



VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°88-2023-077**

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2023

Sommaire

Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges /

88-2023-07-24-00001 - Délégation de signature N° 2023-22 SUPPLEANCE DE
DIRECTION Délégation générale – remplacement du Directeur Général pour une absence
de courte durée (3 pages) Page 5

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des Vosges /

88-2023-06-27-00029 - décision tarifaire n°14168 portant fixation pour 2023 du montant et
de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel
d'objectifs et de moyens pour la maison de retraite de l'Hôpital local de Lamarche et le
service de soins infirmiers à domicile rattaché à l'Hôpital local de Lamarche (3 pages) Page 9

88-2023-06-27-00028 - décision tarifaire n°14170 portant fixation du forfait global de
soins pour 2023 de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes André
Barbier (3 pages) Page 13

88-2023-06-27-00022 - décision tarifaire n°14172 portant fixation pour 2023 du montant et
de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel
d'objectifs et de moyens du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien pour les
Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Val de Meuse et le
Petit Ban et le Service de Soins Infirmiers à Domicile rattaché au Centre Hospitalier
Intercommunal de l'Ouest Vosgien à Neufchâteau (4 pages) Page 17

88-2023-06-27-00021 - décision tarifaire n°15926 portant fixation du forfait global de
soins pour 2023 de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Sentiers d'Automne (3 pages) Page 22

88-2023-06-27-00024 - décision tarifaire n°18314 portant fixation pour 2023 du montant et
de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel
d'objectifs et de moyens de l'association Maison d'Accueil Marcel Boussac de
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Anne et Jean-Marie
Compas et le Foyer d'Accueil Médicalisé Le Château de la Forge (4 pages) Page 26

88-2023-06-28-00015 - décision tarifaire n°18440 portant fixation pour 2023 du montant et
de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel
d'objectifs et de moyens de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes et du Service de soins infirmiers à domicile Les Grés Flammés (4 pages) Page 31

88-2023-06-28-00014 - décision tarifaire n°18442 portant fixation du forfait global de
soins pour 2023 du Centre Hospitalier Intercommunal Hôpitaux du massif des Vosges pour
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fraize (3 pages) Page 36

88-2023-06-28-00013 - décision tarifaire n°18444 portant fixation pour 2023 du montant et
de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel
d'objectifs et de moyens pour la maison de retraite Le Couarôge (3 pages) Page 40

88-2023-06-28-00012 - décision tarifaire n°18446 portant fixation pour 2023 du montant et
de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel
d'objectifs et de moyens de l'Association départementale de l'aide à la personne pour
l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Le Home du Cameroun
(3 pages) Page 44

88-2023-06-28-00011 - décision tarifaire n°18448 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 du Centre Hospitalier Intercommunal Hôpitaux du massif des Vosges de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Charmes (3 pages)	Page 48
88-2023-06-28-00010 - décision tarifaire n°18452 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 de la Maison de retraite Le Solem (3 pages)	Page 52
88-2023-06-28-00009 - décision tarifaire n°18454 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 du Centre Hospitalier Intercommunal Hôpitaux du massif des Vosges pour l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Foucharupt (3 pages)	Page 56
88-2023-06-27-00030 - décision tarifaire n°18474 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 de la Maison de retraite Val du Madon à Mirecourt (3 pages)	Page 60
88-2023-06-27-00027 - décision tarifaire n°18476 portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'Hôpital Local de Châtel pour la maison de retraite de l'hôpital local, le Service de soins infirmiers à domicile de l'hôpital local et le Foyer d'accueil médicalisé Les Jonquilles (4 pages)	Page 64
88-2023-06-27-00026 - décision tarifaire n°18478 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Centre Hospitalier Emile Durkheim site de Golbey (3 pages)	Page 69
88-2023-06-27-00025 - décision tarifaire n°18480 portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du Centre Communal d'Action Sociale Capavenir pour la Maison de retraite Le Cèdre Bleu (3 pages)	Page 73
88-2023-06-27-00023 - décision tarifaire n°18484 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 de la Maison de retraite L'Accueil (3 pages)	Page 77
Direction départementale des territoires des Vosges / SER	
88-2023-07-21-00003 - Arrêté n° 334/2023/DDT portant autorisation de nouvelle installation d'enseignes (2 pages)	Page 81
88-2023-07-21-00001 - Arrêté n°332/2023/DDT portant autorisation de modification d'enseignes (2 pages)	Page 84
88-2023-07-21-00002 - Arrêté n°335/2023/DDT portant autorisation de modification d'enseignes (2 pages)	Page 87
Direction départementale des territoires des Vosges / SUH	
88-2023-07-20-00008 - Arrêté n° 253/2023 du 20 juillet 2023 portant délégation de signature relative à la rénovation urbaine (2 pages)	Page 90
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges /	
88-2023-06-21-00005 - Arrêté n°2023 -JEP-88-002 du 21/06/2023 Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) (3 pages)	Page 93
88-2023-06-21-00004 - Arrêté n°2023 -JEP-88-003 du 21/06/2023 Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) (3 pages)	Page 97
88-2023-06-21-00006 - Arrêté n°2023-JEP-88-001 du 21/06/2023 Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) (3 pages)	Page 101

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Grand Est

/

88-2023-07-20-00009 - Arrêté 2023-60 portant subdélégation de signature en faveur du responsable du Pôle C de la DREETS Grand Est (2 pages) Page 105

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse 54-55-88 /

88-2023-07-25-00001 - Arrêté DTPJJ/PDS/ N°141 portant modification d'autorisation du « Dispositif Cèdre » à EPINAL géré par l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA) (6 pages) Page 108

Prefecture des Vosges / Cabinet

88-2023-03-10-00014 - Arrêté du 10 mars 2023 conférant l'honorariat de maire à monsieur Jacques BRUNET, ancien maire de la commune de Oncourt (1 page) Page 115

88-2023-03-07-00005 - Arrêté du 7 mars 2023 conférant l'honorariat de maire à Monsieur Jacques GUYOT ancien maire de la commune de La Salle (1 page) Page 117

88-2023-07-10-00005 - Arrêté modifiant l'arrêté du 23 juin 2023 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, promotion du 14 juillet 2023 (3 pages) Page 119

88-2023-06-05-00005 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur agricole, promotion du 14 juillet 2023 (6 pages) Page 123

88-2023-06-05-00006 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail, promotion du 14 juillet 2023 (67 pages) Page 130

88-2023-03-20-00005 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Benjamin TELMON (1 page) Page 198

88-2023-03-20-00004 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Nicolas BASILEVITCH (1 page) Page 200

88-2023-06-05-00004 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, promotion du 14 juillet 2023 (15 pages) Page 202

88-2023-07-04-00005 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif promotion du 14 juillet 2023 (1 page) Page 218

88-2023-04-14-00006 - Arrêté portant attribution de la médaille de l'enfance et des familles (1 page) Page 220

Prefecture des Vosges / DCL

88-2023-07-27-00001 - Arrêté du 27 juillet 2023 portant interdiction d'une manifestation de type rave-party, free party, tecknival dans le département des Vosges du 28 juillet 2023 à 18h00 au 31 juillet 2023 à 08h00 (2 pages) Page 222

Prefecture des Vosges / SA2P

88-2023-07-19-00022 - ARRETE préfectoral n°2023-3387/ARS/DT88/VSSSE du 19 juillet 2023 Portant autorisation d'utiliser l'eau issue de la source du Pré Dessus, située sur la commune de La Bresse (Vosges), en vue de la consommation humaine de l'immeuble sis au 7, route de la courbe, 88 250 La Bresse. (10 pages) Page 225

Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges

88-2023-07-24-00001

Délégation de signature N° 2023-22

SUPPLEANCE DE DIRECTION

Délégation générale – remplacement du Directeur Général
pour une absence de courte durée

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

N° 2023-22
SUPPLEANCE DE DIRECTION

Délégation générale – remplacement du Directeur Général
pour une absence de courte durée

Le Directeur par intérim,

Vu le code de la santé publique notamment dans ses articles L. 6143.7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté ARS n°2021-4795 du 17 décembre 2021 portant création du Centre Hospitalier Intercommunal « Hôpitaux du Massif des Vosges » par fusion des Centres Hospitaliers de Saint-Dié-des-Vosges, de Gérardmer et de Fraize et du Centre Hospitalier Intercommunal des 5 Vallées ;

Vu l'arrêté ARS Grand-Est n°2023-2367 du 09.05.2023 portant désignation à compter du 15 mai 2023 de Monsieur Jean-Michel SCHERRER comme directeur par intérim des « Hôpitaux du Massif des Vosges »

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant à compter du 1er mars 2022, M. Yves LE BALLE, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, en qualité de directeur adjoint au sein du CHI des Hôpitaux du Massif des Vosges,

Vu l'organigramme de Direction du CHI « Hôpitaux du Massif des Vosges » en date du 15 mai 2023

Considérant l'obligation de continuité du service public hospitalier,

DECIDE

Article premier

1.1 Yves LE BALLE, Directeur Adjoint est chargé d'assurer les fonctions de Directeur par suppléance du CHI « Hôpitaux du Massif des Vosges » en l'absence de M. Jean-Michel SCHERRER, Directeur par intérim, du 7 au 25 aout 2023.

1.2 A ce titre, le Directeur-adjoint reçoit délégation aux fins de signer tous actes et décisions portant sur l'ensemble des compétences du chef d'établissement.

La présente délégation est notifiée à l'intéressé.

Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges.

Elle sera notifiée pour information au trésorier, à l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale 88).

A Saint-Dié-des-Vosges,
le 24 juillet 2023

Le Directeur par intérim,
signé

Jean-Michel SCHERRER

SUPPLEANCE DE DIRECTION

Prénom et Nom	Fonction	Mention « Pour le Directeur et par Délégation »	Signature
Yves LE BALLE			

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00029

décision tarifaire n°14168 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens pour la maison de retraite de l'Hôpital local de
Lamarche et le service de soins infirmiers à domicile
rattaché à l'Hôpital local de Lamarche

DECISION TARIFAIRE N°14168 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE - 880780333

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - MAISON RETRAITE HOPITAL
LOCAL LAMARCHE - 880786363

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD RATTACHE A HL DE LAMARCHE -
880004189

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée dépar-
tementale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/12/2019,
prenant effet au 01/01/2020;

DECIDE

A compter du 1er janvier 2023,
au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services mé-
dico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée HOPI-
TAL LOCAL DE LAMARCHE (880780333), a été fixée à 3 228 525,00 €, dont 0,00 €
à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

- personnes âgées : 3 228 525,00 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880004189	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418731.16
880786363	2 676 391,86	0,00	0,00	32 400,00	101 001,98	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880004189	0,00	0,00	0,00	0,00
880786363	91,82	60,45	631,26	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 269 043,75 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 228 525,00 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 3 228 525,00 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880004189	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 731,16
880786363	2 676 391,86	0,00	0,00	32 400,00	101 001,98	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA

880004189	0,00	0,00	0,00	0,00
880786363	91,82	60,45	631,26	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 269 043,75 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE 880780333) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00028

décision tarifaire n°14170 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 de l'établissement d'hébergement pour
personnes âgées dépendantes André Barbier

DECISION TARIFAIRE N°14170 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
EHPAD ANDRE BARBIER - 880786330

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée EHPAD ANDRE BARBIER (880786330) sise 1 RTE DE VITTEL 88260, Darney et gérée par l'entité dénommée ETAB PUB COM MED SOC A.BARBIER DARNEY (880007331);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 3 192 670,01 € au titre de 2023, dont -14 405,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 266 055,83 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 160 270,01	66,52
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	32 400,00	163,64
Accueil de jour	0,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 3 207 075,01 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 174 675,01	66,83
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	32 400,00	163,64
Accueil de jour	0,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 267 256,25 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente

décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ETAB PUB COM MED SOC A.BARBIER
DARNEY (880007331) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL,

le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00022

décision tarifaire n°14172 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest
Vosgien pour les Etablissements d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes du Val de Meuse et le Petit
Ban et le Service de Soins Infirmiers à Domicile rattaché
au Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à
Neufchâteau

DECISION TARIFAIRE N°14172 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
CHI DE L' OUEST VOSGIEN - 880007299

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD DU VAL DE MEUSE -
880783246

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD "LE PETIT BAN" -
880783139

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD RATTACHE AU CHI OV A NEUF-
CHATEAU - 880788021

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée dépar-
tementale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 18/11/2019,
prenant effet au 01/01/2020;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023,

au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CHI DE L' OUEST VOSGIEN (880007299), a été fixée à 5 261 456,96 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2023 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 5 161 089,58 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	PFR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783139	1 206 040,11	0,00	0,00	0,00	68 484,00	0.00
880783246	2 842 051,20	192 154,00	70 353,99	81 000,00	68 614,15	0.00
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632392.13

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783139	55,51	0,00	183,60	0,00
880783246	58,44	103,85	152,14	0,00
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 430 090,79 €.

-personnes handicapées: 100 367,38 € (dont 100 367,38 € imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD

880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 367,38
-----------	------	------	------	------	------	------	------	------------

		Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 8 363,96 € (dont 8 363,96 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 5 261 456,96 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 5 161 089,58 €

		Dotations (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	PFR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783139	1 206 040,11	0,00	0,00	0,00	68 484,00	0,00
880783246	2 842 051,20	192 154,00	70 353,99	81 000,00	68 614,15	0,00
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632 392,13

		Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA	
880783139	55,51	0,00	183,60	0,00	
880783246	58,44	103,85	152,14	0,00	
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 430 090,79 €

-personnes handicapées : 100 367,38 €

(dont 100 367,38 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 367,38

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880788021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 8 363,96 € (dont 8 363,96 € imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHI DE L' OUEST VOSGIEN 880007299) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00021

décision tarifaire n°15926 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 de l'Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes Sentiers d'Automne

DECISION TARIFAIRE N°15926 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
EHPAD " SENTIERS D'AUTOMNE " - 880783204

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 01/06/2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée EHPAD " SENTIERS D'AUTOMNE " (880783204) sise 50 R DU CHESNOIS 88240, Vôge-les-Bains et gérée par l'entité dénommée EHPAD SENTIERS D'AUTOMNE (880000443);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 1 119 316,99 € au titre de 2023, dont 106 048,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 93 276,42 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 059 013,72	54,61
UHR	0,00	0
PASA	60 303,27	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	0,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 013 268,99 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	952 965,72	49,14
UHR	0,00	0
PASA	60 303,27	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	0,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 84 439,08 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente

décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD SENTIERS D'AUTOMNE (880000443) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL,

le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00024

décision tarifaire n°18314 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens de l'association Maison d'Accueil Marcel Boussac
de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes Anne et Jean-Marie Compas et le Foyer
d'Accueil Médicalisé Le Château de la Forge

DECISION TARIFAIRE N°18314 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL MARCEL BOUSSAC - 880785449

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD ANNE ET JEAN-MARIE
COMPAS - 880783634

Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.) - FAM LE CHATEAU DE LA
FORGE - 880005798

La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directeur Général de l'agence régionale de santé du Grand-Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départe-
mentale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 29/10/2019, prenant effet au
01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023,
au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services mé-
dico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSO-
CIATION MAISON D'ACCUEIL MARCEL BOUSSAC (880785449), a été fixée à

1 408 211,59 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2023 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 1 052 164,82 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783634	1 052 164,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783634	50,35	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 87 680,40 €.

- personnes handicapées : 356 046,77 € (dont 356 046,77 € imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005798	356 046,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005798	96,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 29 670,56 € (dont 29 670,56 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 408 211,59 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 1 052 164,82 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783634	1 052 164,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783634	50,35	0,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 87 680,40 €

- personnes handicapées : 356 046,77 €
(dont 356 046,77 € imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005798	356 046,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005798	96,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 29 670,56 € (dont 29 670,56 € imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 LA Directrice Générale de l'ARS Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL MARCEL BOUSSAC (880785449) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00015

décision tarifaire n°18440 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens de l'Etablissement d'hébergement pour personnes
âgées dépendantes et du Service de soins infirmiers à
domicile Les Grés Flammés

DECISION TARIFAIRE N°18440 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ETS PU COM MED SOC "LES GRÈS FLAMMÉS" - 880008255

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD "LES GRÈS FLAMMÉS"
- 880786389

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE L'EPMSC "LES GRÈS FLAMMÉS"
- 880005590

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départe-
mentale des VOSGES à effet du 1er juin 2023 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 31/12/2019,
prenant effet au 01/01/2020;

DECIDE

A compter du 01/01/2023,
 Au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ETS PU COM MED SOC "LES GRÈS FLAMMÉS" (880008255), a été fixée à 3 308 078,59 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

- personnes âgées : 3 261 934,59 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567418.15
880786389	2 455 794,28	0,00	69 353,00	97 200,00	72 169,16	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00
880786389	68,78	133,15	95,84	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 271 827,88 €.

-personnes handicapées: 46 144,00 € (dont 46 144,00 € imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 144,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 3 845,33 € (dont 3 845,33 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 308 078,60 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 3 261 934,59 €

	Dotations (en €)					
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 418,15
880786389	2 455 794,28	0,00	69 353,00	97 200,00	72 169,16	0,00

	Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00
880786389	68,78	133,15	95,84	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 271 827,89 €

-personnes handicapées : 46 144,00 €
(dont 46 144,00 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880005590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 144,00

FINESS	INT	Prix de journée (en €)						
		SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
88000559 0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 3 845,33 € (dont 3 845,33 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ETS PU COM MED SOC "LES GRÈS FLAMMÉS" 880008255) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée Départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00014

décision tarifaire n°18442 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 du Centre Hospitalier Intercommunal
Hôpitaux du massif des Vosges pour l'établissement
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fraize

DECISION TARIFAIRE N°18442 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
CHI HMV - EHPAD FRAIZE - 880786355

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1er juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée CHI HMV - EHPAD FRAIZE (880786355) sise 42 R LA COSTELLE 88230, Fraize et gérée par l'entité dénommée CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 2 964 827,57 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 247 068,96 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 894 467,37	62,10
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	70 360,20	125,87

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 964 827,57 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 894 467,37	62,10
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	70 360,20	125,87

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 247 068,96 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé de l'exécution de la présente décision

qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal,

le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00013

décision tarifaire n°18444 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens pour la maison de retraite Le Couarôge

DECISION TARIFAIRE N°18444 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
MAISON DE RETRAITE LE COUROGE - 880780317

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - RESIDENCE LE COUROGE -
880786322

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départe-
mentale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/09/2019,
prenant effet au 01/01/2020;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023,
au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services mé-
dico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée MAISON
DE RETRAITE LE COUROGE (880780317), a été fixée à 3 719 517,18 €, dont
0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2023 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 3 719 517,18 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880786322	3 619 270,18	0,00	67 847,00	32 400,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880786322	67,73	44,38	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 309 959,77 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 719 517,18 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 3 719 517,18 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880786322	3 619 270,18	0,00	67 847,00	32 400,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880786322	67,73	44,38	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 309 959,77 €

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE LE COUARÔGE 880780317) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,

Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00012

décision tarifaire n°18446 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens de l'Association départementale de l'aide à la
personne pour l'Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes Le Home du Cameroun

DECISION TARIFAIRE N°18446 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ADAVIE - 880786496

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - LE HOME DU CAMEROUN -
880783667

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départe-
mentale des VOSGES à effet du 1er juin 2023 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 26/12/2019,
prenant effet au 01/01/2020;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023,
au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services mé-
dico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ADAVIE
(880786496), a été fixée à 945 774,05 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative
aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le mon-
tant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2023 étant également mentionnés.

- personnes âgées : 945 774,05 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783667	913 374,05	0,00	0,00	32 400,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783667	51,15	162,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 78 814,50 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 945 774,05 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 945 774,05 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880783667	913 374,05	0,00	0,00	32 400,00	0,00	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880783667	51,15	162,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 78 814,50 €

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADAVIE 880786496) et aux structures concernées.

Fait à Epinal,

Le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00011

décision tarifaire n°18448 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 du Centre Hospitalier Intercommunal
Hôpitaux du massif des Vosges de l'Etablissement
d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les
Charmes

DECISION TARIFAIRE N°18448 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
CHI HMV - EHPAD LES CHARMES - 880783584

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1er juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée CHI HMV - EHPAD LES CHARMES (880783584) sise 2 R GEORGES TRONQUART 88100, Saint-Dié-des-Vosges et gérée par l'entité dénommée CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 1 588 086,33 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 132 340,53 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 423 797,33	59,46
UHR	0,00	0
PASA	60 303,27	0
Hébergement Temporaire	35 928,39	51,84
Accueil de jour	68 057,34	62,27

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 588 086,33 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 423 797,33	59,46
UHR	0,00	0
PASA	60 303,27	0
Hébergement Temporaire	35 928,39	51,84
Accueil de jour	68 057,34	62,27

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 132 340,53 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé de l'exécution de la présente décision

qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal,

le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00010

décision tarifaire n°18452 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 de la Maison de retraite Le Solem

DECISION TARIFAIRE N°18452 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
MAISON DE RETRAITE "LE SOLEM" - 880783386

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1er juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée MAISON DE RETRAITE "LE SOLEM" (880783386) sise 27 R JEAN MOULIN 88120, Vagney et gérée par l'entité dénommée C C A S DE VAGNEY (880784970);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 1 553 602,87 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 129 466,91 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 521 202,87	53,25
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	32 400,00	57,86
Accueil de jour	0,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 553 602,87 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 521 202,88	53,25
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	32 400,00	57,86
Accueil de jour	0,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 129 466,91 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire C C A S DE VAGNEY (880784970) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal,

le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-28-00009

décision tarifaire n°18454 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 du Centre Hospitalier Intercommunal
Hôpitaux du massif des Vosges pour l'Etablissement
d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
Foucharupt

DECISION TARIFAIRE N°18454 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
CHI HMV - EHPAD FOUCHARUPT - 880783063

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1er juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée CHI HMV - EHPAD FOUCHARUPT (880783063) sise R LEON JACQUEREZ 88100, Saint-Dié-des-Vosges et gérée par l'entité dénommée CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 3 369 777,57 € au titre de 2023, dont -26 250,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 280 814,80 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 333 027,57	61,86
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	36 750,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 3 396 027,57 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	3 333 027,57	61,86
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	63 000,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 283 002,30 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé de l'exécution de la présente décision

qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147) et à l'établissement concerné.

Fait à Epinal,

le 28 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGÉ-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00030

décision tarifaire n°18474 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 de la Maison de retraite Val du Madon
à Mirecourt

DECISION TARIFAIRE N°18474 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
MAISON RETRAITE VAL DU MADON MIRECOURT - 880786371

La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand-Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 07/11/2016 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée MAISON RETRAITE VAL DU MADON MIRECOURT (880786371) sise 32 rue Germini 88 500 MIRECOURT et gérée par l'entité dénommée HOPITAL DU VAL DU MADON (880006325) ;

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 7 747 357,81 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 645 613,15 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	7 351 708,28	0,00
UHR	347 049,53	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	48 600,00	0,00
Accueil de jour	0,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 7 747 357,81 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	7 351 708,28	0,00
UHR	347 049,53	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	48 600,00	0,00
Accueil de jour	0,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 645 613,15 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HOPITAL DU VAL DU MADON (880006325) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL,

le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00027

décision tarifaire n°18476 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens de l'Hôpital Local de Châtel pour la maison de
retraite de l'hôpital local, le Service de soins infirmiers à
domicile de l'hôpital local et le Foyer d'accueil médicalisé
Les Jonquilles

DECISION TARIFAIRE N°18476 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
HOPITAL LOCAL DE CHATEL SUR MOSELLE - 880780267

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - MAISON DE RETRAITE HOPI-
TAL LOCAL - 880786314

Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - SSIAD RATTACHE HL CHATEL-SUR-MO-
SELLE - 880001268

Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM) - LES JONQUILLES - 880006515

La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissem-
ents et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand-Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départe-
mentale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 29/10/2019, prenant effet au
01/01/2020 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023,

au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée HOPITAL LOCAL DE CHATEL SUR MOSELLE (880780267), a été fixée à 3 318 978,69 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter du 01/01/2023 étant également mentionnés :

- personnes âgées : 2 528 632,25 €

FINESS	Dotations (en €)					
	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 367,74
880786314	1 903 665,32	0,00	59 444,00	32 400,00	70 755,19	0,00

FINESS	Prix de journée (en €)			
	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00
880786314	75,77	69,98	281,89	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 210 719,36 €.

- personnes handicapées : 790 346,44 € (dont 790 346,44 € imputable à l'Assurance Maladie)

FINESS	INT	Dotations (en €)						
		SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 986,87

880006515	740 359,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-----------	------------	------	------	------	------	------	------	------

		Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
880006515	191,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 65 862,20 € (dont 65 862,20 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 318 978,69 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 2 528 632,25 €

		Dotations (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 367,74
880786314	1 903 665,32	0,00	59 444,00	32 400,00	70 755,19	0,00

		Prix de journée (en €)			
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA	
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	
880786314	75,77	69,98	281,89	0,00	

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 210 719,36 €

- personnes handicapées : 790 346,44 €
(dont 790 346,44 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 986,87
880006515	740 359,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
880001268	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
880006515	191,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 65 862,20 € (dont 65 862,20 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HOPITAL LOCAL DE CHATEL SUR MOSELLE (880780267) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00026

décision tarifaire n°18478 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 de l'Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes du Centre Hospitalier Emile
Durkheim site de Golbey

DECISION TARIFAIRE N°18478 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
EHPAD DU CHI E. DURKHEIM - SITE GOLBEY - 880785563

La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand-Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES a effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 20/06/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée EHPAD DU CHI E. DURKHEIM - SITE GOLBEY (880785563) sise 13 rue Eugène Luthérier 88 191 GOLBEY et gérée par l'entité dénommée CHI EMILE DURKHEIM EPINAL (880007059) ;

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 2 632 708,53 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 219 392,38 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 483 224,53	55,65
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	81 000,00	147,28
Accueil de jour	68 484,00	87,80

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 632 708,53 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 483 224,53	55,65
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	81 000,00	147,28
Accueil de jour	68 484,00	87,80

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 219 392,38 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHI EMILE DURKHEIM EPINAL (880007059) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL,

le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00025

décision tarifaire n°18480 portant fixation pour 2023 du
montant et de la répartition de la dotation globalisée
commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de
moyens du Centre Communal d'Action Sociale Capavenir
pour la Maison de retraite Le Cèdre Bleu

DECISION TARIFAIRE N°18480 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
CCAS CAPAVENIR VOSGES - 880784954

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - MAISON RETRAITE LE CEDRE
BLEU - 880784418

La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 pu-
bliée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application
de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'ob-
jectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établis-
sements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations ré-
gionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162
du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de
Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand-Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départe-
mentale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 21/09/2020, prenant effet au
01/01/2021 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023,
au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services mé-
dico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée CCAS
CAPAVENIR VOSGES (880784954), a été fixée à 1 342 475,84 €, dont 0,00 € à titre
non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter du 01/01/2023 étant également mentionnés :

- personnes âgées : 1 342 475,84 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880784418	1 275 979,41	0,00	0,00	0,00	66 496,43	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880784418	57,22	0,00	0,00	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 111 872,99 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 1 342 475,84 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes âgées : 1 342 475,84 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
880784418	1 275 979,41	0,00	0,00	0,00	66 496,43	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
880784418	57,22	0,00	0,00	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 111 872,99 €

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CCAS CAPAVENIR VOSGES (880784954) et aux structures concernées.

Fait à EPINAL,

Le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé des
Vosges

88-2023-06-27-00023

décision tarifaire n°18484 portant fixation du forfait global
de soins pour 2023 de la Maison de retraite L'Accueil

DECISION TARIFAIRE N°18484 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2023 DE
MAISON DE RETRAITE "L'ACCUEIL" - 880783543

La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté du 24/04/2023 fixant pour 2023 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 08/06/2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé du Grand-Est ;
- VU la décision de délégation de signature de la directrice générale de l'ARS vers la déléguée départementale des VOSGES à effet du 1^{er} juin 2023 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 20/06/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée MAISON DE RETRAITE "L'ACCUEIL" (880783543) sise 6 place Jules Méline 88 205 Remiremont et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION PHILANTHROPIQUE REMIREMONT (880000567) ;

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 1 292 674,63 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 107 722,89 €.

Pour 2023, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 260 274,63	44,91
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	32 400,00	289,30
Accueil de jour	0,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 292 674,63 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 260 274,63	44,91
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	32 400,00	289,30
Accueil de jour	0,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 107 722,89 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION PHILANTHROPIQUE REMIREMONT (880000567) et à l'établissement concerné.

Fait à EPINAL,

le 27 juin 2023

Par délégation, la Déléguée départementale,
Cécile AUBREGE-GUYOT

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2023-07-21-00003

Arrêté n° 334/2023/DDT

portant autorisation de nouvelle installation d'enseignes



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

**Arrêté n° 334/2023/DDT
portant autorisation de nouvelle installation d'enseignes**

La préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.581-18, L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à 65 ;
- Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 10 novembre 2022 nommant M. Laurent MARCOS directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 414/2022 du 21 novembre 2022 accordant délégation de signature au titre des attributions de la direction départementale des territoires des Vosges, de la gestion des ressources humaines, de l'ordonnancement secondaire, et de représentant du pouvoir adjudicateur à Monsieur Laurent MARCOS directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu la décision en date du 27 juin 2023 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires, à la gestion des personnels, à la représentation du pouvoir adjudicateur et à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;
- Vu la demande d'autorisation préalable présentée par Monsieur Christophe WISS concernant la nouvelle installation d'enseignes relative à l'activité "Pizzas – libre service » située 1749 route de Colmar dans la commune de Xonrupt-Longemer, réceptionnée le 7 juillet 2023 et enregistrée sous le numéro AP 088 531 23 0059 ;

Considérant qu'en vertu des articles L.581-18 et L.581-8 du Code de l'environnement, l'installation d'enseignes dans les parcs naturels régionaux est soumise à autorisation ;

Considérant que l'activité "Pizzas – libre service" située 1749 Route de Colmar dans la commune de Xonrupt-Longemer se trouve dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les installations d'enseignes sur ce bâtiment sont soumises à autorisation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1^{er} - L'autorisation d'installation d'enseignes au bénéfice de l'activité "Pizzas – libre service" située 1749 route de Colmar dans la commune de Xonrupt-Longemer est accordée.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Épinal le 21 juillet 2023

Pour la préfète et par délégation :
Pour le chef de service de l'environnement et des risques,
la cheffe de service adjointe,

signé

Isabelle MILLOT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du signataire du présent arrêté, ou d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental des territoires, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2023-07-21-00001

Arrêté n°332/2023/DDT
portant autorisation de modification d'enseignes



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

**Arrêté n°332/2023/DDT
portant autorisation de modification d'enseignes**

La préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.581-8 L.581-18, L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à 65 ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 10 novembre 2022 nommant M. Laurent MARCOS directeur départemental des territoires des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2022 portant délégation de signature à M. Laurent MARCOS, directeur départemental des territoires des Vosges ;

Vu la décision en date du 27 juin 2023 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires, à la gestion des personnels, à la représentation du pouvoir adjudicateur et à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

Vu la demande d'autorisation préalable présentée par Monsieur Murat OZDEMIR concernant une modification d'enseignes relatives à l'activité "AKM RESTO" située 8 Rue René Demangeon dans la commune de Vagney, réceptionnée le 12 juillet 2023 et enregistrée sous le numéro AP 088 486 23 0082 ;

Considérant qu'en vertu des articles L.581-18 et L.581-8 du Code de l'environnement, l'installation d'enseignes dans les parcs naturels régionaux est soumise à autorisation ;

Considérant que l'activité "AKM RESTO" située 8 Rue René Demangeon dans la commune de Vagney se trouve dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les installations d'enseignes sur ce bâtiment sont soumises à autorisation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1^{er} - L'autorisation de modification d'enseignes au bénéfice de l'activité "AKM RESTO" située 8 Rue René Demangeon dans la commune de Vagney est accordée sous réserve des prescriptions suivantes :

Selon l'article R.581-59 du Code de l'environnement :

- l'enseigne lumineuse sera éteinte entre une heure et six heures, lorsque l'activité signalée a cessé ;
- lorsque l'activité cesse ou commence entre minuit et sept heures du matin, l'enseigne sera éteinte au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et pourra être allumée une heure avant la reprise de cette activité ;
- les enseignes clignotantes sont interdites.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Épinal le 21 juillet 2023

Pour la préfète et par délégation :
Pour le chef du service de l'environnement,
la cheffe de service adjointe

Signé

Isabelle MILLOT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du signataire du présent arrêté, ou d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental des territoires, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2023-07-21-00002

Arrêté n°335/2023/DDT
portant autorisation de modification d'enseignes



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

**Arrêté n°335/2023/DDT
portant autorisation de modification d'enseignes**

La préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.581-8 L.581-18, L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à 65 ;
- Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 10 novembre 2022 nommant M. Laurent MARCOS directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2022 portant délégation de signature à M. Laurent MARCOS, directeur départemental des territoires des Vosges ;
- Vu la décision en date du 27 juin 2023 de subdélégation de signature relative aux attributions de la direction départementale des territoires, à la gestion des personnels, à la représentation du pouvoir adjudicateur et à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;
- Vu la demande d'autorisation préalable présentée par Monsieur Aurélien COQUIN concernant une nouvelle installation d'enseignes relatives à l'activité "Les Chatelminés" située 41 Route de Cornimont dans la commune de La Bresse, réceptionnée le 17 juillet 2023 et enregistrée sous le numéro AP 088 075 23 0083 ;

Considérant qu'en vertu des articles L.581-18 et L.581-8 du Code de l'environnement, l'installation d'enseignes dans les parcs naturels régionaux est soumise à autorisation ;

Considérant que l'activité "Les Chatelminés" située 41 Route de Cornimont dans la commune de La Bresse se trouve dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les installations d'enseignes sur ce bâtiment sont soumises à autorisation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires

Arrête :

Article 1^{er} - L'autorisation de modification d'enseignes au bénéfice de l'activité "Les Chatelminés" située 41 Route de Cornimont dans la commune de La Bresse est accordée sous réserve des prescriptions suivantes :

Selon l'article R.581-59 du Code de l'environnement :

- l'enseigne lumineuse sera éteinte entre une heure et six heures, lorsque l'activité signalée a cessé ;
- lorsque l'activité cesse ou commence entre minuit et sept heures du matin, l'enseigne sera éteinte au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et pourra être allumée une heure avant la reprise de cette activité ;
- les enseignes clignotantes sont interdites.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Épinal le 21 juillet 2023

Pour la préfète et par délégation :
Pour le chef du service de l'environnement,
la cheffe de service adjointe

Signé

Isabelle MILLOT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du signataire du présent arrêté, ou d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental des territoires, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour le demandeur ou de sa publication pour les tiers. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus

Direction départementale des territoires des Vosges

88-2023-07-20-00008

Arrêté n° 253/2023 du 20 juillet 2023
portant délégation de signature relative à la rénovation
urbaine

**Arrêté n° 253/2023 du 20 juillet 2023
portant délégation de signature relative à la rénovation urbaine**

La préfète des Vosges,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Déléguée territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU),

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine modifié ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges ;

Vu la décision du 27 février 2023 nommant M. Sébastien JEANGORGES, chef du service urbanisme et habitat à la Direction Départementale des territoires des Vosges, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour le département des Vosges.

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien JEANGORGES, chef du service urbanisme et habitat à la Direction Départementale des Territoires des Vosges, pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à :

M. Guy HOYON, chef adjoint du service urbanisme et habitat à la Direction Départementale des Territoires des Vosges ;

Mme Catherine ROYER, cheffe adjointe du bureau du logement social et de l'accessibilité au service urbanisme et habitat à la Direction Départementale des Territoires des Vosges ;

aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

L'arrêté n° 398/2022 du 27 octobre 2022 portant délégation de signature relative à la rénovation urbaine est abrogé.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Epinal, le 20 juillet 2023

La préfète des Vosges,
Déléguée territoriale de l'ANRU,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux après du préfet des Vosges, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la ville, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La décision de rejet, expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux ou hiérarchique – peut faire l'objet, avec l'arrêté contesté, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

Direction des services départementaux de l'éducation
nationale des Vosges

88-2023-06-21-00005

Arrêté n°2023 -JEP-88-002 du 21/06/2023
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse
Education Populaire)



**Arrêté n°2023 -JEP-88-002 du 21/06/2023
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)**

Vu les articles R. 222-17-1 et R. 222-20 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n°2020-1543 du 09 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz – Monsieur Richard LAGANIER ;

Vu le décret du 26 décembre 2022 nommant Madame Valérie DAUTRESME directrice académique des services de l'éducation nationale des Vosges ;

Considérant les dossiers de demande de renouvellement d'agrément transmis par les associations mentionnées en annexe,

Article 1er

Il est renouvelé l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations dont les noms, numéros RNA et adresses, figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Epinal dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Epinal dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Vosges est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Epinal, le 21/06/2023

Pour le Recteur de Région Académique, et par délégation,
La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

signé

Valérie DAUTRESME

ANNEXE
Arrêté n°2023 -JEP-88-002 du 21/06/2023

Liste des associations dont l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est renouvelé :

Nom de l'association	Numéro RNA	Adresse
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS DES VOSGES	W881001359	29 RUE FRANCOIS DE NEUFCHATEAU 88000 EPINAL
ASSOCIATION ELAN		1610 CHE DES GOUTYS 88100 NAYEMONT-LES-FOSSES
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'EPINAL	W881001797	30 RUE DES SOUPIRS 88000 EPINAL
MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE LA BRESSE	W881001198	7 A RUE DE LA CLAIRIE 88250 LA BRESSE
ASSOCIATION AGIR ENSEMBLE	W881000980	CENTRE CULTUREL D'EPINAL 4 RUE CLAUDE GELLEE BP137 88000 EPINAL
ASSOCIATION DEODATIENNE POUR L'HABITAT DES JEUNES (A.D.H.A.J.)	W883000642	QUARTIER KELLERMANN FOYER JT 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
ETC...TERRA	W883001399	9 RTE DES SECS PRES 88230 FRAIZE
VIVRE ENSEMBLE	W881001001	29 RUE FRANCOIS DE NEUFCHATEAU 88000 EPINAL

Direction des services départementaux de l'éducation
nationale des Vosges

88-2023-06-21-00004

Arrêté n°2023 -JEP-88-003 du 21/06/2023
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse
Education Populaire)



**Arrêté n°2023 -JEP-88-003 du 21/06/2023
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)**

Vu les articles R. 222-17-1 et R. 222-20 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n°2020-1543 du 09 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz – Monsieur Richard LAGANIER ;

Vu le décret du 26 décembre 2022 nommant Madame Valérie DAUTRESME directrice académique des services de l'éducation nationale des Vosges ;

Considérant les dossiers de demande de renouvellement d'agrément transmis par les associations mentionnées en annexe,

Article 1er

Il est renouvelé l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations dont les noms, numéros RNA et adresses, figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Epinal dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Epinal dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Vosges est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Epinal, le 21/06/2023

Pour le Recteur de Région Académique, et par délégation,
La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

signé

Valérie DAUTRESME

ANNEXE
Arrêté n°2023 -JEP-88-003 du 21/06/2023

Liste des associations dont l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est renouvelé :

Nom de l'association	Numéro RNA	Adresse
A.R.C.H.I.P.E.L ASSOCIATION RAONNAISE POUR LA CULTURE, POUR L'HISTOIRE ET POUR L'INITIATION AUX PRATIQUES D'EXPRESSIONS ET DE LOISIRS	W883000910	RUE LUCIEN COSSON 88110 RAON L'ETAPE
ATELIER D'IMAGES PLUS	W881001922	BP 267 2 RUE DE LA CHIPOTTE 88000 EPINAL
FAMILLES RURALES, FEDERATION DEPARTEMENTALE DES VOSGES	W882000315	1 RUE DE LORRAINE BP 32 88170 CHATENOIS
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES VOSGES	W881000383	7 QUAI DE LA MAGDELEINE 88000 EPINAL
LA COMPAGNIE DES JOLI(E)S MOMES	W881000179	10 QUAI DE LA MAGDELEINE 88000 EPINAL
MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS NEUFCHATEAU	W882001207	ROUCEUX 8 AV JEAN JAURES 88300 NEUFCHATEAU
PL'ASSO JEUX	W881002001	S/S CENTRE LEO LAGRANGE 6 AV SALVADOR ALLENDE 88000 EPINAL

Direction des services départementaux de l'éducation
nationale des Vosges

88-2023-06-21-00006

Arrêté n°2023-JEP-88-001 du 21/06/2023
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse
Education Populaire)

**Arrêté n°2023-JEP-88-001 du 21/06/2023
Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)**

Vu les articles R. 222-17-1 et R. 222-20 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n°2020-1543 du 09 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz – Monsieur Richard LAGANIER ;

Vu le décret du 26 décembre 2022 nommant Madame Valérie DAUTRESME directrice académique des services de l'éducation nationale des Vosges ;

Considérant les dossiers de demande de renouvellement d'agrément transmis par les associations mentionnées en annexe,

Article 1er

Il est renouvelé l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations dont les noms, numéros RNA et adresses, figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Epinal dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Epinal dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Vosges est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Fait à Epinal, le 21/06/2023

Pour le Recteur de Région Académique, et par délégation,
La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

signé

Valérie DAUTRESME

ANNEXE
Arrêté n°2023 -JEP-88-001 du 21/06/2023

Liste des associations dont l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est renouvelé :

Nom de l'association	Numéro RNA	Adresse
ASSOCIATION DE GESTION DE CENTRES SOCIAUX SPINALIENS - AGC2S	W881005276	CENTRE SOCIAL 24 RUE JACQUARD 88000 EPINAL
LES AMIS DE LA SANTE DES VOSGES	W881001698	CHEZ M. HUET SERGE 452 RTE D'EPINAL 88600 DESTORD
ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL DE REMIREMONT	W881000367	USAGERS DU CENTRE SOCIAL 3EME ETAGE 4 PL CHRISTIAN PONCELET 88200 REMIREMONT
ASSOCIATION DU VIEUX CHATEL	W881005294	8 RUE DES CAPUCINS 88330 CHATEL-SUR-MOSELLE
ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENT AVSEA LA CROISEE	W881000763	33 RUE THIERS 88000 EPINAL
CENTRE LEO LAGRANGE	W881000039	CENTRE LEO LAGRANGE 6 AV SALVADOR ALLENDE 88000 EPINAL
COMPAGNIE "L'ODYSEE "	W881001215	61 RUE DU PERVIS 88410 MONTHUREUX-SUR-SAONE
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DES VOSGES	W882000067	205 AV LOUIS BUFFET 88500 MIRECOURT
L'ECOLE DES NEZ ROUGES	W883000388	ESPACE LOUISE MICHEL 8 RUE DES PEUPLIERS 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
ASSOCIATION DE MUSIQUE "LES LOISIRS VETERNATS"	W881002250	MAIRIE 1 PL DE LA MAIRIE 88310 VENTRON
LOR'ANIM	W883001627	1 THI BON PRE 88480 SAINT-REMY
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU VAL D'AJOL	W881000511	ESPACE ARTS ET CULTURE 4 PL DE L HOTEL DE VILLE 88340 LE VAL D'AJOL
NOVIA-FOLKLORE	W882000309	MR PICARD DANIEL 734 RUE SAINT REMY 88500 BAUDRICOURT
RADIO GUE MOZOT	W881000283	8 PL DE L'HOTEL DE VILLE 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
UNION MUSICALE DE GOLBEY	W881000837	15 RUE DES CIGOGNES 88190 GOLBEY
ASSOCIATION POPULAIRE DE SAINT-ROCH, HORIZONS 2000.	W883000009	CENTRE SOCIAL SAINT-ROCH 2 RUE RENE FONCK 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
ESPACE CULTUREL ET SOCIAL DE LA PRANZIERE (E.C.S.P.)	W881001738	PL DE LA PRANZIERE 88310 CORNIMONT
FOYER RURAL DE NAYEMONT - LES-FOSSES	W883000522	1620 CHE DES GOUTYS 88100 NAYEMONT-LES-FOSSES

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités Grand Est

88-2023-07-20-00009

Arrêté 2023-60 portant subdélégation de signature en
faveur du responsable du Pôle C de la DREETS Grand Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités du Grand Est**

ARRÊTÉ n° 2023-60

portant subdélégation de signature en faveur du responsable du pôle « Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est
par intérim

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/367 du 7 juillet 2022 de la préfète de la région Grand Est portant organisation de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 portant nomination de M. Philippe GRANDJEAN sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (pôle C) de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2023 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est à M. Louis MAZARI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 de la préfète des Vosges accordant délégation de signature à Monsieur Louis MAZARI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est par intérim ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe GRANDJEAN, responsable du Pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie », à l'effet de signer au nom de M. Louis MAZARI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est par intérim, l'ensemble des décisions, correspondances et documents relevant des attributions du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 de la préfète des Vosges susvisé.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à :

- M. Olivier NAUDIN, adjoint au responsable du pôle C, chef du service « Concurrence – pratiques anticoncurrentielles – BIEC - Commande publique »
- Mme Evelyne UBEAUD, adjointe au responsable du pôle C, cheffe du service « Concurrence – Pratiques commerciales restrictives »
- M. Julien DEBOOM, chef du service Pilotage animation appui technique et chef du service « Brigade d'enquêtes vins et spiritueux – BEVS »
- M. François-Xavier LABBE, chef du service Métrologie légale et à son adjoint M. Thierry DEVALLEZ.

à l'effet de signer au nom de M. Philippe GRANDJEAN les décisions, correspondances et documents relevant de leurs attributions respectives dans les domaines d'activité du Pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie ».

Article 3 :

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est par intérim et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges et de la préfecture de région Grand Est.

Strasbourg, le 20 juillet 2023

Le directeur régional
par intérim

Signé

Louis MAZARI

Direction territoriale de la protection judiciaire de la
jeunesse 54-55-88

88-2023-07-25-00001

Arrêté DTPJJ/PDS/ N°141

portant modification d'autorisation du « Dispositif Cèdre »
à EPINAL géré par
l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance,
de l'Adolescence et des
Adultes (AVSEA)

Arrêté DTPJJ/PDS/ N°141

**portant modification d'autorisation du « Dispositif Cèdre » à EPINAL géré par
l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des
Adultes (AVSEA)**

LA PRÉFÈTE DES VOSGES,
Chevalier de la Légion d'honneur,

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES,
Ancien député,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1 I 1° et 4°, L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et D. 313-2 ;

VU les articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistante éducative ;

VU le code de la justice pénale des mineurs, notamment ses articles R. 241-3 à R. 241-9 ;

VU le décret n° 46-734 du 16 avril 1946 modifié relatif aux personnes, institutions ou services recevant les mineurs délinquants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 5 octobre 2022 nommant Madame Valérie MICHEL-MOREAUX Préfète des Vosges ;

VU le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance des Vosges 2019-2023 ;

VU l'arrêté conjoint de la préfète et du président du conseil départemental des Vosges du 28 octobre 2011 portant création du « Dispositif Cèdre » à Epinal, par regroupement

d'établissements préexistants et préalablement autorisés, géré par l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA) ;

VU les arrêtés conjoints du préfet et du président du conseil départemental des Vosges des 23 octobre 2015, 9 février 2017, 25 mai 2018, 24 avril 2020 et 31 mai 2021 portant modification d'autorisation du « Dispositif Cèdre » à Epinal, géré par l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA) ;

VU l'arrêté du préfet des Vosges du 21 juin 2021 portant renouvellement d'habilitation justice du « Dispositif Cèdre » à Epinal, géré par l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA) ;

Considérant que le projet ne s'accompagne pas d'une extension supérieure au seuil des 30% de la capacité initialement autorisée et qu'il ne modifie pas la catégorie du public bénéficiaire appréciée au sens du I de l'art. L. 312-1 du CASF, il est exonéré de la procédure d'appel à projet en application des articles L. 313-1-1 et D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la qualité du projet, les garanties techniques, financières et morales présentées ainsi que les engagements pris par le demandeur pour garantir les conditions d'éducation, de sécurité et de continuité du service ;

Considérant que le projet répond aux besoins sociaux et médico-sociaux du territoire identifiés par les autorités compétentes ;

Sur proposition conjointe du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est, du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges et du directeur général des services du Département des Vosges ;

ARRÊTENT

Article 1 : Le « Dispositif Cèdre » situé 38 bis, rue André Vitu-88000 EPINAL, géré par l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AVSEA), dont le siège est situé 19, rue du Côteau-88000 DOGNEVILLE, est autorisé à hauteur de 243 places pour des garçons ou filles âgés de 6 à 21 ans accueillis aux titres :

- des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- du code de la justice pénale des mineurs ;
- de l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'aide sociale à l'enfance.

Les prestations proposées sont de l'hébergement collectif, de l'hébergement diversifié, du placement familial, de l'AEMO/AED (avec possibilité d'hébergement exceptionnel ou périodique) et de l'accueil de jour.

Les places obéissent à la répartition géographique suivante :

Territoire Centre (95 places) :

- Hébergement diversifié (prestations d'hébergement collectif et diversifié), situé 38 bis, rue André Vitu - 88000 Epinal, composé de 31 places pour des garçons et filles âgés de 12 à 21 ans, dont 10 places pour mineurs en chambre individuelle internat, 7 places en studios de semi-autonomie (sur site), 4 places pour mineurs en appartements extérieurs et 10 places en hébergement extérieur jeunes majeurs ;
- Lieux d'Accueil Individualisé (prestations de placement familial), situés 79 rue Boulay - 88190 Golbey, composés de 4 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans ;
- IERD (prestations d'AEMO avec possibilité d'hébergement exceptionnel ou périodique), situé 79 rue Boulay - 88190 Golbey, composé de 41 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans ;
- Service d'activités de jour (prestations d'accueil de jour), situé 79 rue Boulay - 88190 Golbey (dont le Restaurant d'Application « Le Grain de Sel », situé 38 bis, rue André Vitu - 88000 Epinal), composé de 19 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans.

Territoire Est (79 places) :

- Pavillon Mèlèzes (prestations d'hébergement collectif et diversifié), situé 4 bis, impasse Marc François - 88100 Saint-Dié-des-Vosges, composé de 17 places pour des garçons et filles âgés de 13 à 21 ans, dont 10 places pour mineurs en chambre individuelle internat (dont possibilité de 3 places pour mineurs en appartements extérieurs), 2 places en studios de semi-autonomie (sur site), et 5 places en hébergement extérieur pour jeunes majeurs ;
- Pavillon Bruyères (prestations d'hébergement collectif et diversifié), situé rue du Lycée - 88600 Bruyères, composé de 12 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans (pas de primo accueil après 13 ans), dont 10 places en chambre individuelle internat et 2 places pouvant prendre la forme de studios de semi-autonomie (sur site) ;
- Accueil d'urgence (prestations d'hébergement collectif), 230 rue d'Epinal - 88100 Saint-Dié-des-Vosges, composé de 10 places pour des garçons et filles âgés de 13 à 17 ans, dont 2 places d'accueil temporaire dans le cadre de séjours de pause et de répit ;
- Lieux d'Accueil Individualisé (prestations de placement familial), situés 230 rue d'Epinal - 88100 Saint-Dié-des-Vosges, composés de 4 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans ;

- IERD (prestations d'AEMO avec possibilité d'hébergement exceptionnel ou périodique), situé 230 rue d'Epinal - 88100 Saint-Dié-des-Vosges, composé de 24 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans ;
- Service d'activités de jour (prestations d'accueil de jour), situé 23 rue de la Paix - 88100 Saint-Dié-des-Vosges, composé de 12 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans.

Territoire Ouest (69 places) :

- MECS La Maison (prestations d'hébergement collectif et diversifié), située 30, rue des Nonnes - 88800 Remoncourt, composée de 10 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 12 ans, de 17 places pour des garçons et filles âgés de 13 à 21 ans, dont 7 places en studios extérieurs ;
- Lieux d'Accueil Individualisé (prestations de placement familial), situés 30, rue des Nonnes - 88800 Remoncourt, composés de 4 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans ;
- IERD (prestations d'AEMO avec possibilité d'hébergement exceptionnel ou périodique), situé 30, rue des Nonnes - 88800 Remoncourt, composé de 30 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans ;
- Service d'activités de jour (prestations d'accueil de jour), situé 30, rue des Nonnes - 88800 Remoncourt, composé de 8 places pour des garçons et filles âgés de 6 à 18 ans.

Article 2 : En application des articles L. 313-1 et L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, la durée d'autorisation du « Dispositif Cèdre » est fixée à 15 ans à compter de l'arrêté initial d'autorisation (28 octobre 2011).

Le prochain renouvellement d'autorisation, exigible à compter de 2026 en l'état actuel du droit, reste subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Article 3 : En application des articles L. 313-10 du code de l'action sociale et des familles et L. 113-6 du code de la justice pénale des mineurs, il revient à l'AVSEA de présenter une demande de modification de l'habilitation justice délivrée à cet établissement par arrêté préfectoral du 21 juin 2021 dans les conditions prévues par le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988.

Article 4 : Le représentant de la personne morale gestionnaire du « Dispositif Cèdre » devra informer par écrit le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de territoire :

- en application des articles 6 du décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 et L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles, de tout projet modifiant la capacité, le régime de fonctionnement du « Dispositif Cèdre », les lieux où il est implanté, les conditions d'éducation et de séjour des mineurs confiés et, d'une manière générale, de tout changement pouvant avoir une incidence sur la nature ou le champ d'application de l'autorisation accordée ;

- en application des articles 7 du décret n° 88-949 du 6 octobre 1988, L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles, 706-25-9-3°, 706-53-7, 776-3°, D. 571-4, D. 571-5, R. 50-52, R. 53-8-24 et R. 79 à R. 81 du code de procédure pénale, de toute modification dans la composition des organes de direction de la personne morale gestionnaire du « Dispositif Cèdre », de tout recrutement de salariés ou recours à des stagiaires, intérimaires, bénévoles ou intervenants extérieurs exerçant une activité permanente ou occasionnelle au contact des mineurs dans ou pour le compte du « Dispositif Cèdre » ;
- en application des articles L. 331-8-1, R. 331-8 à R. 331-10 du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales, de tout dysfonctionnement grave dans la gestion ou l'organisation du « Dispositif Cèdre », susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité, le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

Article 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : AVSEA
 N° FINESS : 88 078 508 4
 Code statut juridique : 60 – Association loi 1901

Entité Etablissement : Dispositif Cèdre
 N° FINESS : 88 078 059 8
 Code catégorie : 177
 Code discipline : [8790A] Hébergement social pour enfants en difficultés
 capacité : 243

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nb de places
912 (Accueil au titre de la protection de l'enfance)	11 (hébergement complet)	800 (enfants, adolescents, jeunes majeurs ASE et justice)	97
258 (Action Educative en milieu ouvert)	16 (prestation en milieu ordinaire)	800 (enfants, adolescents, jeunes majeurs ASE et justice)	95
912 (Accueil au titre de la protection de l'enfance)	15 (placement Famille d'Accueil)	800 (enfants, adolescents, jeunes majeurs ASE et justice)	12
912 (Accueil au	21 (Accueil de jour)	800 (enfants,	39

titre de la protection de l'enfance)		adolescents, jeunes majeurs ASE et justice)	
--------------------------------------	--	---	--

Article 6 : En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant la préfète du département et le président du conseil départemental, autorités signataires de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Le silence gardé plus de deux mois sur le recours gracieux ou administratif vaut décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent ou sur www.telerecours.fr dans un délai de deux mois.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture des Vosges, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est, le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges, le directeur général des services du Département des Vosges et le directeur général adjoint en charge du pôle développement des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes, et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du Département des Vosges.

Epinal, le 25 juillet 2023

La préfète,
par délégation
la sous-préfète
secrétaire générale par intérim
signé
Carole DABRIGEON

Le Président du Conseil départemental

des Vosges,
par délégation,
Le Directeur Général Adjoint en charge du
Pôle Développement des Solidarités,
signé

Véronique MARCHAL

Prefecture des Vosges

88-2023-03-10-00014

Arrêté du 10 mars 2023 conférant l'honorariat de maire à
monsieur Jacques BRUNET, ancien maire de la commune
de Oncourt

**Arrêté du 10 mars 2023
conférant l'honorariat de maire**

La préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales au moins pendant au moins dix-huit ans ;

Vu les mandats exercés par Monsieur Jacques BRUNET au sein de la municipalité de Oncourt ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1 : Il est conféré à Monsieur Jacques BRUNET, ancien maire de la commune de Oncourt, l'honorariat de maire.

Article 2 : Mme la directrice de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à l'intéressé.

Epinal, le 10 mars 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-03-07-00005

Arrêté du 7 mars 2023 conférant l'honorariat de maire à
Monsieur Jacques GUYOT ancien maire de la commune
de La Salle

**Arrêté du 7 mars 2023
conférant l'honorariat de maire**

La préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que l'honorariat des fonctions de maire ou d'adjoint peut être conféré aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales au moins pendant au moins dix-huit ans ;

Vu les mandats exercés par Monsieur Jacques GUYOT au sein de la municipalité de La Salle ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1 : Il est conféré à Monsieur Jacques GUYOT, ancien maire de la commune de La Salle, l'honorariat de maire.

Article 2 : Mme la directrice de cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à l'intéressé.

Epinal, le 7 mars 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-07-10-00005

Arrêté modifiant l'arrêté du 23 juin 2023 portant attribution
de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, promotion
du 14 juillet 2023

**Arrêté modifiant l'arrêté du 23 juin 2023
portant attribution de la médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers
Promotion du 14 juillet 2023**

La Préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

A R R E T E

L'arrêté du 23 juin 2023 portant attribution de la médaille d'Honneur des sapeurs-pompiers, promotion du 14 juillet 2023, est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1^{er}: La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Grand Or, est décernée comme suit :

BALLET	Silvère	Sergent-chef	DOGNEVILLE
BRISSE	Philippe	Caporal-chef	NEUFCHATEAU
DE GUILI	Gilles	Lieutenant de 2ème classe	Service gestion opérationnelle
ETTERLEN	Olivier	Capitaine	CORNIMONT
JEANDEL	Bruno	Adjudant-chef	PROVENCHERES-SUR-FAVE
LALEVEE	Jean-François	Sergent-chef	MOUSSEY
MIGNON	Aimé	Adjudant-chef	DOGNEVILLE
SCHEIDECKER	Serge	Lieutenant	SAINT DIE DES VOSGES

ARTICLE 2 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Or, est décernée comme suit :

BALLY	Sébastien	Adjudant-chef	LE THILLOT
BARNET	Hervé	Adjudant-chef	CHARMES
CHACHAY	Jérôme	Sergent-chef	THAON LES VOSGES
DREMAUX	Joël	Lieutenant	PLOMBIERES LES BAINS
DUCHATEAU	Sébastien	Lieutenant de 1ère classe	CIS Vittel Contrexéville
EMERAUX	Nicolas	Lieutenant	CHATEL SUR MOSELLE
FERRY	Frédéric	Adjudant-chef	CIS Saint Dié des Vosges
FRANCOIS	Serge	Sergent-chef	VECOUX
GAIDDON	Cédric	Sergent-chef	VITTEL-CONTREXEVILLE
GRANDCLAUDON	Nicolas	Adjudant-chef	MIRECOURT
GRISE	Laurent	Adjudant-chef	REMIREMONT
HOUDIN	Pascal	Sergent-chef	SAINT OUVEN LES PAREY
LAURENT	Alexandre	Adjudant-chef	CIS Golbey
LEMARQUIS	Bruno	Sapeur 1ère classe	REMONCOURT
LEMARQUIS	Régis	Capitaine	LE SYNDICAT

MICHEL	Sébastien	Lieutenant	LAMARCHE
MUNIER	Bruno	Lieutenant	MONTHUREUX SUR SAONE
PETITJEAN	Pascal	Adjudant-chef	MIRECOURT
ROBERT-PARVE	Yannick	Caporal-chef	MONTHUREUX SUR SAONE
SCHANING	Christophe	Sergent-chef	BAN-DE-LAVELINE
SCHIRM	Michaël	Sergent-chef	NEUFCHATEAU
SIMEON	Didier	Caporal-chef	MOYENMOUTIER
TONI	Yves	Sergent-chef	BAN-DE-SAPT
TRIBOULOT	Arnaud	Sergent-chef	ETIVAL-CLAIRFONTAINE

ARTICLE 3 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Argent, est décernée comme suit :

ARNOLD	Isabelle	Infirmier Lieutenant	CHARMES
ARNOUD	Benjamin	Sergent-chef	NEUVILLERS-SUR-FAVE
BEGIN	Stéphane	Adjudant-chef	CHARMES
BESANCON	Nicolas	Sapeur 1ère classe	RAINVILLE
CALIN	Arnaud	Sergent-chef	VITTEL-CONTREXEVILLE
CARITEY	Jordan	Adjudant-chef	LE SYNDICAT
CHARLEMAGNE	Michel	Sergent-chef	CHARMES
CHERRIER	Emilie	Adjudant-chef	AYDOILLES
COLLADO	Daniel	Caporal-chef	CHATENOIS
FAUTER	Aurélien	Sapeur 1ère classe	VICHEREY
FEY	Yohann	Sergent-chef	CHARMES
GAINEL	François	Sergent-chef	CIS Epinal
GEORGES	Jonathan	Sergent-chef	LE SYNDICAT
GRANDCLAUDON	Didier	Sapeur 1ère classe	XERTIGNY
HINIGER	Cédric	Adjudant	SAULXURES SUR MOSELOTTE
JACQUOT	Cédric	Adjudant-chef	LE SYNDICAT
JEROME	Jean-Pierre	Sergent-chef	BAINS-LES-BAINS
MAUCLAIR	Virginie	Caporal-chef	DOGNEVILLE
MERY	Yannick	Adjudant-chef	DOGNEVILLE
MOSSER	Sylvain	Sergent-chef	NEUVILLERS-SUR-FAVE
OFFRET	Rémy	Caporal-chef	VILLE SUR ILLON
OLLE	Jean-Baptiste	Sergent-chef	XERTIGNY
PLATA JIMENEZ	Manolo	Sergent	RUPT SUR MOSELLE
RICHARD	Guillaume	Sergent-chef	REMIREMONT
SELLE	Matthieu	Adjudant	URIMENIL
THIRIAT	Franck	Adjudant-chef	REMIREMONT
TOUSSAINT	Antonia	Sapeur 1ère classe	LE SYNDICAT
VANDOO LAEGHE	Emmanuel	Adjudant-chef	CHATEL SUR MOSELLE
VIDOT	Magali	Infirmier Capitaine	LIFFOL LE GRAND
VINCENT-VIRY	Aurélien	Caporal-chef	EPINAL
VITRY	Emmanuel	Caporal-chef	ANOULD
WEBER	Mickaël	Caporal-chef	MARTIGNY LES GERBONVAUX

ARTICLE 4 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, Bronze, est décernée comme suit :

AMSLER	Guillaume	Caporal	RAMBERVILLERS
AUBERT	Vincent	Sergent	ESLEY

AUBRY	Timothé	Sapeur 1ère classe	BRUYERES
BABEL	Lucien	Sapeur 1ère classe	TENDON
BEGIN	Arthur	Sergent	MONTHUREUX-SUR-SAONE
BELLY	Valentin	Caporal-chef	CHATEL SUR MOSELLE
BOTTERO	Catherine	Sapeur 1ère classe	EPINAL
BOUKHABIA	Samir	Caporal-chef	EPINAL
CLAUDE	Axel	Caporal-chef	DOMPAIRE
CLAUDEL	Fabien	Sergent	LE SYNDICAT
COLUMEAU	Suzanne	Expert	SSSM
DIDIER	Mathilde	Caporal-chef	EPINAL
DUCHENE	Thomas	Caporal-chef	EPINAL
DUMOULIN	Frédéric	Infirmier sous lieutenant	SAINT-DIE-DES-VOSGES
DURAND	Toma	Sergent	SEROCOURT
FITTELAERE	Jean-Christophe	Caporal-chef	RUPT SUR MOSELLE
GRANDCLAUDON	Nadine	Infirmier Lieutenant	HADOL DOUNOUX - SSSM
GRANGET	Virgile	Sergent	MONTHUREUX-SUR-SAONE
HOLTZER	Christophe	Sapeur 1ère classe	LA BRESSE
HORVATH	Istvan	Caporal-chef	DOMPAIRE
HUGUENIN	Faustine	Caporal-chef	REMIREMONT
HUMBERTCLAUDE	Florine	Caporal	CIS Saint Dié des Vosges
ISSELET	Manon	Sergent	SAINT-DIE-DES-VOSGES
KELLER	Franck	Caporal-chef	RAON AUX BOIS
KESSLER	Adrien	Caporal	CORCIEUX
LAGRANGE	Laure	Infirmière	AYDOILLES
LHOTE	Rémi	Sergent-chef	EPINAL
LOCHE	Jérémy	Sergent	SAINTE HELENE
MORETO	Raphaël	Sergent	ANOULD
OLLMANN	Corentin	Caporal-chef	BULGNEVILLE
PELTIER	Antoine	Médecin capitaine	CHATENOIS
PETIN	Marie	Caporal	GOLBEY
PLATEAU	Franck	Sapeur 1ère classe	EPINAL
POPULAIRE	Alexandre	Caporal-chef	RAMBERVILLERS
QUINET	Alexandre	Caporal-chef	SAINT-DIE-DES-VOSGES
REMY	Frédéric	Sergent	MOUSSEY
THIEBAUT	André	Sapeur 1ère classe	EPINAL
THIEBAUT	Dylan	Caporal-chef	LIFFOL LE GRAND
TULPIN	Christophe	Sapeur 1ère classe	MARTIGNY LES GERBONVAUX
VANNOORENBERGHE	Nicolas	Sapeur 1ère classe	RAMBERVILLERS

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Epinal, le 10 juillet 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-06-05-00005

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur
agricole, promotion du 14 juillet 2023

ARRÊTÉ

**Portant attribution de la médaille d'honneur agricole
Promotion du 14 juillet 2023**

La préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfète des Vosges,

A R R Ê T E

Article 1er : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame AUBRY Sylvie**
Ouvrière, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Madame BERTRAND Catherine**
Ouvrière polyvalente, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SANDAUCOURT
- **Monsieur BIDA Adel**
Ouvrier d'abattoir, ELIVIA, DOMVALLIER
demeurant à EPINAL
- **Madame CABLÉ Aline**
Conseillère en gestion de patrimoine, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES,
STRASBOURG
demeurant à ROZEROTTE
- **Madame CABLEY Stéphanie**
Préparatrice de commandes, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur CEVALTE Nicolas**
Ouvrier, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SAINT-OUEN-LES-PAREY

- **Madame CEVALTE Stéphanie**
Ouvrière polyvalente, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur CHARLES Sébastien**
Technicien de maintenance, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à ROUVRES-EN-XAINTOIS
- **Monsieur DEFRANOUX Gérald**
chauffeur ramasseur, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à LA BAFFE
- **Madame DEPERNET Sylvie**
Agent d'entretien, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à MALAINCOURT
- **Monsieur EMEROT Jean-Luc**
Conducteur d'installation, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SURIAUVILLE
- **Monsieur FIRMANN Benoit**
Technicien de maintenance, ELIVIA, DOMVALLIER
demeurant à CHARMES
- **Monsieur HENON Jimmy**
Ouvrier d'entretien, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SEROCOURT
- **Monsieur LARCHE Jacques**
Ouvrier emballage, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à AUZAINVILLIERS
- **Monsieur MALGLAIVE Gérard**
Contrôleur de gestion, FTRECAL, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Madame MALGLAIVE Virginie**
Préparatrice de commandes, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur MATHIOT Ludovic**
Fromager, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à LIGNEVILLE
- **Monsieur MAULBON David**
Responsable approvisionnement, FTRECAL, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Madame MERLE Céline**
Responsable développement professionnels, CREDIT AGRICOLE ALSACE
VOSGES, EPINAL
demeurant à LES FORGES
- **Monsieur MOREL Norbert**
Chauffeur ramasseur, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à DONCIERES

- **Madame MOUCHET Anne**
Ouvrière, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à DOMBROT-LE-SEC
- **Monsieur MOUTHON Sébastien**
Responsable garage, FTRECAL, BULGNEVILLE
demeurant à MARTIGNY-LES-BAINS
- **Monsieur RENAULT Julien**
Conducteur installation, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à DAMBLAIN
- **Monsieur ROMARY Denis**
Ouvrier désossage, ELIVIA, DOMVALLIER
demeurant à MIRECOURT
- **Monsieur SALMON Lilian**
Ouvrier d'abattoir, ELIVIA, DOMVALLIER
demeurant à VAUBEXY
- **Monsieur TOUSSAINT Gaëtan**
Chef d'équipe, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à VIVIERS-LE-GRAS
- **Monsieur VIENNOT Emmanuel**
Magasinier, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à LIGNEVILLE
- **Monsieur WATIER Christophe**
Chef de silo, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à DARNIEULLES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AUBERTIN Franck**
Ouvrier préemballé, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à CONTREXEVILLE
- **Monsieur COULIN Thierry**
Ouvrier préemballé, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à LIGNEVILLE
- **Madame EMEROT Isabelle**
Ouvrière emballage, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SAINT-OUEN-LES-PAREY
- **Monsieur EMEROT Philippe**
Chef d'équipe, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SAINT-OUEN-LES-PAREY
- **Monsieur GRAVIER Bertrand**
Chef d'atelier, MECAVISTA, LAXOU
demeurant à SANDAUCOURT

- **Madame HUMBLLOT Daphné**
Responsable ADV export, FTRECAL, BULGNEVILLE
demeurant à GEMMELAINCOURT
- **Monsieur HUMBLLOT Frédéric**
Technico-commercial, SICALEST SOCIÉTÉ ANONYME SICA, BULGNEVILLE
demeurant à GEMMELAINCOURT
- **Monsieur JACQUEL Christophe**
Conducteur de véhicule, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à VALLEROY-AUX-SAULES
- **Monsieur MAILLARD Thierry**
Chef d'atelier confirmé, MECAVISTA, LAXOU
demeurant à LANDAVILLE
- **Monsieur SAUTRÉ Benoît**
Ramasseur laitier, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à HAREVILLE
- **Monsieur WELKER Pascal**
Conducteur d'installation, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à BOCQUEGNEY

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BERGEROT Carole**
Ouvrière affinage munster, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur BOURG Jean-Luc**
Agent relation culture, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à MARTIGNY-LES-BAINS
- **Madame CHEVROLET Mireille**
Conseillère commerciale, CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE,
BESANCON
demeurant à LE CLERJUS
- **Monsieur DARMOISE David**
Ouvrier affinage munster, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Madame DUCHENE Florence**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, STRASBOURG
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
- **Monsieur EMEROT Régis**
Adjoint responsable expédition, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à ROZIERES-SUR-MOUZON
- **Monsieur HUBRECHT Thierry**
Chef d'équipe entretien, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à AINVELLE

- **Monsieur NICOLAS Thierry**
Employé de laboratoire, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SAULXURES-LES-BULGNEVILLE
- **Madame REYNAUD Dominique**
Assistante sociale, MSA LORRAINE, VANDOEUVRE-LES-NANCY
demeurant à RAMBERVILLERS
- **Monsieur SEDAN Lionel**
Ouvrier de fromagerie, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur SEDAN Pascal**
Ouvrier fabrication pâtes molles, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Madame SEDAN Véronique**
Ouvrière affinage munster, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur STOEHR Olivier**
Agent de dépôt, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à BELRUPT
- **Madame TRELAT Clarisse**
Assistante administrative, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à FRAIN
- **Monsieur WELKER Pascal**
Conducteur d'installation, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à BOCQUEGNEY

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BARROUÉ Véronique**
Technicienne pssp 3 d, MSA LORRAINE, EPINAL
demeurant à DOMEVRE-SUR-AVIERE
- **Monsieur BAYER Henri**
Ouvrier Emballage, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à HAREVILLE
- **Madame BOGARD Véronique**
Opératrice quai réception, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SAULXURES-LES-BULGNEVILLE
- **Madame BOULANGER-GINGEMBRE Odile**
Employée de Bureau, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à VAUDONCOURT
- **Madame CHALAYER Isabelle**
Cadre MSA Lorraine, MSA LORRAINE, VANDOEUVRE-LES-NANCY
demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur HATIER Dominique**
Ouvrier Affinage emmental, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à URVILLE
- **Madame MENEGHIN Marie Laure**
Technicienne pssp, MSA LORRAINE, EPINAL
demeurant à EPINAL
- **Madame PRUNIER Corine**
Secrétaire, MSA LORRAINE, VANDOEUVRE-LES-NANCY
demeurant à VINCEY
- **Monsieur SELLIER Rémy**
Conducteur installation, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à VITTEL
- **Monsieur THIRION Patrice**
Fromager, FROMAGERIE DE L'ERMITAGE, BULGNEVILLE
demeurant à SAINT-OUEN-LES-PAREY

Article 5 : La Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 5 juin 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Prefecture des Vosges

88-2023-06-05-00006

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du
travail, promotion du 14 juillet 2023



ARRÊTÉ

**Portant attribution de la médaille d'honneur du Travail
Promotion du 14 juillet 2023**

La Préfète des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfète des Vosges,

A R R Ê T E

Article 1er : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ACCART Sébastien**
Technicien confirmé, ETABLISSEMENTS ANDRE BALTHAZARD ET FILS, ORBEY.
demeurant à ANOULD
- **Monsieur ADAM Christophe**
Cariste parc palettes, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à POUXEUX
- **Madame ADAM Juliette**
Chargé de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE REMIREMONT, VAGNEY.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Monsieur AEMISEGGER Joël**
Leader outillage, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à BERTRIMOUTIER
- **Monsieur AIGUIER Yohann**
Technico-commercial sédentaire, EFRAPO, STRASBOURG.
demeurant à ELOYES
- **Monsieur AIZIER Aurélien**
Polyvalent finition, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur ALIBERT Maxence**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur AMBUHL Yoann**
Manager commercial, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à SAINT-GENEST

- **Monsieur ANDLAUER Gabriel**
Gap leader, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Madame ANDLAUER Sylviana**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, EPINAL.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur ANDREOLI Philippe**
Charge affaire agri viti, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à EPINAL

- **Madame ANDRE Stéphanie**
Secrétaire médicale, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE, VITTEL.
demeurant à LES FORGES

- **Monsieur ANDRE Yanick**
Educateur spécialisé, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, RAON L'ETAPE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur ANSEL André**
Agent hôtelier, ADAVIE, BRUYERES.
demeurant à BROUVELIEURES

- **Madame ANSEL Magali**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à THIEFOSSE

- **Monsieur ANTOINE Sébastien**
Releveur changeur de compteur, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à AUZAINVILLIERS

- **Monsieur ARMELLIN David**
Conseiller gestion privée, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur AUBEL Jean-François**
Gestionnaire de rayons, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur AUBERT Sébastien**
Usineur fraiseur, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur AUBERT Vincent**
Directeur d agence, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à DARNIEULLES

- **Monsieur AUBRY Sylvain**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame AUBURTIN Eric**
Conducteur presses conditionnement, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES
DE L'EST, VARANGEVILLE.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur BADEZ Anthony**
Conducteur fot, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur BAIJOUX DIHA David**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à DARNIEULLES

- **Monsieur BAILLET Louis Pierre**
Responsable d'exploitations logistiques, GEODIS CL AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
demeurant à GIRANCOURT
- **Monsieur BALLAMY Ludovic**
Opérateur, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à MAZELEY
- **Monsieur BASTIEN Cédric**
Responsable de service, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à CHAVELOT
- **Monsieur BASTIEN Laurent**
Responsable de maintenance, COMPAGNIE FRANCAISE DU PANNEAU, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.
demeurant à Épinal
- **Madame BATTU Sabrina**
Auxiliaire de vie, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à URIMENIL
- **Monsieur BAUVILLE Sylvain**
Moniteur d'atelier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-AME
- **Madame BEGIN Séverine**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE, VITTEL.
demeurant à SAINT-PAUL
- **Monsieur BEGUE Sébastien**
Responsable maintenance, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Monsieur BERTSCH Dominique**
Chauffeur pl, EIFFAGE ROUTE NORD EST, MAXEVILLE.
demeurant à JEANMENIL
- **Monsieur BESSON Jean-Christophe**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE,
STRASBOURG.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Madame BINAUX Laurence**
Responsable planning, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
- **Monsieur BLACHE Christian**
Pilote de ligne opl 100%, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à SAINT-REMY
- **Madame BLIN Patricia**
Technicienne supérieure retraitée, INST JEUNES AVEUGLES DEFICIENTS VISUELS, NANCY.
demeurant à MIRECOURT
- **Monsieur BOBENRIETH Jérémy**
Agent p. multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à CORNIMONT
- **Madame BODIGUEL Anne**
Contrôleur de gestion, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur BOILEAU Romaric**
Ouvrier, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Monsieur BOILLOT Frédéric**
Agent logistique spécialité cariste, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Madame BOLOT-JACQUOT Caroline**
Masseur-kinésithérapeute, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, NANCY.
demeurant à CHANTRAINE

- **Madame BOROWCZYK Florence**
Agent de promotion médico commerciale, THUASNE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BORTOLUZZI Fabien**
Directeur commercial export, THALES LAS FRANCE SAS, MASSY.
demeurant à EPINAL

- **Madame BOSSARD Karine**
Employée des services hospitaliers, SOCIETE DE GESTION DES CLINIQUES D'EPINAL
REUNIES, EPINAL.
demeurant à VINCEY

- **Monsieur BOUDEN Amar**
Opérateur de production, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur BOUQUIN Florent**
Chef d'équipe électromécanique, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à FIMENIL

- **Monsieur BOUTRELLE Julien**
Moniteur d atelier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Madame BRAJUS Johanne**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à FRAIZE

- **Madame BRIGEOT Valérie**
Educatrice spécialisée, INST JEUNES AVEUGLES DEFICIENTS VISUELS, NANCY.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur BRIGNON Etienne**
Salarié agricole, AGRIVAIR SARL, VALLEROY-LE-SEC.
demeurant à MONTHUREUX-SUR-SAONE

- **Madame BUHLER Céline**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à LE CLERJUS

- **Madame CANAZZA Rachel**
Assistante de vie, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame CAPELLI Magali**
Directeur ingénierie, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur CARON Sébastien**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à ROCHESSON

- **Monsieur CESAR Jérémy**
Chef d'équipe, SOVOTEC, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Madame CESTER Marie-Laure**
Assistante gestionnaire tourets, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame CHACHAY Nadège**
Conseillère de clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE ST DIE, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Madame CHAMAK Stéphanie**
Technico-commerciale sédentaire, EFRAPO, STRASBOURG.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame CHAMPEROUX Mauricette**
Moniteur éducateur, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame CHARLES Anne-Laure**
Assistante de formation, B'FOR, EPINAL.
demeurant à DOMMARTIN-AUX-BOIS

- **Madame CHATILLON Nathalie**
Gestionnaire, AUCHAN HYPERMARCHÉ, LAXOU.
demeurant à FLOREMONT

- **Madame CHENU Christelle**
Technicienne préleveuse de laboratoire, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE, VITTEL.
demeurant à VITTEL

- **Madame CHERRIERE Marie-France**
Aide médico-psychologique, EHPAD SAINT JEAN MEMOIRES ET PERSPECTIVES, PORTIEUX.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur CHEVALME Denis**
Mécanicien, PAUL KROELY ETOILE 88, EPINAL.
demeurant à BRUYERES

- **Monsieur CHOUKRI Aziz**
Référént maintenance, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur CHRISTMANN Ludovic**
Préparateur manutentionnaire, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame CIPRESSO Stéphanie**
Employée commerciale, SUPERMARCHES MATCH, LA MADELEINE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur CLAUDE Bertrand**
Gestionnaire des achats, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT

- **Monsieur CLAUDE Fabrice**
Chauffeur magasinier, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Monsieur CLAUDE Laurent**
Gestionnaire de rayons, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur CLAUDEL Laurent**
Directeur qualité, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur CLAUDEL Michaël**
Magasinier, GERMAT - CUSSENOT, GERBAMONT.
demeurant à ROCHESSON

- **Madame CLAUDEL Nadège**
Chargée de relation client, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à VENTRON

- **Madame CLAUDE Marjorie**
Agent de production, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à FRAIZE

- **Madame CLAUSE Florence**
Assistant maîtrise d'ouvrage, VOSGELIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT
DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Madame CLEVER Christine**
Collaboratrice comptable, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur COLIN Fabrice**
Opérateur découpe, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à LAVELINE-DEVANT-BRUYERES

- **Monsieur COLIN Pascal**
Cariste production, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES

- **Monsieur COLIN Sébastien**
Journaliste, SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL LA LIBERTE DE L'EST, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur COLIN Tony**
Opérateur découpe, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à BRUYERES

- **Madame COLLIGNON Annick**
Assistante commerciale, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à CIR COURT-SUR-MOUZON

- **Madame COLLIN Leslie**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à LONGCHAMP

- **Madame COLNOT Roxane**
Directrice d'agence, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à ROMONT

- **Madame CORDARY Marie-Anne**
Collaboratrice sociale confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à GOLBEY

- **Madame CORDIER Séverine**
Chargée relations et conseils, HARMONIE MUTUELLE, PARIS 15.
demeurant à LAVELINE-DU-HOUX

- **Madame CORNAGLIA Cindy**
Chargée de relations clients, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, BETHUNE.
demeurant à GORHEY

- **Madame CORNET Angélique**
Assistante de soins en gérontologie, FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY, BAYON.
demeurant à GIRCOURT-LES-VIEVILLE
- **Monsieur CORTHIER Arnaud**
Opérateur changeur programme, VISKASE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à PORTIEUX
- **Madame COURCHINOUX Nathalie**
Technicien vérification, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à LES FORGES
- **Monsieur COURTOIS Antoine**
Cariste production, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC
- **Madame CROISE Agnès**
Opératrice animatrice, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à BELVAL
- **Madame CUNIN Emilie**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BRUYERES
- **Monsieur DADER Damien**
Responsable administratif et financier, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Madame DARUT Karine**
Membre du comité de direction, PLOMBINOISE DE CASINO SAS, PLOMBIÈRES-LES-BAINS.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS
- **Madame DE BORTOLI Stéphanie**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à LEPANGES-SUR-VOLOGNE
- **Madame DEFRAIN Emilie**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à ISCHES
- **Madame DELACOUR Béatrice**
Assistante commerciale trilingue, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à DOMFAING
- **Monsieur DELIGNY Stéphane**
Responsable uap, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Madame DELIGNY Valérie**
Gap leader technique, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Madame DELLE VAGLIA Séverine**
Assistante de service, WIG FRANCE ENTREPRISES, TOUL.
demeurant à HARMONVILLE
- **Madame DELOY Erika**
Ouvrière, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES
- **Madame DELSARTE Stéphanie**
Agent multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à CORNIMONT

- **Madame DE QUATTRO Sandra**
Chargée clientèle particulier, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à CHAUMOUSEY

- **Monsieur DESBUISSON Cédric**
Technicien gas stand, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur DESCHASEAUX Jérôme**
Responsable d'agence, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Monsieur DESSERTY Benoît**
Agent de maîtrise, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à SAULXURES SUR MOSELOTTE

- **Monsieur DETE Alexandre**
Responsable maintenance, RECORD PORTES AUTOMATIQUES, NORROY-LE-VENEUR.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Madame DEVIGNON Caroline**
Auxiliaire de puériculture, ASSOCIATION POUSSE-POUSSETTE, EPINAL.
demeurant à DOMPAIRE

- **Monsieur DEVILLERS Julien**
Responsable encres, REBORN VOSGES, VECOUX.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur DIDIERLAURENT Sébastien**
Conseiller en insertion, Mission Locale du Bassin d'emploi d'Epinal, EPINAL.
demeurant à DARNIEULLES

- **Madame DIERSTEIN Olga**
Mécanicienne en confection, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur DIEUDONNE Claude-Alexandre**
Chargé d'affaires, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Madame DIEUDONNE Pascaline**
Juriste confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à LONGCHAMP

- **Madame DIVOUX Virginie**
Dérouleuse, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES

- **Madame DONIZETTI Valérie**
Animatrice, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur DROUAN Teddy**
Conducteur de machine, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur DUBAS Alain**
Agent de maintenance, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à EPINAL

- **Madame DULOT Isabelle**
Team leader, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Madame EBELMANN Karine**
Conseillère en création d'entreprise, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Madame EBERLIN Claudine**
Conseillère de ventes, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur EMOND Frédéric**
Technicien de maintenance, DCMI, LES FORGES.
demeurant à UZEMAIN

- **Madame ERHARDT Karine**
Assistante administrative, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à BAN-DE-LAVELINE

- **Madame ESPOSITO Sandrine**
Os1, VULLI, SAINT-NABORD.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur ETIENNE Stéphane**
Agent qualité, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame ETIENNEY Murielle**
Préparatrice de commandes, FACKELMANN FRANCE, BUSSANG.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame EVRARD Denise**
Première ouvrière plissage, VISKASE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame FAIVRE Stéphanie**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à DARNEY

- **Monsieur FAROT Emmanuel**
Responsable de sécurité, PLOMBINOISE DE CASINO SAS, PLOMBIÈRES-LES-BAINS.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Madame FARTAH Leïla**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BRUYERES

- **Madame FERDONNET Christine**
Responsable client, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Madame FERNANDEZ Sonia**
Professionnel logistique pièces rechange, PSA AUTOMOBILES SA, VESOUL.
demeurant à MARTINVELLE

- **Madame FERRY Audrey**
Liquidatrice, GROUPE VICTOR HUGO, ÉPINAL.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Madame FILALI Louisa**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame FILLAUDEAU Elodie**
Agent d'entretien, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, CHAUMONT.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur FIOLESI Ludovic**
Ouvrier - conducteur machine, PARISOT INDUSTRIE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.
demeurant à LE CLERJUS
- **Monsieur FISCHER Philippe**
Conducteur d'engins, SOGEA EST B T P, RAMBERVILLERS.
demeurant à AUTREY
- **Madame FLOT Céline**
Cadre bancaire, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE,
STRASBOURG.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur FONDERFLICK David**
Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Madame FORNEZZO Valérie**
Responsable logistique, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
- **Madame FORTIER Cinthia**
Investigatrice administrative, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à FREMIFONTAINE
- **Madame FOURNIER Hélène**
Aide soignante, FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY, BAYON.
demeurant à HAILLAINVILLE
- **Monsieur FRECHIN Christophe**
Responsable prototypes, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Monsieur FROMENT Didier**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à NOMEXY
- **Madame GALLOIS Christelle**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à NOMEXY
- **Monsieur GASQUEZ Denis**
Technicien de maintenance, AXIMA CONCEPT, RICHWILLER.
demeurant à ARRENTES-DE-CORCIEUX
- **Monsieur GAUTHIER Benoit**
Responsable d'agence, GERMAT - CUSSENOT, GERARDMER.
demeurant à ROCHESSON
- **Madame GAVOILLE Estelle**
Technicienne de laboratoire, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE, VITTEL.
demeurant à VITTEL
- **Madame GEHIN Marie Pierre**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à LES FORGES
- **Monsieur GEHIN Pascal**
Chef d'équipe, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à HADOL
- **Monsieur GEHIN Rémi**
Chef d'atelier, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à Golbey

- **Monsieur GEHIN Romuald**
Technico commercial, MARTIN H V A, LE SYNDICAT.
demeurant à LIEZEY
- **Madame GENIN Anne**
Assistante comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à CHAMAGNE
- **Monsieur GENIN Dave**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GUGNECOURT
- **Madame GENY Virginie**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à DARNEY
- **Madame GEORGES Adeline**
Collaboratrice comptable confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à BULT
- **Madame GEORGES ANDRAOUS Emilie**
Conseiller gestion privée, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à REMIREMONT
- **Monsieur GEORGES Laurent**
Programmeur laser, LORRAINE DECOUPE ACIERS, SENONES.
demeurant à MOYENMOUTIER
- **Monsieur GEORGES René**
Tuyauteur soudeur, SOUDURE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE CHAUDRONNERIE,
CHAUMOUSEY.
demeurant à GOLBEY
- **Monsieur GÉRARD Christophe**
Chef de chantier, SOGEA EST BTP-HOUILLON, LESMENILS.
demeurant à MOYENMOUTIER
- **Monsieur GERARD Daniel**
Employé, ETABLISSEMENTS GAIFFE, CHAMP-LE-DUC.
demeurant à CHAMPDRAY
- **Monsieur GERARD Sylvain**
Agent administratif, GIE KLESIA ADP, NANCY.
demeurant à THAON-LES-VOSGES
- **Monsieur GERARD Vincent**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à CHAUMOUSEY
- **Monsieur GEROMEY Thomas**
Employé commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à EPINAL
- **Madame GIVRY Marie-Laure**
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE,
EPINAL.
demeurant à RENAUVOID
- **Monsieur GODART Olivier**
Category manager, ARGEDIS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à VAGNEY
- **Monsieur GOSSET Lionel**
Conducteur d'engins, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, METZ.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Madame GOURLOT Carole**
Attachée commerciale, LUXOTTICA FRANCE, VALBONNE.
demeurant à CONTREXEVILLE
- **Monsieur GOURRI Ahmed**
Conducteur scie, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur GRANDCLAUDE Sébastien**
Concepteur bureau d'étude polyvalent, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur GRANDMAIRE Vincent**
Agent qualité, O-I FRANCE SAS, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à Dombasle-devant-Darney
- **Madame GRIES Claudine**
Opératrice de conditionnement, WM88, CHATENOIS.
demeurant à LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS
- **Monsieur GRISVARD Jérémy**
Mécanicien, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
- **Madame GRIVEL Karine**
Assistante commerciale, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à LE THOLY
- **Monsieur GROSJEAN Julien**
Conducteur fot, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES
- **Monsieur GUBERNATOR Cyril**
Ouvrier ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Monsieur GUIDAT Stéphane**
Aide-bobineur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à ANOULD
- **Monsieur GUITTRE Benjamin**
Conducteur de ligne, PATISFRANCE - PURATOS, RUNGIS.
demeurant à EVAUX-ET-MENIL
- **Monsieur GURY Xavier**
Magasinier, FACKELMANN FRANCE, BUSSANG.
demeurant à FERDRUPT
- **Monsieur HABERER Martial**
Electricien, VALON, METZERAL.
demeurant à FRAIZE
- **Madame HALARY Virginie**
Manager de secteur adjoint, URSSAF DE LORRAINE, EPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur HAMEL Thierry**
Coordinateur informatique, LABORATOIRES LOHMANN & RAUSCHER, REMIREMONT.
demeurant à RAON-AUX-BOIS
- **Monsieur HANS Adrien**
Responsable atelier, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à VECOUX

- **Monsieur HARAU David**
Assistant approvisionneur vieux papiers, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRU
- **Madame HASSLER Evelyne**
Médecin conseil, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, EPINAL.
demeurant à SOCOURT
- **Madame HATON Sonia**
Aide soignante, SOCIETE DE GESTION DES CLINIQUES D'EPINAL REUNIES, EPINAL.
demeurant à ARCHETTES
- **Monsieur HAZARD Romaric**
Opérateur grapet, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à LANDAVILLE
- **Monsieur HERBE Gilles**
Conducteur bobst, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à NOMEXY
- **Monsieur HERQUEL Christophe**
Ajusteur - ouilleur, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à MANDRAY
- **Madame HERROUIN Laetitia**
Juriste, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
- **Monsieur HERZOG Marcel**
Chauffeur livreur, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à CHATENOIS
- **Monsieur HINIGER Frédéric**
Manager opérationnel, SELECTA, RAMBERVILLERS.
demeurant à BRANTIGNY
- **Madame HOLLARD Laurence**
Agent d'entretien qualifié, MAISON DE RETRAITE DE BRUYERES, BRUYERES.
demeurant à FREMIFONTAINE
- **Monsieur HOUILLE Vincent**
Technicien de maintenance, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à CHARMES
- **Monsieur HULBACH Jean**
Agent de planning, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à DEYVILLERS
- **Madame HUMILIERE Maryvonne**
Assistante commerciale, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à CHAVELOT
- **Madame IDRI Nadia**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à LES VOIVRES
- **Monsieur JACQUEMIN Xavier**
Superviseur de production et industrialisation, VULLI, SAINT-NABORD.
demeurant à SANCHEY
- **Madame JACQUES Christelle**
Agent de soins, EHPAD SAINT JEAN MEMOIRES ET PERSPECTIVES, PORTIEUX.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur JACQUOT Sylvain**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Madame JANOT Laetitia**
Team leader, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur JEAN BAPTISTE Jérôme**
Opérateur poste, COLAS FRANCE, CHARMES.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur JEANDENANT Bruno**
Chef d'équipe, SNEF, PULVERSHEIM.
demeurant à LE THILLOT

- **Madame JEANJACQUOT Anne**
Gestionnaire de paie, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur JEROME Tony**
Ouvrier monteur, HUSSOR SA, LAPOUTROIE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur JOCHIM Christophe**
Conducteur de ligne, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, VINCEY.
demeurant à ESSEGNEY

- **Monsieur JOSEPH Jonathan**
Monteur clichés, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur JULIAC Patrice**
Agent logistique cariste, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à MAXEY-SUR-MEUSE

- **Monsieur KARACAN Omer**
Conducteur de ligne, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur KIEBER Damien**
Responsable parc transport, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur KIEFFER Christophe**
Chef d'équipe, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à GIRMONT

- **Monsieur KNIBIEHLY Elie**
Responsable hébergement, SOCIETE VOSGIENNE DES HOTELS ECONOMIQUES, SAINT-NABORD.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur KOCER Mustafa**
Soudeur, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur KOKTEN Fazli**
Opérateur de niveau 2, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur LACHAPELLE Morgan**
Conducteur machine/ligne, DS SMITH PACKAGING KAYPAC, VITTEL.
demeurant à SAINT-JULIEN

- **Monsieur LACONI Kevin**
 Chef d'équipe travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
 demeurant à POUSSAY

- **Madame LACOTE Christine**
 Employée polyvalente, SOCIETE VOSGIENNE DES HOTELS ECONOMIQUES, SAINT-NABORD.
 demeurant à LES FORGES

- **Monsieur LAGARDE Ludovic**
 Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
 demeurant à CHAUMOUSEY

- **Madame LAGORCE Sabrina**
 Employée, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
 demeurant à EPINAL

- **Madame LANGLOIS Anne**
 Surveillante de nuit, AVSEA IME Jean Poirot, FONTENOY-LE-CHATEAU.
 demeurant à EPINAL

- **Madame LAPOIRIE-MORIZOT Sandrine**
 Educatrice spécialisée, LE RENOUVEAU, EPINAL.
 demeurant à LE MENIL

- **Monsieur LARCHER Eric**
 Chef de parc, SATEBA FRANCE, CHARMES.
 demeurant à CHARMES

- **Monsieur LAURENCON Eric**
 Magasinier, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
 demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur LAURENT Jérôme**
 Conducteur de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
 demeurant à ANOULD

- **Monsieur LAXENAIRE François**
 Mécanicien soudeur-chaudronnier, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
 demeurant à REMIREMONT

- **Madame LAXENAIRE Monique**
 Aide médico-psychologique, EHPAD SAINT JEAN MEMOIRES ET PERSPECTIVES, PORTIEUX.
 demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur LEBOUBE Bruno**
 Ouvrier ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
 demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur LEBRUN Lionel**
 Agent de parc, FRAIKIN FRANCE, COLOMBES.
 demeurant à PORTIEUX

- **Monsieur LECLERC Benoît**
 Technicien tissage, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
 demeurant à DENIPAIRE

- **Monsieur LEIGNEL Sébastien**
 Assistant postes de travail, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
 demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur LEMASSON Martial**
 Electromécanicien, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
 demeurant à LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES

- **Madame LE MERRER Sylvie**
Auxiliaire de vie, ADMR, BAN-DE-LAVELINE.
demeurant à PROVENCHERES ET COLROY

- **Madame L'ETANG Mathilde**
Collaboratrice comptable confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à VALLEROY-AUX-SAULES

- **Monsieur LEVEQUE-BALY Philippe**
Magasinier conseiller de vente, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VENTRON

- **Madame LEVEQUE Sandrine**
Assistante commerciale, SOCIETE GENERALE, EPINAL.
demeurant à BAZOILLES-ET-MENIL

- **Madame LEVEQUE Vanessa**
Employée de commerce, CALYS, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur L'HOME Patrice**
Agent polyvalent services généraux, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN,
DOGNEVILLE.
demeurant à CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX

- **Madame LHOMME Sophie**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à THUILLIERES

- **Monsieur LINDECKER Jean-François**
Menuisier, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à GERARDMER

- **Madame LOMBARDI Anne**
Infirmière, ETABL OBERLIN, LA BROQUE.
demeurant à BERTRIMOUTIER

- **Madame LOUIS Eliane**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur LOUIS François**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur MAILLARD Denis**
Cariste, WM88, CHATENOIS.
demeurant à LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS

- **Monsieur MALISZEWSKI Lionel**
Conducteur simple face, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à VAGNEY

- **Madame MANGEL Nathalie**
Responsable administrative et financière, ASS GESTION ANIMAT CO ANIMAT INSERTION,
REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur MANGENOT MAUGENRE Jean Yves**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à LA BOURGONCE

- **Madame MANGIN Doriane**
Gestionnaire comptable et financier, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à AYDOILLES

- **Madame MARCHAL Marie-Claire**
GCA Caf des Vosges, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur MARCHAND Jérémy**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à NOMEXY

- **Madame MARC Nathalie**
Aide soignante, EHPAD DE TURCKHEIM, TURCKHEIM.
demeurant à LUBINE

- **Madame MARIE Patricia**
Ouvrier, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur MARIN Yohann**
Applicateur peinture, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur MARSOT Frédéric**
Employé, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Monsieur MARTINERIE Julien**
Contrôleur de stocks, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à SANCHEY

- **Monsieur MARTIN Nicolas**
Responsable d'agence, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur MARTIN Renaud**
Chef traiteur, EURL BOUCHERIE TISSERANT WILLIAM, XONRUPT-LONGEMER.
demeurant à La Chapelle-devant-Bruyères

- **Madame MARTINS Nathalie**
Collaboratrice comptable confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Madame MARTIN Sylvie**
Assistante de vie, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à GERARDMER

- **Madame MATHIEU Sophie**
Référent technique, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Madame MAUBRE Nadine**
Conducteur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LE THOLY

- **Monsieur M'BODJI Mamadou**
Ouvrier ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur MELINE Bruno**
Correspondant méthode uap, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur MENGIN Anicet**
Technicien bureau d'étude, FINANCIERE LOUIS, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE
- **Monsieur MENGIN Martial**
Menuisier, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE
- **Monsieur MICHAUT Benoît**
Manutentionnaire, C.M.L FERMETURES, LIFFOL-LE-GRAND.
demeurant à CERTILLEUX
- **Monsieur MICHEL Stéphane**
Adjoint responsable usine, ALIANE, RETHEL.
demeurant à MADONNE-ET-LAMERÉY
- **Madame MILLET Hélène**
Monitrice d'atelier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à AYDOILLES
- **Madame MILLIOT Stéphanie**
Responsable de groupe prestations, GIE KLESIA ADP, NANCY.
demeurant à UXEGNEY
- **Monsieur MILLOTTE Jean-Luc**
Technicien maintenance réglage process, INNOTHERA NOMEXY, NOMEXY.
demeurant à LONGCHAMP
- **Madame MINIER Laurence**
Collaborateur comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY
- **Monsieur MONTEIRO José Miguel**
Cariste, OSSABOIS, LE SYNDICAT.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE
- **Monsieur MORANDI Patrick**
Moniteur, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à BRUYERES
- **Monsieur MORAND Nicolas**
Ingénieur, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DEYVILLERS
- **Madame MORIZOT Marie-Laurence**
Animatrice, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à ARCHETTES
- **Monsieur MOURNIAC Julien**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à DEYVILLERS
- **Madame MUNIER Nadège**
Aide médico psychologique, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES
- **Monsieur MUNIER-PUGIN Patrick**
Conducteur de ligne, PATISFRANCE - PURATOS, RUNGIS.
demeurant à CHARMES
- **Madame MUNSCH Laurence**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur MURA Jérôme**
Responsable pièces de rechange, PAUL KROELY ETOILE 88, EPINAL.
demeurant à JEUXEY
- **Madame NEFF Marie Rose**
Vendeuse, EURL BOUCHERIE TISSERANT WILLIAM, XONRUPT-LONGEMER.
demeurant à Gérardmer
- **Monsieur NOEL David**
Directeur d'usine, LACROIX EMBALLAGES, BOIS D'AMONT.
demeurant à VITTEL
- **Madame NOEL Laurence**
Opératrice de production, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à FRAIZE
- **Madame NURDIN Nadine**
Responsable administrative et financière, KNAUF FIBRE, LA COTE.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur NYSSSEN Vincent**
Responsable approvisionnement et magasin, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BELMONT-SUR-BUTTANT
- **Madame OHNIMUS Séverine**
Assistante commerciale, PAUL KROELY ETOILE 88, EPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur OLRY Gwenaël**
Technico-commercial, ETABLISSEMENTS ANDRE BALTHAZARD ET FILS, ORBEY.
demeurant à GERARDMER
- **Monsieur ORIEL David**
Chef d'équipe, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BIFFONTAINE
- **Madame ORIEL Murielle**
Téléconseillère confirmée, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Monsieur ORIEUX Olivier**
Chargé d'affaires, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à RAMONCHAMP
- **Monsieur ORY Julien**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à DOCELLES
- **Madame PARIS Florence**
Responsable hse et gestion rh, UNITED SPRINGS, CHARMES.
demeurant à RAMBERVILLERS
- **Madame PARISOT Delphine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE.
demeurant à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY
- **Madame PARISOT Isabelle**
Ingénieur technico-commercial, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à LA HOUSSIERE
- **Madame PAVOT Virginie**
Coiffeuse, PASSAGE BLEU COIFFURE, HOUEMONT.
demeurant à HARMONVILLE

- **Monsieur PEDUZZI Johan**
Responsable comptabilité, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LE MENIL

- **Madame PENONE Sandrine**
Assistante territoire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Monsieur PEREIRA José**
opérateur four sous vide, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à CHARMES

- **Madame PERNEL Sandra**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame PERNOT Nathalie**
Directrice hébergement, SOCIETE VOSGIENNE DES HOTELS ECONOMIQUES,
REMIREMONT.
demeurant à RAON-AUX-BOIS

- **Madame PERRIN Agnès**
Ouvrière opérateur sur machine, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Madame PERRIN Karine**
Agent de production multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à VAGNEY

- **Madame PERRIN Nadège**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT

- **Madame PETITDIDIER Bernadette**
Laborantine, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DEYCIMONT

- **Monsieur PETITJEAN Cédric**
Electromécanicien, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à GIRMONT-VAL-D'AJOL

- **Madame PETIT Karine**
Directrice d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE, FRAIZE.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Madame PETIT Nadine**
Magasinière, GERMAT - CUSSENOT, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à ENTRE-DEUX-EAUX

- **Monsieur PETITNICOLAS Gaëtan**
Régleur, UNITED SPRINGS, CHARMES.
demeurant à NOMEXY

- **Madame PETITPOISSON Céline**
Directrice, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, SENONES.
demeurant à SENONES

- **Madame PHILIPPE Delphine**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à REHAUPAL

- **Madame PHILIPPE Séverine**
Opératrice qualifiée, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame PICARD Isabelle**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame PIERRAT Lydie**
Responsable de gestion, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame PIERREL Amandine**
Secrétaire comptable, MARTIN H V A, LE SYNDICAT.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur PIERREL Sébastien**
Soudeur, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame PIERROT Virginie**
Monitrice éducatrice, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à BAINVILLE-AUX-SAULES

- **Madame PIERSON Ingrid**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à ROMONT

- **Monsieur PINTO Alexandre**
Responsable de point de vente, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE REMIREMONT,
REMIREMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame POIRIER Maria**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame POIROT Laura**
Conseillère de vente, GERMAT - CUSSENOT, GERARDMER.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame POIROT Sonia**
Employée administrative, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame POIRSON Marie-Pierre**
Responsable du bureau d'études, WEREY PLATRES ET STAFF, GUNSBACH.
demeurant à GERARDMER

- **Madame PORTMANN Agnès**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, REMIREMONT.
demeurant à EPINAL

- **Madame PREVOT Aurélie**
Conseillère indemnisation pôle emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM.
demeurant à SAINT-JULIEN

- **Monsieur PRUVOST Ludovic**
Monteur de moules, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Madame QUINANZONI Elodie**
Directrice d'agence, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à XONRUPT-LONGEMER

- **Madame QUIRIN Christelle**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur RAULIN Stéphane**
Directeur des jeux, PLOMBINOISE DE CASINO SAS, PLOMBIÈRES-LES-BAINS.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Monsieur REBOUT Alain**
Conducteur laitier, SOCIETE FROMAGERE DE XERTIGNY, XERTIGNY.
demeurant à EPINAL

- **Madame REIBEL Laetitia**
Ope prod assemblage finition 3, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à MOYENMOUTIER

- **Madame REIGNIER Maryline**
Technicienne des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, ÉPINAL.
demeurant à JEANMENIL

- **Madame RENARD Marie**
Responsable gestion comptable, EVODIA, EPINAL.
demeurant à DOMPIERRE

- **Monsieur RICHARD Sébastien**
Responsable atelier, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à VECOUX

- **Madame RISS Marie-Christine**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à ARCHES

- **Madame RIVAT Karine**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à PADOUX

- **Monsieur RIVAT Mickaël**
Chauffeur poids lourd / conducteur d'engins, SOGEA EST B T P, RAMBERVILLERS.
demeurant à FIMENIL

- **Monsieur ROBERT Thierry**
Agent de maitrise, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à PLOMBIERES-LES-BAINS

- **Madame RODRIGUES Laëtitia**
Employée administrative, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Monsieur ROLIN Arnaud**
Chargé de développement, FEDERAT DEPART ASSOC DE PECHE, NOMEXY.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur ROLLOT Eddy**
2ème sécheur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à HADOL

- **Madame ROSSIGNOL Céline**
Inspectrice fonction support, AXA FRANCE IARD, NANCY.
demeurant à EPINAL

- **Madame ROUDAUT Valérie**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à LERRAIN

- **Monsieur ROURE Sébastien**
Contrôleur mo, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à JARMENIL

- **Monsieur ROUSSEAUX Pierre**
Opérateur découpe, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à URIMENIL
- **Monsieur ROUSSEL André**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à POUXEUX
- **Madame ROUSSEL Véronique**
Contrôleuse prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à CIR COURT
- **Madame ROUXELIN Laurence**
Collaboratrice comptable confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à EPINAL
- **Madame ROUX Valérie**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à DARNEY
- **Monsieur SALVADOR Victorio**
Cadre commercial, SAS CARPRO, TAVAUX.
demeurant à LA BAFFE
- **Monsieur SARR Gabriel**
Soudeur, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à BUSSANG
- **Monsieur SCANDELLA Jean-Michel**
Conseiller de ventes, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à ELOYES
- **Madame SCHLATTER Aurore**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM.
demeurant à REMOMEIX
- **Monsieur SCHUBNEL Fabrice**
Technicien de maintenance, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE
- **Monsieur SERRIERE Sébastien**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, NEUFCHATEAU.
demeurant à BULGNEVILLE
- **Monsieur S'HAIRY Khiati**
Responsable logistique, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Madame SIDIBE Fatimata**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Monsieur SIMON Benjamin**
KPO (responsable production), RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Madame SIMON Orlane**
Technicienne flotte parc roulant, SCHMIDT GROUPE, LIEPVRE.
demeurant à NEUVILLERS-SUR-FAVE
- **Monsieur SOMBRET Cyrille**
Responsable du développement commercial, ANTARGAZ ENERGIES, COURBEVOIE.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Monsieur SPISSER Hervé**
Agent d'exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à MORIVILLE

- **Madame STUMPF Nathalie**
Agent de production, DS SMITH PACKAGING KAYPAC, VITTEL.
demeurant à CONTREXEVILLE

- **Monsieur TACHET Damien**
Mécanicien, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à MENIL-SUR-BELVITTE

- **Madame TADGER Katia**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur TANTIN Sylvain**
Opérateur logistique, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur TASSIN Michaël**
Technicien entretien mécanique, VISKASE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHENIMENIL

- **Madame THIEBAUT Aurélie**
Cuisinière, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, VINCEY.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE

- **Monsieur THIRIET Fabien**
Chauffeur pl, SUEZ RV NORD EST, REMIREMONT.
demeurant à BELLEFONTAINE

- **Monsieur THIRIET Sébastien**
Chargé de développement, FEDERAT DEPART ASSOC DE PECHE, NOMEXY.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur THOMAS Didier**
Coiffeur, THIERS -9, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Monsieur THOUVENIN Alban**
Mécanicien, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à WISEMBACH

- **Madame TINCHANT Angélique**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à NONVILLE

- **Monsieur TISSELIN Yohan**
Magasinier cariste, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à ETIVAL-CLAIREFONTAINE

- **Monsieur TISSERAND Fabien**
Ouvrier polyvalent, VULLI, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame TISSERAND Isabelle**
Opérateur conditionnement, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS
AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à VAUBEXY

- **Monsieur TISSERANT Benoit**
Employé bancaire, CREDIT MUTUEL PROFESSIONS DE SANTE, NANCY.
demeurant à CHARMES

- **Madame VALDENNAIRE Catherine**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur VALDENNAIRE Mickaël**
Menuisier, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT

- **Monsieur VALDENNAIRE Samuel**
Responsable méthode industrialisation, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame VALENTIN Héliéna**
Chef de table, SOC EXPLOIT CASINO HOTELS CONTREXEVILLE, CONTREXEVILLE.
demeurant à MONT-LES-LAMARCHE

- **Madame VALENTIN Isabelle**
Team leader, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur VANGOETHEM Vincent**
Technicien, ALSACHIMIE, PARIS 9.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur VAUBOURG Dominique**
Commercial, SA VESOUL ELECTRO DIESEL, REMIREMONT.
demeurant à FREMIFONTAINE

- **Madame VAUTRIN Aurélie**
Conseillère clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur VENDIER Mickaël**
Cariste secteur onduleuse, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à HADOL

- **Madame VERONESE Patricia**
Téléconseillère, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur VILLAUME Didier**
Ouvrier de fromagerie, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à GERARDMER

- **Madame VILLECHENOUX Nadine**
Directrice adjointe, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame VILLENEUVE Maryline**
Ouvrière ESAT, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN, DOGNEVILLE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur VINEL Jean Bernard**
Responsable client, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Madame VIOLANT Stéphanie**
Opticienne, SOCIETE DEODATIENNE D OPTIQUE, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA BOURGONCE

- **Madame VIRY Marie-Pierre**
Responsable magasin d'usine, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame VLAINÉ Sandrine**
Employée comptable rh, PRO BTP, NANCY.
demeurant à CHARMES

- **Madame VUILLAUME Isabelle**
Collaboratrice comptable confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur WAQUET Ludovic**
Cariste, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à LA PETITE-RAON

- **Monsieur WATIER Christophe**
Chef de silo, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE.
demeurant à DARNIEULLES

- **Monsieur WEISS Jérôme**
Responsable ressources humaines, LE NAPPAGE, GRANGES-AUMONTZEY.
demeurant à EPINAL

- **Madame WLADO Evelyne**
Monitrice éducatrice, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, RAON L'ETAPE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame ZIMMERMANN Lisiane**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur ZIMOUCHE Farid**
Opérateur filerie cablage, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur ZONCA Nicolas**
Mécanicien tourneur fraiseur, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à POUXEUX

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ABEL Fabrice**
Magasinier polyvalent, FACKELMANN FRANCE, BUSSANG.
demeurant à CORNIMONT

- **Madame ADAM Sabine**
Agent à domicile, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Monsieur ALVES Antonio**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Madame ANDOLFATTO Laurence**
Employée administrative et comptable, FINANCIERE LOUIS, LA BRESSE.
demeurant à CORNIMONT

- **Madame ANDRE Séverine**
Assistante commerciale, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame ANDRES Véronique**
Experte méthode et qualité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur ANDRE Yanick**
Educateur spécialisé, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, RAON L'ETAPE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame ANGSTER Marie-Ange**
Employée de restauration qualifiée, COMPASS GROUP FRANCE, CONTREXEVILLE.
demeurant à CONTREXEVILLE

- **Monsieur ANOURAK Anthony**
Technicien haute-tension, SDEL ELEXA, SAINT-FONS.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur ARIBI Gilbert**
Opérateur sur presse, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Monsieur AUBEL Jean-Pierre**
Analyste, DALKIA, PULNOY.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur BABEL Jean-Michel**
1er sécheur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à FREMIFONTAINE

- **Madame BACQUER Gaëlle**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, STRASBOURG.
demeurant à GOLBEY

- **Madame BAGOT Marie-Jeanne**
Chauffeur poids lourd, SOGEA EST BTP-HOUILLON, LESMENILS.
demeurant à GRANDVILLERS

- **Monsieur BAILLET Louis Pierre**
Responsable d'exploitations logistiques, GEODIS CL AUTOMOTIVE EST, ETUPES.
demeurant à GIRANCOURT

- **Monsieur BALKENWITCH Olivier**
Technicien maintenance automatisé, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHAVÉLOT

- **Madame BALLAND Sophie**
Infirmière, INNOTHERA NOMEXY, NOMEXY.
demeurant à CHAUMOUSEY

- **Monsieur BAUER Pascal**
Opérateur polyvalent site, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à VINCEY

- **Madame BECK Christelle**
Opératrice qualité, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à ELOYES

- **Madame BEGIC Christelle**
Superviseur, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame BEHRA Gisèle**
Employée, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame BEN HADJ Nathalie**
Gestionnaire santé prévoyance confirmée, HARMONIE MUTUELLE, PARIS 15.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur BERTOLUTTI Stéphane**
Agent technico-commercial, MULTIAIR FRANCE, TAVERNY.
demeurant à GIRANCOURT

- **Monsieur BINDA Pascal**
Canalisateur, SOGEA EST B T P, RAMBERVILLERS.
demeurant à XAFFEVILLERS

- **Monsieur BISVAL Joël**
Conducteur poids lourds, SUEZ RV NORD EST, REMIREMONT.
demeurant à VILLE-SUR-ILLON

- **Monsieur BONTEMS Etienne**
Technicien analyse fiabilité, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à VÉCOUX

- **Monsieur BOTTA Olivier**
Chargé d'affaires, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à HADOL

- **Monsieur BOTZUNG Frédéric**
Ingénieur commercial, ENGIE Cofely, EPINAL.
demeurant à URIMENIL

- **Madame BOUR Catherine**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Madame BOURNAUD Brigitte**
Opérateur de production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame BRAUN Bénédicte**
Directeur administratif et financier, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE

- **Madame BREGIER Sophie**
Employée administrative, AUBERT LUTHERIE, MIRECOURT.
demeurant à MIRECOURT

- **Monsieur BRESCHI Sylvain**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame BRIGEOT Valérie**
Educatrice spécialisée, INST JEUNES AVEUGLES DEFICIENTS VISUELS, NANCY.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur BRUN Nicolas**
Responsable service outillage, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE

- **Madame BUHLER Céline**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à LE CLERJUS

- **Madame CARDOSO Idalina**
Agent de production multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur CARON Eddie**
Chauffeur livreur, T.D-DISTRIBUTION THEVENIN-DUCROT-DISTRIBUTION, PONTARLIER.
demeurant à VENTRON

- **Monsieur CASTAN Joël**
Ingénieur développement SB, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à EPINAL

- **Madame CHAMPEROUX Mauricette**
Moniteur éducateur, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame CHANEL Nathalie**
Opérateur de production, SOGEFI AIR & COOLING, ORBEY.
demeurant à Plainfaing

- **Monsieur CHATAIN Francois**
Technicien réception déchets, VYNOVA PPC SAS, THANN.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Madame CHEVALIER Véronique**
Mécanicienne en confection confirmée, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT

- **Monsieur CHEVRIER Claude**
Technicien matériaux, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à XERTIGNY

- **Monsieur CHRISTOPHE Arnaud**
Bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à VERVEZELLE

- **Monsieur CLAUDEL Bruno**
Technicien deviseur, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur CLAUDEL Gilles**
Conducteur polyvalent, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à JUSSARUPT

- **Monsieur CLAUDEL Laurent**
Directeur qualité, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur CLAUDE Philippe**
Conducteur de machines spéciales, LACROIX EMBALLAGES, SANS-VALLOIS.
demeurant à SANS-VALLOIS

- **Madame CLAVELIN Nathalie**
Femme de ménage, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à MOUSSEY

- **Monsieur COE Olivier**
Moniteur d atelier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame COLAS Evelyne**
Maitresse de maison, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur COLIN Stéphane**
Technicien gas stand, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à PALLEGNEY

- **Monsieur COLLIGNON Didier**
Chauffeur livreur, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à COUSSEY

- **Madame COURCHINOUX Nathalie**
Technicien vérification, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à LES FORGES

- **Monsieur COUVAL Alain**
Délégué territorial adjoint, AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST, NANCY.
demeurant à GOLBEY
- **Monsieur COUVAL Fabrice**
Chef d'équipe automation, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à XERTIGNY
- **Madame CUNIN Danielle**
Auxiliaire de vie sociale, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à LIGNEVILLE
- **Monsieur DANIEL David**
Papetier, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à CHAMP-LE-DUC
- **Monsieur DE BARBA Thierry**
Technicien industrialisation, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à MOYENMOUTIER
- **Monsieur DEMANGE Fabien**
Conseiller de ventes, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT
- **Madame DEMANGEON Sylvie**
Juriste, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE
- **Madame DIDIERLAURENT Patricia**
Educatrice spécialisée, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, LE VAL D'AJOL.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
- **Monsieur DIDOT Jacky**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à GERARDMER
- **Madame DONIZETTI Valérie**
Animatrice, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur DUBAS Alain**
Agent de maintenance, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur DUC Damien**
Technicien qualité, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur DUFOUR David**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à BLEURVILLE
- **Monsieur DURAND Olivier**
Contremaître chef, LE JACQUARD FRANCAIS, GERARDMER.
demeurant à LA HOUSIERE
- **Monsieur DURUPT Joël**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Madame DUSSAPT Nathalie**
Responsable administrative et financière, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à Vervezelle

- **Madame EDOT Anne-Marie**
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur EVARISTO Antonio**
Conducteur impression niveau II, REBORN VOSGES, VECOUX.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur FAGNOT Joël**
Employé, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES

- **Madame FAIVRE Stéphanie**
Amp, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à DARNEY

- **Monsieur FARIGU Toni**
Conducteur de machine, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à HYMONT

- **Madame FERDONNET Christine**
Responsable client, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Madame FERRY Corinne**
Agent commercial, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à BRUYERES

- **Madame FLEUROT Stéphanie**
Agent de fabrication, VOSGES TECHNOLOGIE INNOVATION & INDUSTRIE,
RAMONCHAMP.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame FLORENCE Nathalie**
Gestionnaire paie confirmée, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVELINE-DU-HOUX

- **Monsieur FORCINITI Jean-Pierre**
Magasinier, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur FORT Laurent**
Technicien gas stand, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DOMVALLIER

- **Monsieur FRANCOIS Christian**
Magasinier cariste, GERMAT - CUSSENOT, CHAVELOT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur FRANCOIS Pierre**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur FRECHIN Christophe**
Responsable prototypes, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur FRECHIN Nicolas**
Maintenancier, PSA AUTOMOBILES SA, SAUSHEIM.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur FROMENT Didier**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur GALMICHE Michel**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur GARAT Didier**
Responsable de magasin, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur GAVOILLE David**
Conseiller de ventes, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame GAXOTTE Marie**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à FRAPELLE

- **Madame GEHIN Marie Pierre**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à LES FORGES

- **Madame GENIN Anne**
Assistante comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à CHAMAGNE

- **Madame GERARD Christine**
Agent qualité, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à VENTRON

- **Monsieur GERARD Frédéric**
Plieur, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à CORNIMONT

- **Madame GERARD Isabelle**
Aide médico psychologique, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, VINCEY.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE

- **Madame GERMAIN Lydie**
Agent de maîtrise, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame GEROME Nathalie**
Conseillère de ventes, GERMAT - CUSSENOT, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur GIGANT Gérard**
Responsable d'agence, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame GOETTMANN Joëlle**
Comptable, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur GRANDMOUGIN Joël**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame GRAVIER Christine**
Assistante de direction, MONIER, PARIS 14.
demeurant à CLEURIE

- **Monsieur GROSJEAN Dominique**
Ingénieur qualité, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame GUILLOT Nathalie**
Agent de fabrication, UNITED SPRINGS, CHARMES.
demeurant à VINCEY

- **Monsieur HABERER Martial**
Electricien, VALON, METZERAL.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur HABRANT Francis André**
Chef de service, J.LE CORVAISIER, HEILLECOURT.
demeurant à SOCOURT

- **Monsieur HALTER Philippe**
Opérateur séchoir, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à HOUSSERAS

- **Madame HENRIOT Christelle**
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE,
VITTEL.
demeurant à VITTEL

- **Madame HENRY Christelle**
Contrôleur de prestations, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur HESSMANN Francis**
Chef de secteur parc, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur HILS Laurent**
Technicien entretien formateur, VISKASE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DOMEVRE-SUR-AVIERE

- **Madame HOLVECK Laurence**
Assistante de direction, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame HOUBRE Katia**
Coordnatrice animatrice, ASS VOSGIEN SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCEN,
DOGNEVILLE.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur HUGUEL Arnaud**
Mécanicien, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur HUIN Lionel**
Conducteur d'engins, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à HOUSSERAS

- **Monsieur HUMBERT David**
Régleur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LEPANGES-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur HUMBLLOT Michel**
Chauffeur ripeur, SUEZ RV NORD EST, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à BLEURVILLE

- **Madame HUROT Florence**
Responsable trésorerie, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à RAON-AUX-BOIS

- **Madame ISNART Nadine**
Laborantine, LABORATOIRES ATOUTBIO DE LORRAINE, VITTEL.
demeurant à MIRECOURT

- **Madame JACQUINOT Géraldine**
Assistante commerciale, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur JACQUOT Christian**
Opérateur de production, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame JEANJACQUOT Anne**
Gestionnaire de paie, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur KIEFFER Christophe**
Chef d'équipe, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à GIRMONT

- **Monsieur KOEPFERT Nicolas**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à DAMAS-AUX-BOIS

- **Monsieur LABORDE Patrice**
Ouvrier d'expédition, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.
demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur LALEVEE Franck**
Responsable agence, PHARMAT, MONTPELLIER.
demeurant à XONRUPT-LONGEMER

- **Monsieur LAMBERT Jean-Marie**
Technicien automatisme & robotique, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame LARCHER Yvanne**
Approvisionneuse, WM88, CHATENOIS.
demeurant à FREBECOURT

- **Monsieur LAROCHE Jean Marc**
Ouvrier, SATEBA FRANCE, CHARMES.
demeurant à CHARMES

- **Madame LAURENT Sabine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, ÉPINAL.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Madame LAVERGNE Christine**
Aide médico psychologique, MEMOIRES ET PERSPECTIVES, SAINT-GENEST.
demeurant à ROMONT

- **Madame LEBRUN Catherine**
Collaborateur comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur LEDUC Fabien**
Préparateur de pâte, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à ROMONT

- **Madame LEHMANN Pascale**
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à SAINT-REMIMONT

- **Madame LEMOINE Marie-Pierre**
Opticien lunetier, SOCIETE DEODATIENNE D OPTIQUE, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à NOMPATELIZE

- **Madame LEMOINE Stéphanie**
Directrice d'agence, POLE EMPLOI, STRASBOURG.
demeurant à LE THOLY
- **Madame LEMOYNE Corinne**
Vernisseuse en lutherie, AUBERT LUTHERIE, MIRECOURT.
demeurant à VALLEROY-AUX-SAULES
- **Monsieur LEPAUL Hervé**
Technicien d'entretien et maintenance, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, LE VAL D'AJOL.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur LESCROHART Christophe**
Responsable d'exploitation, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS LEXY, SAINT-DENIS.
demeurant à CHARMES
- **Madame LESUR Sabine**
Journaliste, SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL LA LIBERTE DE L'EST, EPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur LEVEQUE-BALY Philippe**
Magasinier conseiller de vente, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VENTRON
- **Monsieur LEVIN Vincent**
Gestionnaire de stock, GERMAT - CUSSENOT, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à ANOULD
- **Monsieur LHUILLIER Christophe**
Conducteur fot, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
- **Monsieur LOSTETTER Didier**
Technicien métrologie, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES
- **Madame LOUIS Eliane**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY
- **Monsieur LOUIS François**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY
- **Monsieur MAILFERT Thierry**
Conducteur d'équipement, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à BULGNEVILLE
- **Madame MANGEL Nathalie**
Responsable administrative et financière, ASS GESTION ANIMAT CO ANIMAT INSERTION,
REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT
- **Madame MANGIN Marie-Luce**
Agent service logistique, MEMOIRES ET PERSPECTIVES, SAINT-GENEST.
demeurant à HADIGNY-LES-VERRIERES
- **Madame MANSUY Catherine**
Agent de production, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à GERBAMONT

- **Madame MARCHAL Florence**
Contrôleur de gestion, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur MARCHAL Vincent**
Opérateur régleur, VOSGES TECHNOLOGIE INNOVATION & INDUSTRIE, RAMONCHAMP.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame MARCHAND Valérie**
Approvisionnement, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur MARIANI Lionel**
Conducteur d'engins, EIFFAGE ROUTE NORD EST, MAXEVILLE.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur MASSE Laurent**
Mécanicien monteur, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à SAPOIS

- **Monsieur MASSON Patrice**
Directeur régional, ATLANTIC CLIMATISATION ET TRAITEMENT D'AIR COMMERCE, MEYZIEU.
demeurant à EPINAL

- **Madame MATHIEU Christelle**
Aide-soignante, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, VINCEY.
demeurant à BETTEGNEY-SAINT-BRICE

- **Monsieur MATHIEU Fabrice**
Opérateur monteur marqueur, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur MAUFFRAY Pascal**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame MAULBON Christelle**
Assistante commerciale et comptable, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à FREVILLE

- **Monsieur MEISTERSHEIM Philippe**
Technicien méthodes process, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à POUXEUX

- **Madame MENARD Herveline**
opératrice animatrice, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à SENONES

- **Monsieur MEROUANE Malik**
Technicien informatique, INNOTHERA CORPORATE SERVICES, ARCUEIL.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE

- **Monsieur MESSIAD Francis**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur MEUGNIOT Dominique**
Ripeur, ENTREPRISE BARISIEN, METZ.
demeurant à VITTEL

- **Madame MIATTA Stella**
Agent de production, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur MICLO Anicet**
Responsable métrologie, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à ESSEGNEY
- **Madame MINIER Laurence**
Collaborateur comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY
- **Madame MOREL Isabelle**
Manager en assurance, AXA FRANCE IARD, NANCY.
demeurant à ESSEGNEY
- **Madame MOUCHEMOUCHE Lazika**
Maitresse de maison, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur MOUGEL Jean-Marc**
Responsable projets techniques, énergie et conception, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-
SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC
- **Monsieur MOUGEL Stéphane**
Responsable d'agence, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LE MENIL
- **Monsieur MULLER Alain**
Responsable achats, GAZ DE BARR SARL, BARR.
demeurant à ANOULD
- **Monsieur MULLER Laurent**
Technicien de maintenance, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à LA SALLE
- **Madame MUNIER Géraldine**
Aide soignante, FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY, BAYON.
demeurant à CLEZENTAINNE
- **Monsieur MUNIER Thierry**
Agent de découpe polyvalent, PSA AUTOMOBILES SA, VESOUL.
demeurant à URIMENIL
- **Madame NARDI Dominique**
Opératrice, VULLI, SAINT-NABORD.
demeurant à ELOYES
- **Madame NOEL Corinne**
Responsable d'agence retraite, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU
TRAVAIL, NANCY.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Madame NURDIN Nadine**
Responsable administrative et financière, KNAUF FIBRE, LA COTE.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Madame OHM Murielle**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à LE SYNDICAT
- **Madame ORIEUX Florence**
Agent de maîtrise, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LE THILLOT

- **Madame PARISOT Isabelle**
Ingénieur technico-commercial, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à LA HOUSSIERE

- **Monsieur PATROIS Reynald**
Technicien fiabiliste, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à MADEGNEY

- **Monsieur PECHE Eric**
Conducteur combiné, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame PENONE Sandrine**
Assistante territoire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Monsieur PEREIRA José**
opérateur four sous vide, FIVES CRYO, GOLBEY.
demeurant à CHARMES

- **Monsieur PERNOT Emmanuel**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur PERNOT Martial**
Programmeur opérateur régleur, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à MOUSSEY

- **Madame PERRIN Agnès**
Ouvrière opérateur sur machine, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur PERRIN Christophe**
Conducteur combiné, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur PERROUIN Ludovic**
Conducteur combiné, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame PETEL Dominique**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à SANCHEY

- **Madame PETITJEAN Genthiane**
Conducteur de machine, CERELIA VITTEL, VITTEL.
demeurant à LIGNEVILLE

- **Madame PETITPOISSON Céline**
Directrice, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, SENONES.
demeurant à SENONES

- **Madame PHILIPPE Marie-Noëlle**
Qualité client, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Monsieur PICARD Christophe**
Opérateur, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur PIERRE Denis**
Magasinier chauffeur, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame PIERRE Nathalie**
Employée administrative, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur PIRON Philippe**
Responsable contrôle, VIESSMANN INDUSTRIE FRANCE, BRUNSTATT-DIDENHEIM.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur PITOY Thierry**
Carreleur, BALLAND CARRELAGE SARL, DEYVILLERS.
demeurant à FRIZON

- **Madame POIRAT Sylvie**
Conductrice navette, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES

- **Monsieur POIROT David**
Contrôleur, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à VROVILLE

- **Monsieur POIROT Frédéric**
Chauffeur, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur POMBO José**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur PROTIN Samuel**
Technicien entretien mécanique, VISKASE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHAVÉLOT

- **Madame RAMELLA Murielle**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à VIENVILLE

- **Monsieur REBOUT Alain**
Conducteur laitier, SOCIETE FROMAGERE DE XERTIGNY, XERTIGNY.
demeurant à EPINAL

- **Madame RENARD Marie**
Responsable gestion comptable, EVODIA, EPINAL.
demeurant à DOMPIERRE

- **Madame RETAILLEAU Agnès**
Employée caisse d'épargne, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE,
STRASBOURG.
demeurant à EPINAL

- **Madame RICHARD Laetitia**
Technicien service clients, CREDIT MUTUEL PROFESSIONS DE SANTE, NANCY.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame RICHARD Noële**
Agent logistique, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur RICHARD Philippe**
Equipier logistique, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à EPINAL

- **Madame RIVAT Laurence**
Ergothérapeute, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, NANCY.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Madame ROBINET Sandrine**
Déléguée médicale, LILLY FRANCE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur ROGNET Stéphane**
Responsable superviseur production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur RUFFIO Christophe**
Cadre, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE REMIREMONT, REMIREMONT.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame SACHOT Nathalie**
CIS Caf des Vosges, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à UZEMAIN

- **Monsieur SALVADOR Victorio**
Cadre commercial, SAS CARPRO, TAVAUX.
demeurant à LA BAFFE

- **Madame SANDER Sandrine**
Directeur financier et ressources humaines, CREO MEDICAL, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA VOIVRE

- **Monsieur SAVART Thierry**
Agent technico-commercial, GERMAT - CUSSENOT, CORNIMONT.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame SCHNEIDER Simone**
Opérateur polyvalent, OSSABOIS, LE SYNDICAT.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame SCHULD Corinne**
Ash, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, SENONES.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur SEYER Pascal**
Agent de fabrication, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur S'HAIRY Khiati**
Responsable logistique, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur SIMON Hervé**
Monteur échafaudeur, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur SIMON Samuel**
Cariste, ADLER PELZER FRANCE GRAND-EST, MARCKOLSHEIM.
demeurant à MANDRAY

- **Monsieur SOYER Bernard**
Comptable, WM88, CHATENOIS.
demeurant à DOMBROT-LE-SEC

- **Monsieur SPISSER Hervé**
Agent d'exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à MORIVILLE

- **Monsieur TASSIN Frédéric**
Conducteur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LE ROULIER

- **Monsieur THIEBAUT Christophe**
Responsable centralistes, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à La Chapelle-devant-Bruyères
- **Monsieur THIEBAUT Stéphane**
Gérant de portefeuilles, CREDIT MUTUEL GESTION, PARIS 9.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur THIERY Christian**
Technicien de production, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à GERBEPAL
- **Monsieur THIRION Bruno**
Cadre, INNOTHERA NOMEXY, NOMEXY.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE
- **Monsieur THOMAS Hervé**
Responsable achats, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT
- **Monsieur TOUSSAINT Pascal**
Comptable, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à VAGNEY
- **Madame VALDENAIRE Catherine**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à LA BRESSE
- **Monsieur VAUBOURG Dominique**
Commercial, SA VESOUL ELECTRO DIESEL, REMIREMONT.
demeurant à FREMIFONTAINE
- **Monsieur VAXELAIRE François**
Menuisier vernisseur, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE
- **Monsieur VILLAUME Didier**
Ouvrier de fromagerie, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à GERARDMER
- **Monsieur VILLAUME Jérôme**
Conducteur polyvalent, LE NAPPAGE, GRANGES-AUMONTZEY.
demeurant à GRANGES-AUMONTZEY
- **Monsieur VILLAUME Laurent**
Agent de fabrication, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHAMAGNE
- **Madame VILMAIN Laurence**
Opératrice de production, SCHAPPE TECHNIQUES, LA CROIX-AUX-MINES.
demeurant à LA CROIX-AUX-MINES
- **Monsieur VINCENT Eric**
Technicien maintenance, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
- **Madame VIOLA Henriette**
Manager opérationnel, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à JEUXEY
- **Monsieur VIRY Franck**
Conducteur bobineur, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur VOGT Lionel**
Ouvrier esat, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à REMIREMONT
- **Monsieur VUILLEMARD Gérald**
Assistant technique logistique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à GOLBEY
- **Madame VUILLEMIN Nathalie**
Chargée d'affaires, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Monsieur WARY Bruno**
Technico commercial itinérant, BOURGOGNE FRANCHE COMTE AUTOMATISMES, CRISSEY.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur WEISS Jérôme**
Responsable ressources humaines, LE NAPPAGE, GRANGES-AUMONTZEY.
demeurant à EPINAL
- **Madame WLADO Evelyne**
Monitrice éducatrice, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, RAON L'ETAPE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **Monsieur WOJTKIEWICZ Roger**
Responsable commercial, B.BRAUN MEDICAL, SAINT-CLOUD.
demeurant à ARCHES
- **Madame XOLIN Véronique**
Aide comptable, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à GERBAMONT
- **Monsieur YILDIZ Metin**
Chaudronnier, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à LE THILLOT
- **Madame ZAGLIA Christelle**
Assistante commerciale, CREO MEDICAL, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SENONES
- **Monsieur ZIMOUCHE Farid**
Opérateur filerie cablage, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à ARCHES
- **Monsieur ZOUAOUI Hakim**
Technicien méthodes production, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BRUYERES

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AINSEBA Hocine**
Conducteur rapidex, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES
- **Monsieur AMADO Fernandes**
Aide-bobineur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CORCIEUX
- **Monsieur ANCEL Jean François**
Opérateur soudage cerclage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD
- **Monsieur ANTOINE Eric**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame ANTOINE Nathalie**
Employée commerciale, SUPERMARCHES MATCH, LA MADELEINE.
demeurant à MOYEMONT
- **Monsieur ANTOINE Pascal, Jean-Paul**
Papetier, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à Anould
- **Monsieur ARNOULD Francis**
Conducteur d'engins, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à HOUSSERAS
- **Monsieur BARBIER Eric**
Conducteur de Ligne, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GIRANCOURT
- **Monsieur BARERA Lionel**
Soudeur Argon, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à MOUSSEY
- **Madame BAUER Agnès**
Conductrice scelleuse, FUJI SEAL FRANCE S.A.S., FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur BECK William**
Conducteur d'équipement, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à HYMONT
- **Monsieur BEDEL Claude**
Opérateur polyvalent site, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHARMES
- **Monsieur BEDEL Hervé**
Ouvrier de fabrication, SATEBA FRANCE, CHARMES.
demeurant à DAMAS-AUX-BOIS
- **Madame BEDON Marie-Laure**
Réfèrent métiers, POLE EMPLOI, STRASBOURG.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur BENOIT Joël**
Responsable performance espèce ruminant, SANDERS NORD EST, EINVILLE-AU-JARD.
demeurant à AULNOIS
- **Monsieur BENSALAH Rachid**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE
- **Monsieur BERLY Lucien**
Superviseur technique en logistique, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à CLEURIE
- **Monsieur BERTELLEMY Patrick**
Opérateur de production, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX
- **Monsieur BLOT Alain**
Conducteur autocar, TRANSDEV GRAND EST, CHAVELOT.
demeurant à XERTIGNY
- **Monsieur BLUNTZER Christophe**
Régleur finition animateur, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur BOLMONT Christian**
Soudeur, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à LA PETITE-RAON

- **Monsieur BONNAIRE Thierry**
Responsable d'équipe, UNITED SPRINGS, CHARMES.
demeurant à POUSSAY

- **Monsieur BOOG Alain**
Responsable superviseur production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à LONGCHAMP

- **Monsieur BOQUEL Alain**
Opérateur réglage usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur BORDET Philippe**
Chef de produits industriels sénior, PCM EUROPE, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CHARMES

- **Madame BOUR Catherine**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Monsieur BOUTET Jean-Robert**
Agent de maintenance, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur BRIOT Antony**
Responsable logistique, T.D-DISTRIBUTION THEVENIN-DUCROT-DISTRIBUTION,
PONTARLIER.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur BRISSET Eric**
Directeur des ventes tissus, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à JARMENIL

- **Madame BUGUET Carole**
Enquêtrice at/mp, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BURGON Alain**
Chef d'équipe, COLAS FRANCE, VITTEL.
demeurant à VIVIERS-LE-GRAS

- **Monsieur CHAMPAGNE Laurent**
Mécanicien agricole, SAS CLAUDAGRI, MANDRES-SUR-VAIR.
demeurant à MANDRES-SUR-VAIR

- **Madame CHARLIER Joëlle**
Opératrice finition, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à MOYENMOUTIER

- **Monsieur CHENAL Thierry**
Chauffeur poids lourd, SOGEA EST B T P, RAMBERVILLERS.
demeurant à RAMBERVILLERS

- **Monsieur CHRETIEN Hervé**
Chef de chantier, KS CONSTRUCTION, BISCHHEIM.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur CHRISTOPHE David**
Préparateur de pâte, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DOMFAING

- **Monsieur CLAUDE Joël**
Magasinier cariste, WM88, CHATENOIS.
demeurant à ROUVRES-LA-CHETIVE

- **Madame CLAUDON Fabienne**
Chargée relation clients, ACTION LOGEMENT SERVICES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur COLET Jean-Christophe**
Magasinier, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à ANOULD

- **Madame COLIN Nathalie**
Agent de production, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur COLLIN Stéphane**
Opérateur logistique, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur COLLOT Alain**
Conducteur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à FAUCOMPIERRE

- **Madame COLLOT Françoise**
Chargée de conseil et développement en action sociale, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE
ET DE LA SANTE AU TRAVAIL, NANCY.
demeurant à UXEGNEY

- **Monsieur COMBEAU Bruno**
Magasinier cariste, VISKASE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur COMOLLI Lionel**
Mécanicien automobile, PAUL KROELY ETOILE 88, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur CONRAUX Jean-François**
Emballeur magasinier, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE

- **Monsieur CONSIGNY Fabrice**
Bobineur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à DOMFAING

- **Monsieur COURTOIS Gilles**
Raffineur, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à HADOL

- **Monsieur COUVAL Alain**
Délégué territorial adjoint, AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST, NANCY.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur CRUZ Laurent**
Opérateur de production 3, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-
MEURTHE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur CUNY Didier**
Régleur / ouilleur, FRAGOLA INDUSTRIES, FRAIZE.
demeurant à FRAIZE

- **Madame DAOUAS Géraldine**
Opérateur de production 3, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur DARDENNE Olivier**
Conducteur simple face, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Madame DARNEY Chantale**
Agent de Service, AVSEA IME Jean Poirot, FONTENOY-LE-CHATEAU.
demeurant à FONTENOY-LE-CHATEAU

- **Madame DAVAL Cécile**
Agent Qualité, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à FERDRUPT

- **Monsieur DE GUILI Dominique**
Opérateur de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur DEMANGE Michel**
Opérateur de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame DEMANGEON Sylvie**
Juriste, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Madame DEREMARQUE Nathalie**
Assistante commerciale, SUEZ RV NORD EST, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LA PETITE-RAON

- **Monsieur DESNOUVAUX Olivier**
Assistant rh, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à MIRECOURT

- **Monsieur DIAS Augusto**
Agent de maîtrise, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur DIDOT Jacky**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à GERARDMER

- **Madame DIEUDONNE Catherine**
Assistante de département, ENGIE Cofely, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur DUCHAMP Jean-Noël**
Electromécanicien, EURO-CABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur EHLINGER Hervé**
Monteur clichés, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame FACHERIS Viviane**
Télévendeuse, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Madame FAELES Catherine**
Assistante service clients, NEALIA, SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE.
demeurant à DOMVALLIER

- **Monsieur FAQUET Yvon**
Promoteur risques et conformité, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE, EPINAL.
demeurant à MANDRES-SUR-VAIR

- **Monsieur FARCI Yves**
Opérateur production, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur FEIST Dominique**
Ouvrier, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Madame FERDONNET Christine**
Responsable client, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur FERRY Régis**
Technicien eiii, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à FAUCOMPIERRE

- **Madame FERRY Sylvie**
Assistante commerciale, REBORN VOSGES, VECOUX.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur FLEURANCE Patrick**
Coupeur magasinier, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur FORCINITI Jean-Pierre**
Magasinier, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur FRANZ Pascal**
Eucauteur, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur FROMENT Didier**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à NOMEXY

- **Monsieur FROMMER Franck**
Opérateur montage marquage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur GACHET Denis**
Opérateur de production retraité, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à EPINAL

- **Madame GALMICHE Sylvie**
Technicienne conformité qualité, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à URIMENIL

- **Madame GAXOTTE Marie**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à FRAPELLE

- **Monsieur GENAY Francis**
Affuteur, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à VILLERS

- **Monsieur GENRAULT Dominique**
Conducteur de machines spéciales, LACROIX EMBALLAGES, SANS-VALLOIS.
demeurant à NONVILLE

- **Monsieur GENTY Dominique**
Conducteur bobst, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE
- **Monsieur GEORGEL Philippe**
Opérateur presse, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAULCY-SUR-MEURTHE
- **Monsieur GERARD Dominique**
Responsable adjoint production, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE
- **Monsieur GLEY Francis**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE
- **Monsieur GONCALVES REBELO José**
Tisserand, LE JACQUARD FRANCAIS, GERARDMER.
demeurant à LA BRESSE
- **Madame GORET Patricia**
Préparateur kitting, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à RAMONCHAMP
- **Monsieur GOUNANT Didier**
Equipier logistique magasinier, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à DOMPAIRE
- **Monsieur GOURLET Gilles**
A.A.I., CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE
- **Monsieur GRANDGIRARD Fabrice**
Magasinier, SCHMERBER, MULHOUSE.
demeurant à LE THILLOT
- **Monsieur GROS Gildas**
Technicien étalonnage, SOGEFI AIR & COOLING, ORBEY.
demeurant à ANOULD
- **Monsieur GUYOT Christian**
Ouvrier Textile, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à XERTIGNY
- **Monsieur HADJI Lahouari**
Magasinier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX
- **Madame HUMBERT Marie Christine**
Assistante RH, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINTE-MARGUERITE
- **Madame JACQUARD Pascale**
Assistante commerciale, BRAGARD SAS, ÉPINAL.
demeurant à JEANMENIL
- **Madame JEANGORGES Sabine**
Gestionnaire de prestations, ACORIS MUTUELLES, REMIREMONT.
demeurant à SAINT-NABORD
- **Madame JEANJACQUOT Anne**
Gestionnaire de paie, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à UXEGNEY

- **Madame JEANNIN Evelyne**
Opératrice montage marquage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame JOLY Sylviane**
Agent de fabrication, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur KIRSCH Gilles**
Responsable conformité kitchen electrics, SAS SEB, IS-SUR-TILLE.
demeurant à VAGNEY

- **Madame LABROCHE Véronique**
Manager marée, SUPERMARCHES MATCH, RAMBERVILLERS.
demeurant à JEANMENIL

- **Madame LAFORGE Marie-Claude**
Chef d'équipe, UNITED SPRINGS, CHARMES.
demeurant à AVILLERS

- **Madame LALLOZ Françoise**
Agent de production multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur LAMBERT Etienne**
Conducteur pl grue, REGIS MARTELET, DIJON.
demeurant à FERDRUPT

- **Madame LAPORTE Marielle**
Secrétaire médicale, S.C.M MAISON MEDICALE LES ABBESSES, REMIREMONT.
demeurant à REMIREMONT

- **Madame LAURENT Maryline**
Attachée commerciale et administrative, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à FRESSE-SUR-MOSELLE

- **Madame LEBRUN Catherine**
Collaborateur comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur LECERF Jacques**
Responsable planning, SAAZOR SA, XONRUPT-LONGEMER.
demeurant à GRANGES-AUMONTZEY

- **Monsieur LECOANET Bruno**
Mécanicien régleur, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur LECOANET Freddy**
Electromécanicien, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Madame LECOMTE Christelle**
Agent administratif, OSSABOIS, BALBIGNY.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame LEFORT Catherine**
Opérateur régleur soudeur, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à SENONES

- **Monsieur LELARGE Pascal**
Conducteur offset, LACROIX EMBALLAGES, SANS-VALLOIS.
demeurant à DOMMARTIN-LES-VALLOIS

- **Monsieur LEVEQUE-BALY Philippe**
Magasinier conseiller de vente, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VENTRON

- **Madame LOUIS Eliane**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur LOUIS François**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur LUNG Fabrice**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame MAGGI Florence**
Préparatrice kitting, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Monsieur MAIRE Edgard**
Dessinateur industriel, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à NEUVILLERS-SUR-FAVE

- **Madame MANGEL Edith**
Conductrice ligne automatisée, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame MANGIN Isabelle**
Opérateur de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Madame MARCHAL Christine**
Opérateur de production, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur MARCHAL Didier**
Expéditionnaire, FACKELMANN FRANCE, BUSSANG.
demeurant à BUSSANG

- **Monsieur MARCHAL Hervé**
Chargé de projets, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à CHAMP-LE-DUC

- **Monsieur MARCLE Jean-Claude**
Opérateur montage marquage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à FRAIZE

- **Madame MARION Marie**
Magasinière, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame MARTIN Valérie**
Référente technique prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame MENTREL Isabelle**
Aide comptable, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LA CHAPELLE-AUX-BOIS

- **Madame MIFSUD Véronique**
Collaboratrice sociale confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame MOEGLIN Martine**
Technicienne, SCHMIDT GROUPE, LIEPVRE.
demeurant à BAN-DE-LAVELINE

- **Madame MOLITOR Muriel**
Gestionnaire de comptes, URSSAF DE LORRAINE, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Madame MOREL Annie**
Opératrice production, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY

- **Madame MOUCHEMOUCHE Lazika**
Maitresse de maison, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame NAFZGER Sylvie**
Conducteur/trieur kt, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à LE SAULCY

- **Madame NOEL Corinne**
Responsable d'agence retraite, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL, NANCY.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame NOEL Frédérique**
Cuisinière qualifiée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, VINCEY.
demeurant à IGNEY

- **Monsieur OZDEN Murat**
Manutentionnaire mécanicien, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur PALUMBO Antonio**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à DARNEY

- **Madame PASTOUREL Catherine**
Responsable service client, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame PEDUZZI Emmanuelle**
Responsable domaine sap, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CHAMPS-SUR-MARNE.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame PERRIN Marie-Christine**
Psychologue, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur PERRIN Martial**
Cariste, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à LES POULIERES

- **Madame PETEL Dominique**
Educatrice spécialisée, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à SANCHEY

- **Madame PETITCOLIN Marie-Pierre**
Employée d'agence polyvalente, SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL LA LIBERTE DE L'EST,
SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à CORCIEUX

- **Monsieur PHILIPPE Alain**
Dessinateur Projeteur, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame PIAIA Nathalie**
Opératrice finition tôles, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur PIAIA Olivier**
Technicien Méthodes, GANTOIS INDUSTRIES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

- **Monsieur PIERRAT Laurent**
Opérateur de production 3, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Monsieur PIERRE Denis**
Magasinier chauffeur, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur PIERRE Dominique**
Opérateur régleur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Monsieur PIERREL Jean-Frédéric**
Agent de Maîtrise, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Madame POIROT Corinne**
Agent de production, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur POIROT Frédéric**
Chauffeur, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur PROTIN Eric**
Contremaître de chantier, INEO RESEAUX EST, CHANTEHEUX.
demeurant à VAXONCOURT

- **Madame RAPENNE Sylvie**
Directeur des achats, DALKIA, COURBEVOIE.
demeurant à SENONES

- **Monsieur REBOUT Alain**
Conducteur laitier, SOCIETE FROMAGERE DE XERTIGNY, XERTIGNY.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur REGNON Thierry**
Agent de groupe, VOSGELIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DES VOSGES,
EPINAL.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur REMY Etienne**
Opérateur de production, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à PLAINFAING

- **Madame RENARD Marie**
Responsable gestion comptable, EVODIA, EPINAL.
demeurant à DOMPIERRE

- **Madame RENAULD Marie Line**
Responsable restaurants, COMPASS GROUP FRANCE, CONTREXEVILLE.
demeurant à PAREY-SOUS-MONTFORT

- **Monsieur RODRIGUES Paulo**
Chef d'équipe onduleuse, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur ROLLOT Stéphane**
Papetier, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à DEYVILLERS

- **Madame ROSENKRANZ Nathalie**
Opératrice de saisie, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à BAZOILLES-SUR-MEUSE

- **Monsieur ROTH Francois**
Opérateur presse palette, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur ROUSSEL Hervé**
Chef d'atelier, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur ROUSSEL Ludovic**
Chauffeur magasinier, GERMAT - CUSSENOT, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur ROUSSEL Pascal**
Aide chaudronnier - chauffeur, SOVOTEC, EPINAL.
demeurant à CIR COURT

- **Madame ROUZIER Sylvie**
Gap Leader, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à SAINT-LEONARD

- **Monsieur SAGUIN Daniel**
Conducteur OFFSET, CPC SAINT-DIE IMPRESSIONS, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur SALVADOR Victorio**
Cadre commercial, SAS CARPRO, TAVAUX.
demeurant à LA BAFFE

- **Monsieur SAUFFROY Yannick**
Conducteur combiné, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur SCHNUR Pascal**
Contremaitre, SATEBA FRANCE, CHARMES.
demeurant à GIGNEY

- **Monsieur SCHWINT Alain**
Employé Banque de France, BANQUE DE FRANCE, EPINAL.
demeurant à LES FORGES

- **Madame SOLTANI Muriel**
Assistante de rédaction, SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL LA LIBERTE DE L'EST, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame SOUTY Dominique**
Adjointe rh, OSSABOIS, LE SYNDICAT.
demeurant à BASSE-SUR-LE-RUPT

- **Monsieur SPISSER Hervé**
Agent d'exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ.
demeurant à MORIVILLE

- **Monsieur SURMAY Philippe**
Chauffeur poids lourd, COLAS FRANCE, VITTEL.
demeurant à SAINT-OUEN-LES-PAREY

- **Monsieur TARBY Ghislain**
Agent de groupe, VOSGELIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DES VOSGES,
EPINAL.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Monsieur TETU Didier**
Cadre commercial, TIMAC AGRO, SAINT-MALO.
demeurant à TENDON

- **Monsieur THEAUDE Christophe**
Préparateur de pâte, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à LAVAL-SUR-VOLOGNE

- **Monsieur THIEBAUT Stéphane**
Gérant de portefeuilles, CREDIT MUTUEL GESTION, PARIS 9.
demeurant à EPINAL

- **Madame THIEBOLD Marie**
Salarié technico commerciale, SCHMERBER, EPINAL.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur THIRION Bruno**
Cadre, INNOTHERA NOMEXY, NOMEXY.
demeurant à CHATEL-SUR-MOSELLE

- **Monsieur THOMAS Claude**
Technicien de maintenance, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à HAREVILLE

- **Monsieur THOMAS Jean Marie**
Responsable secteur, VM BUILDING SOLUTIONS, MONTREUIL.
demeurant à BULT

- **Monsieur THOUVENIN Arnaud**
Responsable projet, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à THIEFOSSE

- **Monsieur TIRECHE Karim**
Cariste, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à RAMECOURT

- **Madame TOMASELLI Corinne**
Secrétaire, EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE, MAXEVILLE.
demeurant à VITTEL

- **Monsieur TRUR Olivier**
Technicien, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur URBANAJC Franck**
Technicien qualité, O-I FRANCE SAS, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à BIECOURT

- **Madame VALDENNAIRE Catherine**
Agent de fabrication, APF DINOZE, DINOZE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur VANIER Christophe**
Conducteur bobst, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur VANNSON Hervé**
Agent logistique spécialité cariste, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à LE SYNDICAT
- **Monsieur VAUBOURG Dominique**
Commercial, SA VESOUL ELECTRO DIESEL, REMIREMONT.
demeurant à FREMIFONTAINE
- **Monsieur VAUTRIN Jean-Claude**
Ouvrier routier, EUROVIA ALSACE LORRAINE, CHARMES.
demeurant à MORIVILLE
- **Madame VAXELAIRE Adelina**
Agent de Production, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE
- **Madame VAXELAIRE Valérie**
Agent de production multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE
- **Monsieur VIAN Régis**
Contremaître, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à HADOL
- **Monsieur VILLAUME Didier**
Ouvrier de fromagerie, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à GERARDMER
- **Monsieur VIRIAT Denis**
Opérateur recyclage, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à JEANMENIL
- **Madame VIRTE Marie-Christine**
Aide médico-psychologique, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, LE VAL
D'AJOL.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Madame VIVIER Nathalie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM.
demeurant à REMIREMONT
- **Monsieur WEISS Jérôme**
Responsable ressources humaines, LE NAPPAGE, GRANGES-AUMONTZEY.
demeurant à EPINAL
- **Madame WLADO Evelyne**
Monitrice éducatrice, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, RAON L'ETAPE.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ANCEL Marie-Christine**
Technicienne prévention précarité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES,
EPINAL.
demeurant à BADMENIL-AUX-BOIS
- **Monsieur ANDRE Jean-Luc**
Opérateur de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT
- **Madame ANDRE Viviane**
Hyperviseur plateforme téléphonique, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES,
ÉPINAL.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Madame ANTOINE Martine**
Assistante sociale, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL, NANCY.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur ANTOINE Pascal, Jean-Paul**
Papetier, LUCART SAS, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à Anould

- **Monsieur ANTOINE Philippe**
Mécanicien, SOGEA EST B T P, RAMBERVILLERS.
demeurant à MOYEMONT

- **Madame ANTOINE Sylvie**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame ARNAULT Sylvie**
Gestionnaire de comptes, URSSAF DE LORRAINE, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame AUBERT Brigitte**
Préparatrice de commandes, FACKELMANN FRANCE, BUSSANG.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

- **Monsieur BADEZ Philippe**
Conducteur bobst, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ARCHETTES

- **Monsieur BARBIER Eric**
Conducteur de Ligne, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GIRANCOURT

- **Madame BARRY Catherine**
Technicien Conseil, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BAVEREL Christophe**
Technicien bases de données, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur BEDEZ Dominique**
Conducteur combiné, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame BERNARDO Antoinette**
Réfèrent technique, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BEURNE NOVAK Pascal**
Conducteur offset, LACROIX EMBALLAGES, SANS-VALLOIS.
demeurant à Sans-Vallois

- **Monsieur BLAUDEZ Claude**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à UXEGNEY

- **Madame BLAUDEZ Corinne**
Assistante postes de travail, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à DARNIEULLES

- **Monsieur BOULKHRAS Olivier**
Conducteur slotter, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur BOURION Pascal**
Gestionnaire service clients, CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE ST DIE, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à BERTRIMOUTIER

- **Monsieur BOUTET Jean-Robert**
Agent de maintenance, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur BRAGA Jean-Yves**
Agent multipostes, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur BRAJUS Jean Paul**
Opérateur cnd, FEDERAL-MOGUL VALVETRAIN SCHIRMECK SAS, SCHIRMECK.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur BREINLEN Joël**
Chef de dépôt retraité, JC LOGISTIQUE, FRESSE-SUR-MOSELLE.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Monsieur BRESSON Pascal**
Technicien de maintenance, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à ESLEY

- **Monsieur BRIQUELEUR Philippe**
Journaliste, SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL LA LIBERTE DE L'EST, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur BULET Christian**
Papetier, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur CAMPOS DA SILVA Antonio**
Contremaître, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à POUXEUX

- **Monsieur CARUSO Guy**
Technicien électromécanique et automatisme, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur CEVALTE Didier**
Opérateur de Production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à VINCEY

- **Madame CHAPE Francine**
Agent hôtelier, UNION GEST ETS CAISSE ASSURANCE MALADIE, SENONES.
demeurant à MOYENMOUTIER

- **Monsieur CHARTOIRE Philippe**
Chaudronnier, SOVOTEC, EPINAL.
demeurant à VECOUX

- **Madame CHATELIER Michèle**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, NEUFCHATEAU.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur CHEVALIER Michel**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
demeurant à LES FORGES

- **Monsieur CHOLEZ Francis**
Moniteur, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur CHONAVEL François**
Responsable planification, MONIER, PARIS 14.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame CHOSEROT Liliane**
Technicienne de surface, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à VILLONCOURT

- **Monsieur CLOOS Philippe**
Assistant technique, VOSGELIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DES
VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame COLIN Anne-Marie**
Employée de bureau, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à BIFFONTAINE

- **Madame COLIN Marie-France**
Opératrice conditionnement, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS
AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur COLNAT Hervé**
Régleur EPP, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame CORNET Claudette**
Employée commerciale boulangerie, Supermarché MATCH, NEUFCHATEAU.
demeurant à SIONNE

- **Monsieur CORNU Alain**
Technico-commercial agricole, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TERRE D'HORIZON,
SAINT-NABORD.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Madame COVINI Chantal**
Attachée de direction, INITIAL BTB, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame CUNAT Nelly**
Chargée d'Affaires Juridiques, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à CHANTRAINE

- **Madame CUNE Isabelle**
Préparatrice de commandes, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur CUNY Stéphane**
Conducteur installation, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES

- **Monsieur DA ROCHA Alério**
Equipier logistique, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à HYMONT

- **Monsieur DA SILVA Miguel**
Soudeur, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à LE MENIL

- **Monsieur DAUSSY Thierry**
Responsable approvisionnement, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à CHAVELOT

- **Monsieur DE FARIA Joaquim**
Responsable maintenance, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à LE THILLOT

- **Madame DEMANGEON Sylvie**
Juriste, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

- **Monsieur DE OLIVEIRA Alberto**
Technicien atelier, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur DERONNE Thierry**
Conducteur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA HOUSIERE

- **Madame DESCHASEAUX Marie**
Chef de service, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, SAINT-NABORD.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Monsieur DEVEAUX Marc**
Magasinier cariste, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Madame DIDIERLAURENT Valérie**
Conseillère assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à ESSEGNEY

- **Monsieur DUHOUX Patrice**
Monteur de moules, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SAINT-REMY

- **Madame DURAND Catherine**
Gestionnaire Planning Production, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS
AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à HADOL

- **Monsieur DUVERNOY Yves**
Informaticien, AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE,
VANDOEUVRE-LES-NANCY.
demeurant à REMIREMONT

- **Monsieur ETIENNE Jean-Pierre**
Conducteur laitier, SOCIETE FROMAGERE DE XERTIGNY, XERTIGNY.
demeurant à LE ROULIER

- **Madame EURIAT Isabelle**
Technicienne d'intervention sociale et familiale, ADAVIE, EPINAL.
demeurant à HENNECOURT

- **Madame FEBVAY Michèle**
Opératrice de production, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame FRANCOIS Nicole**
Préparatrice de commandes, SEB INTERNATIONAL SERVICES SIS, FAUCOGNEY-ET-LA-MER.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame GADOUR Martine**
Coordinatrice d'atelier, BERJAC SAS, DOGNEVILLE.
demeurant à LONGCHAMP

- **Madame GAILLARD Catherine**
Aide conducteur, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES,
ARCHES.
demeurant à CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES

- **Monsieur GAILLARD Didier**
Conducteur combiné, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur GALESKI Pascal**
2ème sécheur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à AUMONTZEY

- **Monsieur GASPARD Gilles**
Conducteur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LES POULIERES

- **Monsieur GAUDE Michel**
Opérateur de production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à DOMBROT-SUR-VAIR

- **Monsieur GENAY Jean-François**
Conducteur laitier, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame GEORGES Danièle**
Opératrice de Production, NOVARES, SAINTE-MARGUERITE.
demeurant à ANOULD

- **Monsieur GERARD Francis**
Technicien de maintenance, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à REBEUVILLE

- **Madame GERARD Marie-France**
Câbleuse en électronique, ASTEELFLASH FRANCE, CLEURIE.
demeurant à CLEURIE

- **Monsieur GERMAIN Francis**
Coordinateur Finition, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à HADIGNY-LES-VERRIERES

- **Madame GINTZ Josée**
Piqueuse, BERJAC SAS, DOGNEVILLE.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur GLORIOT Joël**
Technicien de maintenance, WELLMAN NEUFCHATEAU RECYCLAGE, REBEUVILLE.
demeurant à NEUFCHATEAU

- **Monsieur GOMES José**
Planificateur industriel, WM88, CHATENOIS.
demeurant à SANDAUCOURT

- **Madame GRANDGIRARD Mireille**
Secrétaire, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur GRANDMOUGIN Régis**
Réfèrent technique prestations spécialisé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, EPINAL.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Monsieur GROMFELD Thierry**
Metteur au point, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA EST, LUDRES.
demeurant à FREBECOURT

- **Monsieur GROSJEAN Thierry**
Responsable r&d nwc, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Madame GROS Martine**
Aide soignante, SOCIETE DE GESTION DES CLINIQUES D'EPINAL REUNIES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame GUYOT Marie-Jeanne**
Technicien expert, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à DOGNEVILLE

- **Monsieur HECK René**
Superviseur production, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur HEURAUX Denis**
Agent de fabrication, GARRETT MOTION FRANCE, THAON-LES-VOSGES.
demeurant à GOLBEY

- **Madame HUMBERT Nadine**
Conseillère assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES, EPINAL.
demeurant à SAINT-NABORD

- **Madame JACQUOT Nelly**
Gestionnaire appui à la relation de services, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM.
demeurant à PARGNY-SOUS-MUREAU

- **Monsieur JEANJACQUOT Philippe**
Chef de dépôt, BUT INTERNATIONAL, EPINAL.
demeurant à BOUXIERES-AUX-BOIS

- **Madame JEANMOUGIN Nelly**
Comptable, GRUPO ANTOLIN VOSGES, RUPT-SUR-MOSELLE.
demeurant à LE THILLOT

- **Monsieur JEANNEY Gérard**
Chauffeur, SUEZ RV NORD EST, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à DOCELLES

- **Monsieur LABAT Hervé**
Conducteur bobst, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à HADOL

- **Monsieur LALEVEE Claude**
Soudeur, TSA INOX, MOUSSEY.
demeurant à SENONES

- **Monsieur LAMBERT Patrick**
Retraité, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à RAMONCHAMP

- **Madame LAMY RATTIAIRE Marie-Paule**
Technicienne prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES,
EPINAL.
demeurant à LA BOURGONCE

- **Madame LAURENT Isabelle**
Vérificateur législation, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL,
NANCY.
demeurant à RAON-L'ETAPE

- **Madame LEBRUN Catherine**
Collaborateur comptable, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à THAON-LES-VOSGES

- **Monsieur LECOANET Ludovic**
Ouvrier coupeur noueur, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur LEDUC Didier**
Gap leader, FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE.
demeurant à SENONES

- **Monsieur LEGER Jean Claude**
Operateur polyvalent, PLAFOMETAL, MONTHERME.
demeurant à REMOVILLE

- **Monsieur LEIDELINGER André**
Directeur de production, TRICOTAGE DES VOSGES, VAGNEY.
demeurant à VAGNEY

- **Madame LELU Christine**
Préparatrice, MAXIMO, NEUFCHATEAU.
demeurant à REBEUVILLE

- **Monsieur LEROY Thierry**
Chef d'équipe, INNOTHERA NOMEXY, NOMEXY.
demeurant à SAPOIS

- **Madame L'HOME Katty**
Assistante commerciale confirmée, CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P, EPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Madame LORENTZ Isabelle**
Chargée de conseil et de développement, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES
VOSGES, ÉPINAL.
demeurant à NOMEXY

- **Madame LOUIS Eliane**
Responsable client confirmé, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur LOUIS François**
Manager, IN EXTENSO LORRAINE SUD, EPINAL.
demeurant à GOLBEY

- **Monsieur MAILLEFER Didier**
Coordonnateur en papeterie, NORSKE SKOG GOLBEY, GOLBEY.
demeurant à CHENIMENIL

- **Monsieur MAIRE Gérard**
Electromécanicien, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à BULT

- **Monsieur MANGEL Francis**
Aide conducteur fot, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-AME

- **Monsieur MANGENOT Hervé**
Vernisseur, WM88, CHATENOIS.
demeurant à VICHÉREY

- **Monsieur MARCHAL Alain**
Chef d'équipe régleur, NP VOSGES, SAINT-DIE-DES-VOSGES.
demeurant à LE SAULCY

- **Monsieur MARCHAL Didier**
Technicien prestations spécialisé, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE VOSGES,
EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur MARION Bernard**
Menuisier, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Madame MARTER Martine**
Gestionnaire maîtrise des risques, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES,
ÉPINAL.
demeurant à DOCELLES

- **Madame MARTIN Nathalie**
Conditionneuse, KYOCERA SENCO FRANCE, SAINT-AME.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame MARTIN Sabine**
Responsable des Ressources Humaines, SOMATEC MATERIELS TRAVAUX, BAUDRICOURT.
demeurant à POUSSAY

- **Madame MARTIN Valérie**
Référente technique prestations spécialisée, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
VOSGES, EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame MAURICE Patricia**
Responsable de service, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, EPINAL.
demeurant à DEYVILLERS

- **Monsieur MENGIN Daniel**
Technicien métreur, FINANCIERE LOUIS, LA BRESSE.
demeurant à LA BRESSE

- **Monsieur MENGIN Eric**
Assistant logistique, EGGER PANNEAUX ET DECORS, RAMBERVILLERS.
demeurant à HADIGNY-LES-VERRIERES

- **Monsieur MIETTE Pascal**
Massicotier, FILA - ARCHES, ARCHES.
demeurant à DOCELLES

- **Monsieur MOIRON François**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS, LYON 2EME.
demeurant à GERARDMER

- **Monsieur MOLL Gérard**
Conseiller indemnisation pôle emploi, POLE EMPLOI, STRASBOURG.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame MOUGEL Chantal**
Secrétaire / assistante de direction, MA INDUSTRIE, REMIREMONT.
demeurant à VAGNEY

- **Monsieur MOUGEOT Gilles**
Laborantin, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à FRAIZE

- **Monsieur MOUTHE Pascal**
Ouvrier en esat, ASSOCIATION DE BELVAL PORTIEUX, PORTIEUX.
demeurant à PORTIEUX

- **Monsieur MUCKENSTURM Eric**
Conducteur laitier, SOCIETE FROMAGERE DE XERTIGNY, XERTIGNY.
demeurant à BELRUPT

- **Monsieur MULLER Vincent**
Conducteur fot, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à LAVELINE-DEVANT-BRUYERES

- **Monsieur MUNDING Hervé**
Magasinier, FACKELMANN FRANCE, BUSSANG.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur NAVILIAT Gérard**
Formiste, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à LE VAL-D'AJOL

- **Monsieur OLIVEIRA Manuel**
Gestion rentrage, TENTHOREY, ELOYES.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur PALUMBO Antonio**
Ouvrier, FEDERATION MEDICO SOCIALE DES VOSGES, DARNEY.
demeurant à DARNEY

- **Madame PASTOUREL Catherine**
Responsable service client, LINVOSGES, GERARDMER.
demeurant à GERARDMER

- **Madame PEDUZZI Florence**
Agent approvisionnement, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à CORNIMONT

- **Madame PEDUZZI Lauriane**
Chargée d'accueil service clients, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à LE SYNDICAT

- **Monsieur PEREZ ALVAREZ Manuel**
Responsable méthode / sécurité, WM88, CHATENOIS.
demeurant à GIRONCOURT-SUR-VRAINE

- **Monsieur PETIJEAN Patrice**
Cariste bobine, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à HADOL

- **Madame PETITGENET Alexandrine**
Préparatrice de commandes, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à SAINT-AME

- **Madame PFUND Chantal**
Agent d'entretien, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA HOUSIERE

- **Madame PFUND Christine**
Opératrice de production, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LA HOUSIERE

- **Madame PIERRAT Sylvie**
Piqueuse, BERJAC SAS, DOGNEVILLE.
demeurant à MOYEMONT

- **Monsieur PIERREL Jacky**
Menuisier poseur, ESCALIERS MOREL, LA BRESSE.
demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

- **Monsieur PIERRE Patrick**
Président directeur général, GERMAT - CUSSENOT, REMIREMONT.
demeurant à RUPT-SUR-MOSELLE

- **Madame POIROT Jacqueline**
Femme de ménage, PHARMACIE MAULINI, LES FORGES.
demeurant à EPINAL

- **Monsieur POIROT Joël**
Chef d'équipe, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à CORCIEUX

- **Madame PREVOT Marie-Hélène**
Employée d'accueil polyvalent, SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL LA LIBERTE DE L'EST,
EPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame RABOUEL Isabelle**
Secrétaire de direction, EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE, MAXEVILLE.
demeurant à NORROY

- **Monsieur REIS Manuel**
Magasinier, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur RINQUEBACH André**
Opérateur usinage, EUROCABLE, PLAINFAING.
demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame ROBERT Elisabeth**
Négociatrice, DIM FRANCE SAS, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur SACQUARD Jean-Michel**
Directeur Achats, RAPID SAS, LE SYNDICAT.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Madame SALVADOR Brigitte**
Conductrice de machine, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à LES POULIERES

- **Monsieur SALVADOR Victorio**
Cadre commercial, SAS CARPRO, TAVAUX.
demeurant à LA BAFFE

- **Madame SARRAZIN Sylvie**
Technicien conseil action sociale, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES,
ÉPINAL.
demeurant à EPINAL

- **Madame SECOND Cécile**
Clerc de Notaire, OFFICE NOTARIAL, EPINAL.
demeurant à DOMEVRE-SUR-DURBION

- **Monsieur SERRIER Michel**
Responsable magasin bobines, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à ELOYES

- **Monsieur SOUVAY Joël**
Conducteur machine conditionnement, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE
PRODUITS AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à ARCHES

- **Monsieur STEINEL Dominique**
Opérateur de fabrication, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE, CORNIMONT.
demeurant à BUSSANG
- **Madame STRABACH Nathalie**
Agent de stérilisation, SOCIETE DE GESTION DES CLINIQUES D'EPINAL REUNIES, EPINAL.
demeurant à LES FORGES
- **Monsieur STREMPPEL Francis**
Attaché commercial pro, LEDVANCE, MOLSHEIM.
demeurant à EPINAL
- **Monsieur TERMOTE Lionel**
Conducteur simple face, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT
- **Madame THIEBAUT Fabienne**
Cariste magasinier, EKIPA, MATTAINCOURT.
demeurant à MIRECOURT
- **Monsieur THILL Jean-Marcel**
Bobineur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à SAINTE-HELENE
- **Monsieur THOMASSIN Eric**
Chef de chantier, ENERGIES TERTIAIRE LORRAINE, CHAVIGNY.
demeurant à CHARMES
- **Monsieur TISSERAND Christophe**
Coupeur, PAPETERIES DES VOSGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE.
demeurant à VECOUX
- **Monsieur URBANAJC Franck**
Technicien qualité, O-I FRANCE SAS, GIRONCOURT-SUR-VRAINE.
demeurant à BIECOURT
- **Monsieur VANNSON Serge**
Responsable maintenance, NEOTEC SARL, LE THILLOT.
demeurant à SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
- **Monsieur VAUBOURG Dominique**
Commercial, SA VESOUL ELECTRO DIESEL, REMIREMONT.
demeurant à FREMIFONTAINE
- **Madame VEGA Ana**
Agent hospitalier, SOCIETE DE GESTION DES CLINIQUES D'EPINAL REUNIES, EPINAL.
demeurant à EPINAL
- **Madame VIGNERON Claudine**
Chargée de clientèle, FIGELOR, MAXEVILLE.
demeurant à DOMPTAIL
- **Monsieur VILLAUME Didier**
Ouvrier de fromagerie, MARCILLAT CORCIEUX, CORCIEUX.
demeurant à GERARDMER
- **Monsieur VILLEMEN Francois**
Ouvrier de fabrication, MONIER, SAINT-NABORD.
demeurant à LE VAL-D'AJOL
- **Monsieur VINCENT Alain**
Responsable expéditions, DS SMITH PACKAGING VELIN, ELOYES.
demeurant à LA FORGE
- **Madame VIRY Evelyne**
Ouvrière, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à ARCHES

- Madame VOIRIN Franceline

Auxiliaire socio-éducatif, MEMOIRES ET PERSPECTIVES, SAINT-GENEST.
demeurant à SAINT-GENEST

- Monsieur VOLTZ Claude

Conducteur machine fabrication, STE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS
AGRICOLES, ARCHES.
demeurant à ARCHES

- Monsieur WITZMANN Alain

Maçon, EUROVIA ALSACE LORRAINE, CHARMES.
demeurant à HERGUGNEY

Article 5 : La Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Epinal, le 5 juin 2023

La Préfète

Valérie MICHEL-MOREAUX

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Prefecture des Vosges

88-2023-03-20-00005

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur pour
acte de courage et de dévouement à Monsieur Benjamin
TELMON



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET – Bureau de la Représentation de l'État

**Arrêté
Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Acte de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

A R R E T E

ARTICLE 1er : La Médaille d'argent 2ème classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Benjamin TELMON, gardien de la paix de la brigade anti-criminalité d'Épinal, qui a réussi à maîtriser un individu qui tentait de lui porter des coups de couteau.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Épinal, le 20 mars 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-03-20-00004

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur pour
acte de courage et de dévouement à Monsieur Nicolas
BASILEVITCH



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET – Bureau de la Représentation de l'État

**Arrêté
Portant attribution de la Médaille d'Honneur
pour Acte de Courage et de Dévouement**

La Préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924, relatif à l'attribution de récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

A R R E T E

ARTICLE 1er : La Médaille d'argent 2ème classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Nicolas BASILEVITCH, brigadier-chef de la brigade anti-criminalité d'Épinal, qui a réussi à maîtriser un individu qui tentait de lui porter des coups de couteau.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Épinal, le 20 mars 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-06-05-00004

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur
régionale, départementale et communale, promotion du 14
juillet 2023



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
Bureau de la Représentation de l'État**

ARRÊTÉ

**Portant attribution de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale
Promotion du 14 juillet 2023**

La Préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

SUR proposition de la directrice de cabinet de la préfète des Vosges,

A R R Ê T É

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent:

Médaille d'or

- **Monsieur REMY Michel**
Premier adjoint au maire, RAMONCHAMP,

Médaille de vermeil

- **Monsieur DEMANGE Michel**
Maire, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT,

Médaille d'argent

- **Madame FAIVRE Danièle**
Adjointe au maire, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT,

- **Monsieur GRUNENBERGER François**
Ancien maire, LAUTENBACHZELL,

- **Monsieur LE ROUX Yves**
Premier adjoint au maire, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT,

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame ANTOINE RABOLT Isabelle**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame AUBERT Sylvie**
Ouvrier principal première classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- **Madame BAGARD Myriam**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame BALLAND Sylvie**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT - REMIREMONT

- **Madame BENOIT Eliane**
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie de Deyvillers - DEYVILLERS

- **Madame BERNARD Michèle**
Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE RAMONCHAMP - RAMONCHAMP

- **Madame BREINLEN Myriam**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- **Monsieur BRUNO Jean Michel**
Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- **Madame CALAND Patricia**
Adjoint des cadres classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- **Madame CHRISTOPHE Anne**
Infirmière diplômée d'état classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- **Monsieur CLAUDE Régis**
Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame COQ Sylvie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur DEPERNET Pascal

Technicien supérieur hospitalier première classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame DORIDANT Annick

Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GAUDRON Mireille

Infirmière cadre de santé paramédical hors classe, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY - NANCY

- Madame GAVOILLE Béatrice

Secrétaire de mairie, CENTRE DE GESTION DES VOSGES - EPINAL

- Madame GRANDEMANGE Frédérique

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame HENRY Hélène

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur LAMBERT Fabrice

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame MATHIEU Michèle

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame PIERREL Christine

Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur ROLIN Jean-Luc

Ouvrier principal première classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame SCUBLA Nathalie

Adjoint des cadres classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame SION Marie France

Manipulatrice électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame SONREL Isabelle

Attaché principal, COMMUNE DE PROVENCHERES-ET-COLOY - PROVENCHERES-ET-COLOY

- Madame THOMAS Myriam

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur VALANCE Patrick

Ouvrier principal première classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame VILLAUME Marie Christine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur VINCENT Eric

Adjoint technique, COMMUNE DE MANDRAY - MANDRAY

Médaille de vermeil

- Madame BAINIER Elisabeth

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST - METZ

- Monsieur BARBAUX David

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Monsieur BERTRAND Stéphane

Ingénieur principal, METROPOLE DU GRAND NANCY - NANCY

- Madame BETTE Nadège

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame CERQUEIRA Marie-Odile

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur CLAUDE Christophe

Agent de maîtrise, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame CLAUDE Martine

Attaché, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Monsieur CLEUVENOT Benoît

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur COLIN Patrice

Rédacteur, COMMUNE DE REMIREMONT - REMIREMONT

- Madame COLLOT Isabelle

ASQH classe sup, INSTITUT DU BEAU JOLY - MIRECOURT

- Madame DE FARIA FERNANDES Rita

Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur DEMANGE Hervé

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST - METZ

- Madame DEMOISSON Corinne

Attachée, COMMUNE D'ABAINVILLE - ABAINVILLE

- Madame DEMURGER Sandrine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, REGION GRAND EST - METZ

- Monsieur DENIS Jean Luc

Adjoint technique / employé des services techniques municipaux, COMMUNE DE GEMAINGOUTTE - GEMAINGOUTTE

- Madame DURAIN Béatrice

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame DUVOID Béatrice

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame FOUBERT Sonia

Assistante médico administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur FRATTINI Alexandre

Agent de maîtrise, COMMUNE DE RAMONCHAMP - RAMONCHAMP

- Monsieur FREY Thierry

Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION GRAND EST - METZ

- Madame FRIASSE Corinne

Cadre supérieur socio-éducatif, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame FRITZ Nadège

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST - METZ

- Madame GACHENOT Sophie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GEORGE Laure

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GRANDCLAIRE Nadège

Aide-soignante classe supérieure catégorie b, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame HERMANN Nadine

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Monsieur HONORE Alain

Agent de maitrise principal, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur KARCHER Eric

Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur KRIEGSHAUSER Marc

Brigadier-chef principal de police municipale, COMMUNE DE CHARMES - CHARMES

- Madame KRINER Nathalie

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame LAHEURTE Martine

Manipulateur radiologie, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame LAURENT Aline

Aide-soignante classe supérieure catégorie b, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame LAURENT Claudine

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame L'HOTE Sabine

Infirmière psychiatrique catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame LOPEZ Sandra

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame MANSUY Marie-Pierre

Adjoint administratif principal, COMMUNE DE CHATEL SUR MOSELLE - CHATEL-SUR-MOSELLE

- Madame MELIN Christiane

Auxiliaire puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame PASCAL Catherine

Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame PETIT Sandrine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur SIMO Marc

Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION GRAND EST - METZ

- Monsieur SKAPER Eric

Infirmier psychiatrique classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame SPECTY Nadine

Infirmière du bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame SPINAZZE Sophia

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame STREIT Isabelle

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame THIRIET Isabelle

Infirmière psychiatrique catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame THOMAS Claudine

Adjoint technique territorial principal 1^{er} cl, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame THOMAS Nadine

Psychomotricien classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame THOUVENIN Isabelle

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

Médaille d'argent

- Madame AIGUIER DOLL Karine

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame ARNOULD Chrystelle

Adjoint territorial d'animation, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame ARNOULD Véronique

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame BAILLY Myriam

Agent des services hospitaliers qualifié, MAISON DE LA PERSONNE POLYHANDICAPEE LES CHARMILLES - THAON-LES-VOSGES

- Monsieur BAPTISTE Dominique

Adjoint technique principal première classe, COMMUNE DE RAMBERVILLERS - RAMBERVILLERS

- Madame BARTHELEMY Sandrine

Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur BEAUSIRE Eric

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES GERARDMER HAUTES VOSGES - GERARDMER

- Madame BERTRAND Sandrine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame BIND Annick

Animatrice, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur BLAUDEZ Bruno

Infirmier diplômé d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame BOUDRY Stéphanie

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame BOURGAUT Nadine

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 1, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame CARRE Nadège

Directeur d'établissement santé, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame CELOTTO Fabienne

Rédacteur principal de 2ème classe, REGION GRAND EST - METZ

- Madame CHASSARD Jessica

Ouvrier principal qualifié deuxième classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame CLAUDEL Véronique

Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame CLAUDEPIERRE Carine

Assistante service social premier grade, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame CLAUDON Isabelle

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame COLAS JEANMICHEL Valérie

Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame COLAS Marie

Adjoint des cadres classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame COLLIN Christelle

Attaché, COMMUNE DE REMIREMONT - REMIREMONT

- Madame COMBAT Sabrina

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame CONTAL Karine

Aide soignante classe supérieure catégorie b, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame DE JUGLART DE LARDINIE Sophie

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur DELAURENT Alain

Chef de police municipale principal de 1e classe, COMMUNE DE CHARMES - CHARMES

- Monsieur DELUNG David

Brigadier chef principal, COMMUNE DE LIFFOL LE GRAND - LIFFOL-LE-GRAND

- Madame DELUNG SIROT Marlène

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame DIAS FERRAZ Esperanza

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame DIDIER Christelle

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur DIDIERLAURENT Yannick

Adjoint technique principal 1ère classe, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Monsieur FERRY Serge

Technicien supérieur, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame FEVE Francine

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 1, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame FLAGEOLLET Sophie

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE REMIREMONT - REMIREMONT

- Madame FOURREAUX Caroline

Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame FRANCOIS Delphine

Rédacteur principal 1ère classe / responsable générale des services, COMMUNE LES FORGES - LES FORGES

- Madame FRAYARD Magali

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame FROELICHER Fanny

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GAIRE Véronique

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GAUTHIER Béatrice

Adjoint administratif principal 2ème classe, Commune d'Uxegney - UXEGNEY

- Monsieur GEORGES ANDRAOUS Ashraf

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame GODEY Brigitte

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur GRANDCLAUDON Nicolas

Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame GRANDHAYE Séverine

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur GRANDJEAN Cyrille

Technicien hospitalier, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GROH Marie

Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame GROSSEORGES Sylvie

Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, COMMUNE DE GRANGES-AUMONTZEY - GRANGES-AUMONTZEY

- Madame GUASP-ROCA Nathalie

Rédacteur principal 1ère classe, METROPOLE DU GRAND NANCY - NANCY

- Madame GUERIN Derya

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame HENRY Sandra

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame HERRERO Sophie

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame HOUBERDON Muriel

Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame HUMBERT Linda

Manipulateur radiologie, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame HURAUX Stéphanie

Conseillère en économie sociale et familiale deuxième grade, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame JEANMAIRE Frédérique

Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur JOLAIN Franck

Ouvrier principal deuxième classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame JUPPONT Marie Catherine

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame LAHEURTE Claire

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame LAMAIX Véronique

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur LANFROY Serge

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame LATRAYE Chantal

Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame LAURENT Marion

Adjoint technique territorial principal 2ème classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES GERARDMER HAUTES VOSGES - GERARDMER

- Madame LEDERMANN Anne

Diététicienne, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur L'HOTE Eric

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame LHUILLIER Jennifer

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 1, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur LONGOUR Franck

Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame LOURENCO Manuela

ATSEM, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame MACABREY Sophie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame MALANDRIN Sophie Alexandrine

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame MARCHAL Marie-Pierre

Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame MARCHAL-VILESPY Bénédicte

Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL – MIRECOURT

- Madame MARIAGE Caty

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur MARTIN Olivier

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE BACCARAT - BACCARAT

- Madame MASCHINO Delphine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur MATHIEU Cyril

Adjoint technique territorial principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES GERARDMER HAUTES VOSGES - GERARDMER

- Madame MEISTERSHEIM Françoise

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur MERVELLET Cyril

Adjoint administratif principal de 1ère classe, REGION GRAND EST - METZ

- Madame MEZUREUX Isabelle

Infirmière cadre de santé, CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY - LAXOU

- Madame MICHEL Sonia

Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur MIQUEL Alexandre

Brigadier chef principal, COMMUNE DE LAXOU - LAXOU

- Madame MOREL Yasmine

Ouvrier principal deuxième classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Monsieur MORIZOT Mathieu

Adjoint technique principal première classe, COMMUNE DE RAMBERVILLERS - RAMBERVILLERS

- Monsieur MROZ Hervé

Infirmier diplômé d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame MULLER Isabelle

Adjoint administratif principal, COMMUNE DE CHATEL SUR MOSELLE - CHATEL-SUR-MOSELLE

- Madame PARIZOT Sophie

Adjointe administrative principale deuxième classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame PERRIN Sandrine

Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles, SIVOS DE GRAND - GRAND

- Madame PEVERGNE Dominique

Animatrice principale première classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame PIERRAT Armelle

Sage femme, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame PIERRET Valérie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame PROUST Christelle

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame ROTH Sandra

Accompagnant éducatif social, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur SEICA Rui-Miguel

Technicien supérieur hospitalier première classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame SIMON Marie-Laure

Educatrice jeunes enfants second grade, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame SIMON Valérie

Adjoint administratif principal première classe, COMMUNE DE RAMBERVILLERS - RAMBERVILLERS

- Monsieur SOUVAY Laurent

Technicien principal de 1ère classe, SDIS DES VOSGES - GOLBEY

- Madame STOUVENIN Nathalie

Sage femme, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame STROBBE Eliane

ATSEM, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame SYLVESTRE Danièle

Responsable pôle contrats cadres, CENTRE DE GESTION DES VOSGES - EPINAL

- Madame THABOURIN Françoise

Infirmière diplômée d'état catégorie a grade 2, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame THOMAS Delphine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame TRUBERT Carine

Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame TUAILLON Isabelle

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES - CORNIMONT

- Madame VALANCE Alexandra

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame VALLON Hélène

Aide-soignante classe supérieure catégorie b, CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL - MIRECOURT

- Madame VIARD Emmanuelle

ATSEM, COMMUNE DE SAINT ETIENNE LES REMIREMONT - SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

- Madame VOINSON Emilie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Madame WAGNER Géraldine

Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

- Monsieur WINTERSTEIN Alain

Agent de maitrise, METZ METROPOLE - METZ

- Madame WOEHRLE Karine

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HOPITAUX MASSIF DES VOSGES - SAINT-DIE-DES-VOSGES

Article 3 – La Directrice de Cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 5 juin 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Prefecture des Vosges

88-2023-07-04-00005

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
promotion du 14 juillet 2023

**Arrêté
Portant attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse,
des Sports et de l'Engagement Associatif**

Promotion du 14 juillet 2023

La Préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n°69-942 en date du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

VU l'arrêté ministériel en date du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis émis par la commission d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif réunie le 27 juin 2023,

Sur proposition de la Directrice de Cabinet du Préfet

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif est attribuée, au titre de la promotion du 14 juillet 2023, aux personnes dont les noms suivent :

BRIGNON Rachel demeurant à XERTIGNY
CAZAUX Anne-Violaine demeurant à SAINT-DIE-DES-VOSGES
MANTELLI Sophie demeurant à LA BAFFE
MARCHAL Claudine demeurant à BAN SUR MEURTHE CLEFCY
PARMENTIER Hélène demeurant à URIMENIL
DURR Oscar demeurant à FRAIZE
FEICHT Michel demeurant à GERARDMER
GAMELON Antonin demeurant à TAINTRUX
LAMBOLEY Michel demeurant à LIFFOL LE GRAND
SPENLE Alain demeurant à GIRANCOURT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Epinal, le 4 juillet 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-04-14-00006

Arrêté portant attribution de la médaille de l'enfance et des
familles

**Arrêté
Portant attribution de la Médaille de l'enfance et des familles**

La Préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2022-203 du 17 février 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : La médaille de l'enfance et des familles pour l'année 2023 est décernée comme suit :

NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRÉNOM	COMMUNE
BOUDET	LARDENOIS	Marie-Alix	EPINAL
COING	JEANNOT	Elise	BUSSANG
COLIN	THIEBAUT	Agnès	HADOL
FORAT	PERNOT	Séverine	DARNIEULLES
HEL	PRETOT	Isabelle	CHARMOIS L'ORGUEILLEUX
LANUSSE-CAZALÉ	HERVOUET	Marguerite	EPINAL
REMY	FRANQUEVILLE	Patricia	ROZIERES SUR MOUZON
SEVIK	HUMBERT	Angélique	BEAUMENIL

ARTICLE 2 : Mesdames et Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Epinal, le 14 avril 2023

La Préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Prefecture des Vosges

88-2023-07-27-00001

Arrêté du 27 juillet 2023

portant interdiction d'une manifestation de type rave-party,
free party, tecknival dans le département des Vosges
du 28 juillet 2023 à 18h00 au 31 juillet 2023 à 08h00

BUREAU DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ORDRE PUBLICS

Arrêté du 27 juillet 2023

portant interdiction d'une manifestation de type rave-party, free party,
tecknival dans le département des Vosges
du 28 juillet 2023 à 18h00 au 31 juillet 2023 à 08h00

LA PRÉFÈTE DES VOSGES
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 211-5 à L. 211-8, L. 211-15, R. 211-2 à R. 211-9, et R. 211-27 à R. 211-30 ;

VU le Code pénal et notamment son article 431-9 alinéas 1 et 2 ;

VU la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne ;

VU la loi n°2003-239 pour la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX en qualité de préfète des Vosges ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Virginie MARTINEZ, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète des Vosges ;

Considérant que des rassemblements non autorisés de type rave-party, free-party et tecknival, pouvant regrouper plusieurs milliers de participants sont susceptibles d'être organisés dans le département des Vosges sur la période du 28 juillet 2023 à 18h00 au 31 juillet 2023 à 08h00 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du Code de la sécurité intérieure, ce type de rassemblement est soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet de département, en indiquant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques ;

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch – 88026 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03 29 69 88 88 Courriel : prefecture@vosges.gouv.fr

Retrouvez les horaires et les modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal: 03 29 69 88 89

1/2

Considérant qu'aucune manifestation de ce type n'a fait l'objet d'une déclaration préalable en préfecture et qu'à défaut d'une telle autorisation, l'organisation d'une manifestation non déclarée est un délit prévu par l'article 431-9 alinéas 1 et 2 du Code pénal ;

Considérant que ce type d'évènement suppose l'engagement de moyens humains et d'équipements durant cette période afin d'assurer la sécurité publique ;

Considérant que les effectifs des forces de sécurité sont insuffisants pour assurer que ce type de rassemblement se déroule dans de bonnes conditions ;

Considérant que les moyens appropriés de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet de la préfète des Vosges,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tout rassemblement de type rave-party, free-party et teknival est interdit dans le département des Vosges du 28 juillet 2023 à 18h00 au 31 juillet 2023 à 08h00.

Article 2 : Le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification susceptible d'être utilisé pour les manifestations mentionnées à l'article précédent est interdit durant la même période. La circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes de PTAC est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (réseau routier national et réseau routier secondaire) du département des Vosges pour les véhicules transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée notamment sonorisation, sound system, amplificateurs, pour la même période.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article R. 211-27 du Code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal judiciaire.

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbal dressé par les forces de l'ordre.

Article 4 : Le présent arrêté est applicable dès sa publication au recueil des actes administratifs et fait l'objet d'une diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture.

Article 5 : La directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le commandant du groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique du département des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Vosges et diffusé à l'ensemble des maires du département.

Fait à Épinal, le 27 juillet 2023

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
La directrice de cabinet,

SIGNÉ

Virginie MARTINEZ

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Prefecture des Vosges

88-2023-07-19-00022

ARRETE préfectoral n°2023-3387/ARS/DT88/VSSE du
19 juillet 2023

Portant autorisation d'utiliser l'eau issue de la source du
Pré Dessus, située sur la commune de La Bresse (Vosges),
en vue de la consommation humaine de l'immeuble sis au
7, route de la courbe, 88 250 La Bresse.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE REGIONALE
DE SANTE GRAND EST

Délégation Territoriale des Vosges
Service veille sécurité sanitaire
et environnementale

ARRETE préfectoral n°2023-3387/ARS/DT88/VSSE du 19 juillet 2023
Portant autorisation d'utiliser l'eau issue de la source du Pré Dessus, située sur la
commune de La Bresse (Vosges), en vue de la consommation humaine de
l'immeuble sis au 7, route de la courbe, 88 250 La Bresse.

La préfète des Vosges
Chevalier de la Légion d'honneur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1321-1 à 10 et R. 1321-1 à 63 ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 214-1 à 6 ;
- Vu le décret du Président de la République du 05 octobre 2022 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX en qualité de Préfète des Vosges ;
- Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique ;
- Vu le dossier déposé le 31 août 2022 par la Société Civile Immobilière « La Courbe », relatif à la demande d'autorisation d'utiliser l'eau issue d'une ressource privée en vue de la consommation humaine ;
- Vu l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique du 24 mars 2023 relatif à cette demande ;
- Vu l'avis de la Direction Départementale des territoires des Vosges du 14 juin 2023 relatif à la situation du prélèvement d'eau vis-à-vis des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement ;
- Vu l'avis de la Direction Départementale des territoires des Vosges du 14 juin 2023 sur le drainage des zones humides soumises à la Loi sur l'eau ;
- Vu le rapport de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est du 22 juin 2023 au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques au cours de sa séance du 13 juillet 2023.

Arrêté préfectoral du 19 juillet 2023

1/10

- Considérant que les besoins en eau destinée à la consommation humaine formulés par la Société Civile Immobilière « La Courbe » sont justifiés ;
- Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation, les installations de production et distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'immeuble situé au 7 rue de la courbe 88 250 LA BRESSE ;
- Considérant que les mesures proposées par l'hydrogéologue agréé sont de nature à assurer la protection de la ressource en eau prélevée à des fins de consommation humaine et à garantir sa qualité ;
- Considérant que la qualité de l'eau de la source du Pré Dessus est conforme aux limites de qualité réglementaires pour les eaux brutes ;
- Considérant que la qualité de l'eau de la source du Pré Dessus nécessite un traitement avant utilisation pour garantir la conformité de l'eau aux normes sanitaires.

Sur proposition de la Secrétaire générale par intérim de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} – Objet de l'arrêté

Le présent arrêté autorise, au bénéfice de la Société Civile Immobilière (SCI) « LA COURBE », représentée par M. BOULOGNE Philippe, 7 rue de La Courbe – 88250 LA BRESSE, l'utilisation d'eau issue d'une ressource privée en vue de la consommation humaine dans les conditions définies par le présent arrêté.

Article 2 – Autorisation d'utiliser l'eau issue d'une ressource privée pour la consommation humaine

Les installations autorisées pour la production-distribution d'eau comprennent :

- Un ouvrage de captage de la source Pré Dessus ;
- Un réservoir (5 000 litres)
- Une conduite d'adduction d'eau brute acheminant l'eau à une station de traitement ;
- Un traitement de désinfection de l'eau ;
- Un réservoir (2 000 litres) ;
- Un réseau de distribution d'eau alimentant les 4 logements de l'immeuble.

La source du Pré Dessus est située sur la commune de LA BRESSE. Un plan de situation figure en annexe I.

Captage	Identification nationale (BRGM)	Coordonnées Lambert 93 (m)		Altitude N.G.F (m)	Commune d'implantation	Parcellaire cadastral
Source du Pré Dessus	BSS004GWHF	X 990 906	Y 6 776 908	Z 935	LA BRESSE	Section AT – parcelle n°183

Article 3 – Position administrative au titre du code de l'environnement du prélèvement d'eau

Captage	Identification nationale (BRGM)	Commune d'implantation	Prélèvement (m ³ /an)	Statut du prélèvement
Source du Pré Dessus	BSS004GWHF	LA BRESSE	<1 000	Soumis au régime de déclaration en qualité de forage domestique

L'ouvrage doit être conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux ouvrages souterrains.

Article 4 – Protection de la ressource en eau

Une zone de protection immédiate est définie pour sécuriser l'accès à la zone de captage au droit de la source. Son emprise s'étend sur un rayon de 5m autour des bornes matérialisant les arrivées d'eau souterraine et contient le talus en amont de la source. Elle est matérialisée par une clôture dont les limites sont fixées au plan parcellaire figurant à l'annexe II.

La zone de protection immédiate est régulièrement entretenue, débroussaillée mécaniquement chaque année et les arbres au droit de cette zone seront coupés. Les dépôts et stockage y sont interdits.

Une zone de vigilance est définie. Son emprise s'étend sur la zone d'alimentation de la source. Un plan de situation figure en annexe III. Dans cette zone, l'exploitant veille au maintien de la qualité de l'eau notamment en s'assurant que :

- L'usage actuel des parcelles en pâturage extensif est maintenu tout en évitant si possible la formation de bourniers ;
- Aucun aménagement préjudiciable à la qualité de l'eau ne soit réalisé ;
- Les épandages d'effluents liquides soient limités voir exclus.
- Les véhicules ne stationnent pas le long de la clôture. En cas d'accident sur le chemin de la Retelère, l'exploitation prend toutes les mesures nécessaires pour éviter la contamination de la ressource en eau.
- Les travaux souterrains, dépôts et transports de produits susceptibles de polluer l'eau de la source sont à éviter.

En cas d'identification d'une source de pollution potentielle ou avérée, l'exploitant met en œuvre les mesures nécessaires au maintien de la qualité de l'eau.

Article 5 – Traitement de l'eau

Avant distribution, les eaux brutes captées font l'objet d'un traitement de désinfection de l'eau afin d'assurer en permanence la distribution d'une eau conforme aux exigences de qualité réglementaires.

En cas de dépassement de limites de qualité réglementaires de métaux provenant d'éléments de robinetterie du réseau de distribution, un traitement de correction de l'agressivité de l'eau, agréé par le ministère chargé de la santé, serait requis.

Article 6 – Conception et entretien du réseau de distribution

Les ouvrages servant au captage, à la production et à la distribution de l'eau sont conçus et entretenus conformément aux dispositions de la réglementation en

Arrêté préfectoral du 19 juillet 2023

3/10

vigueur. Le traitement est agréé par le ministère chargé de la santé. Les matériaux et produits de traitement utilisés ne doivent pas être susceptibles d'altérer la qualité de l'eau. Ils doivent avoir fait l'objet d'une autorisation d'emploi ou d'une preuve de conformité sanitaire.

En cas de remplacement d'éléments constitutifs du réseau de distribution, les matériaux non métalliques sont privilégiés.

Article 7 – Informations des consommateurs

Les locataires doivent être informés, avant d'utiliser l'eau pour la boisson, de laisser couler l'eau une dizaine de secondes et plus particulièrement après toutes périodes d'absences prolongées.

Article 8 – Travaux de mise en conformité des installations

Le bénéficiaire réalise les travaux suivants à compter de la date de notification du présent arrêté dans un délai deux ans :

- Couper les arbres contenus dans la zone de protection immédiate sans les dessoucher ;
- Clôturer la zone de protection immédiate selon les prescriptions de l'article 4 ;
- Poser un ouvrage de captage ou un bac de dessablage fermé par un capot étanche à l'extrémité des drains ;

Article 9 – Surveillance de l'exploitant

L'exploitant est tenu de surveiller en permanence la qualité de l'eau. Il veille notamment à la protection de sa ressource ainsi qu'au bon fonctionnement de ses installations de captage, de production et de distribution d'eau. Il procède chaque année à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages.

L'exploitant consigne l'ensemble des éléments de la surveillance dans un fichier sanitaire qu'il tient à la disposition de l'autorité sanitaire. Il porte à sa connaissance tout incident pouvant avoir des conséquences sur la qualité de l'eau.

Article 10 – Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est organisé par l'autorité sanitaire qui définit le programme d'analyse des échantillons d'eau, conformément à la réglementation en vigueur.

Les prélèvements d'échantillons d'eau et les analyses des échantillons prélevés sont réalisés par un laboratoire agréé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et désigné par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Les frais de prélèvement et d'analyse sont à la charge de l'exploitant.

Les installations de captages, de production et de distribution demeurent accessibles aux agents en charge du contrôle.

Des analyses complémentaires peuvent être prescrites par l'autorité sanitaire, après information du pétitionnaire, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11 – Modification et durée de validité de l'autorisation

La présente autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable. En cas de modification des installations, des produits utilisés ou de tout élément fondamental de l'exploitation, de tout changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, de cession ou de cessation d'activité, le pétitionnaire en informe le Préfet.

Si les prescriptions applicables à la protection de la ressource en eau venaient à être changées, ou si une dégradation significative de la qualité de l'eau était constatée, les dispositions du présent arrêté pourraient être, le cas échéant, modifiées ou suspendues d'une manière temporaire ou définitive.

Article 12 - Annexes

Les pièces annexées au présent arrêté sont :

- Annexe I : Plan de situation sur fond IGN ;
- Annexe II : Plan parcellaire de la zone de protection immédiate ;
- Annexe III : Plan de situation de la zone de vigilance.

Article 13 – Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 – Sanctions applicables en cas de non-respect du présent arrêté

Le non-respect des dispositions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions administratives et pénales prévues aux articles L1324-1A à L 1324-3 du Code de la Santé Publique.

Article 15 – Contrôle

Les agents mentionnés à l'article L. 1421-1 du Code de la Santé Publique auront accès aux installations dans les conditions prévues aux articles L. 1421-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Article 16 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai de deux mois, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément à l'article R 421-2 du code de justice administrative.

Article 17 – Diffusion

Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire, mentionné au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges.

Une copie de l'arrêté est adressée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, au Maire de la commune de LA BRESSE.

Arrêté préfectoral du 19 juillet 2023

5/10

Article 18 – Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture des Vosges,
Le Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

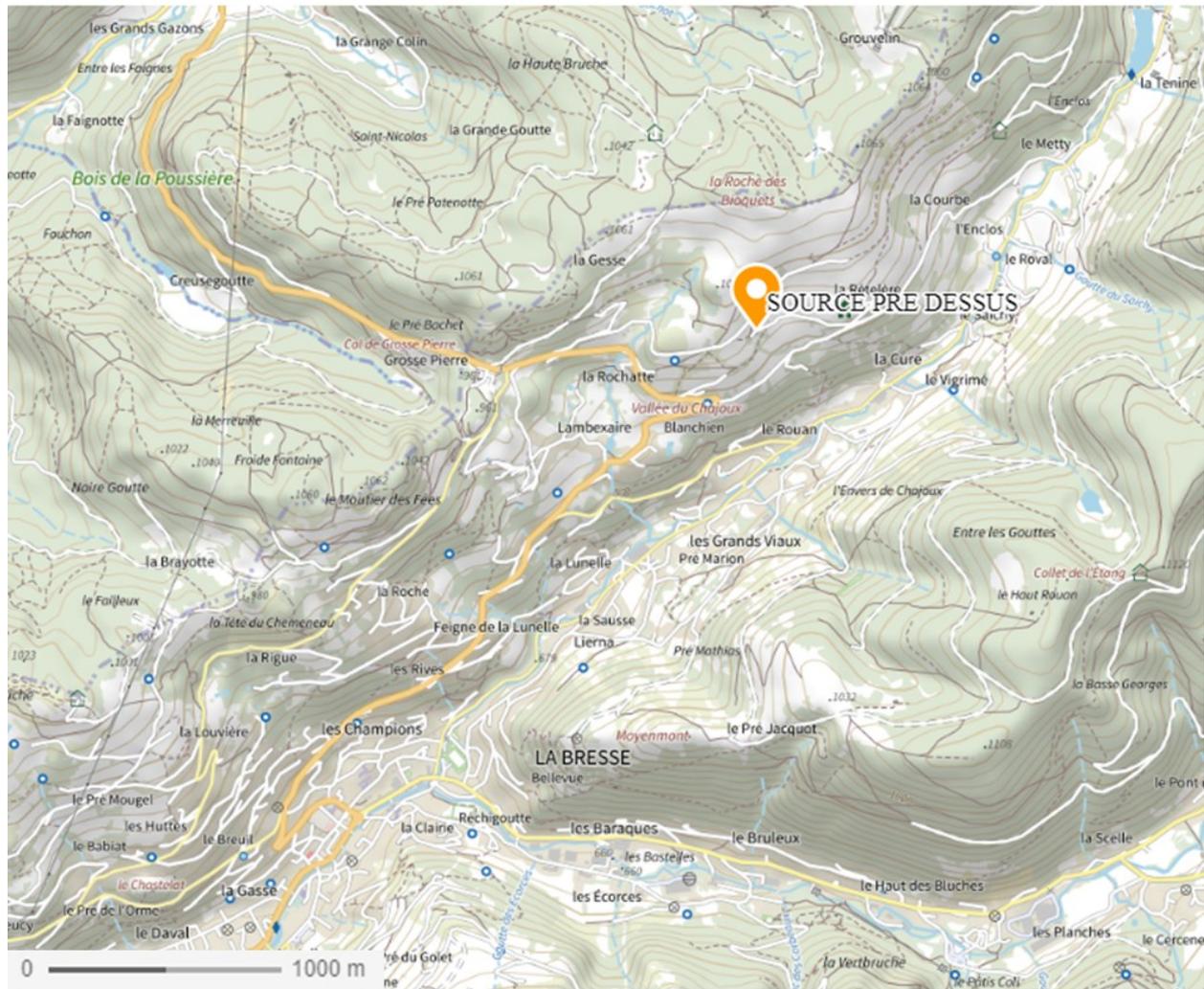
Fait à Épinal, le 19 juillet 2023

La Préfète
Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète,
Secrétaire générale par intérim

SIGNE

Carole DABRIGEON

Annexe I : Plan de situation sur fond IGN

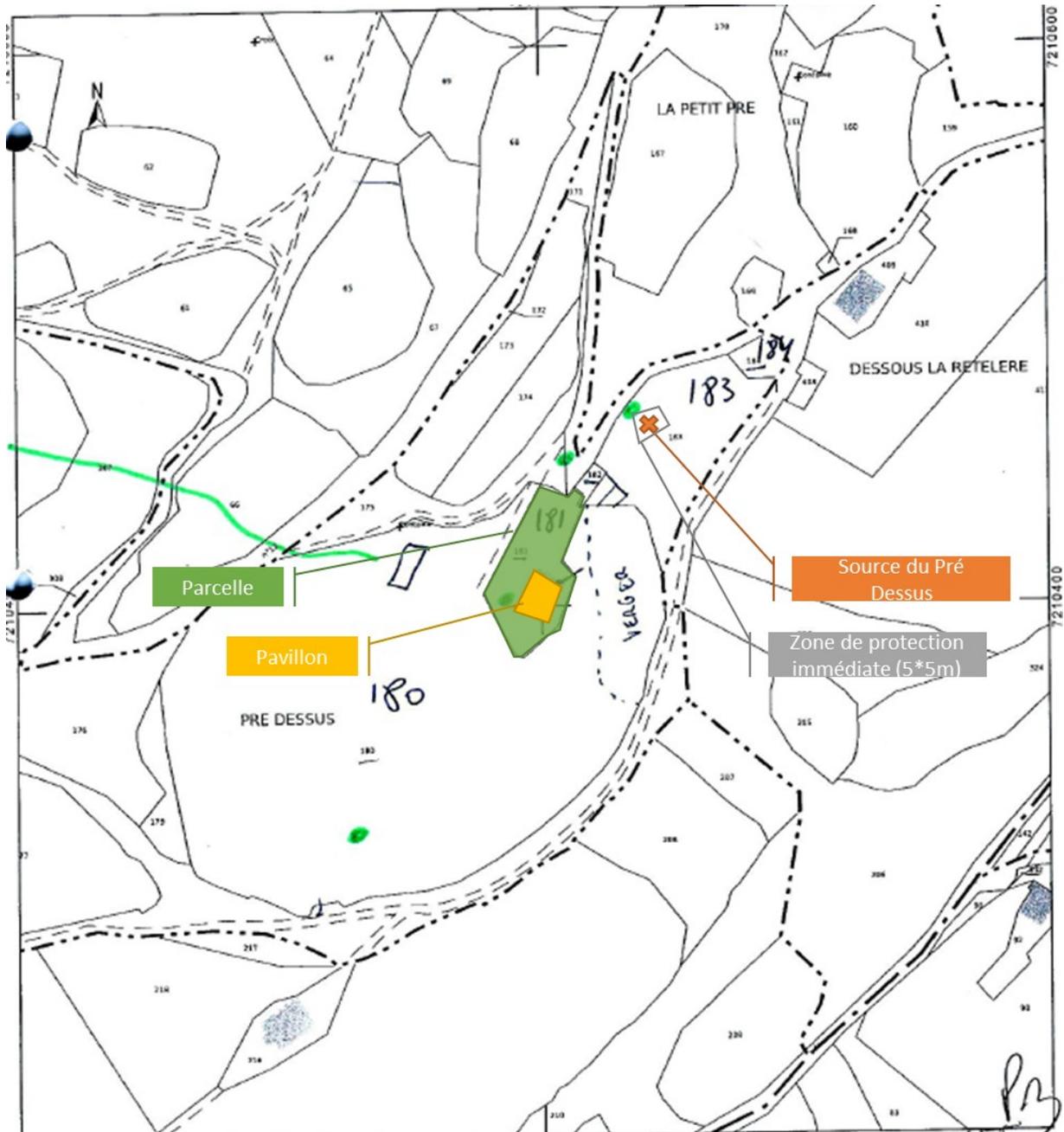


Arrêté préfectoral du 19 juillet 2023

7/10



Annexe II : Plan parcellaire de la zone de protection immédiate



Annexe III : Plan de situation de la zone de vigilance

